Rapport de la 25e Conférence des représentants officiels du PROE et de la Réunion ministérielle de haut niveau

Majuro, Îles Marshall
30 septembre – 3 octobre 2014



PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

Natural Solutions for Island Resilience

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE

Conférence du PROE (25e : 2014 : Majuro, Îles Marshall)

Rapport de la Vingt-cinquième Conférence du PROE,
30 septembre – 3 octobre 2014, Majuro, Îles Marshall :
PROE, 2014.

p. cm.

ISBN : 978-982-04-0532-5 (print)
978-982-04-0533-2 (e-copy)

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie – Congrès.
3. Protection de l'environnement – Océanie – Congrès.

I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE). II. Titre.

363.7099

Table des matières

Introduction **1**

Point 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président et du Vice-président 1

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail 2

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la vingt-quatrième Conférence du PROE 2

Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2013 2

5.1: Présentation du rapport annuel pour 2012 et exposé du Directeur général sur les réalisations à signaler depuis la vingt-quatrième conférence du PROE 2

5.2: Rapport de suivi et d'évaluation des résultats au regard du budget-programme annuel pour 2013 3

5.3: Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2013 4

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques 5

6.1: Le point sur le renforcement des liens régionaux 5

6.2: Accès aux financements multilatéraux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et accréditation par le Fonds pour l'adaptation 6

6.3: Évaluations du PROE (deuxième évaluation indépendante et évaluation à mi-parcours du plan stratégique) 7

6.4: Rapport du comité d'audit 8

6.5: Conférence des PÉID en 2014 9

6.6: Centre océanien du changement climatique (PCCC) — Proposition 11

6.7: Centre ONUDI/SIDSDOC 12

6.8: Cadre pour le processus océanien d'intégration régionale 12

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques 13

7.1: Rapport sur les contributions des Membres 13

7.2: Augmentation des contributions des Membres (rapport du groupe de travail) 14

7.3: Plan d'activité 15

Point 8 de l'ordre du jour : Services généraux 16

8.1: Données annuelles sur le marché: 16

8.2: Évaluation des résultats du Directeur général du PROE 16

8.3: Procédure de recrutement du Directeur général 17

8.4: Nomination des commissaires aux comptes 17

8.5: Rapport du Directeur général sur les engagements de plus de six ans 18

Point 9 de l'ordre du jour : Conventions régionales

9.1 Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani 18

9.2: Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa 19

Point 10 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice 2015 19

10.1: Biodiversité et gestion écosystémique (Vue d'ensemble) 19

10.1.1: *Résultats de la 9e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées* 19

10.1.2: *Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire 2014-2020* 19

10.1.3: *Le Pacifique se prépare en vue des 12e CdP de la CDB, 11e CMS et 12e CdP de la Ramsar* 20

10.1.4: *Programme sur les espèces marines* 20

10.2: Changement climatique (Vue d'ensemble) 22
10.2.1: *Programme pilote de protection contre les chocs climatiques : Programme régional océanien* 22
10.2.2: *Rapport d'étape sur les programmes PIGGAREP et PIGGAREP Plus* 24
10.2.3: *Informations sur le climat et météorologie* 24
10.2.4: *Projet de stratégie en faveur d'un développement résistant au changement climatique et aux catastrophes* 25

10.3: Gestion des déchets et lutte contre la pollution – (Vue d'ensemble) 26
10.3.1 *Résumé des recommandations relatives à une intervention pour la gestion régionale de déchets médicaux* 27
10.3.2: *Améliorer la gestion du mercure dans la région* 27
10.3.3: *Synthèse annuelle sur la collecte des données sur la gestion des déchets* 27

10.4: Surveillance environnementale et gouvernance – (Vue d'ensemble) 28
10.4.1: *Appui du FEM aux Membres* 28
10.4.2: *Améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable par le Renforcement de la planification, de la surveillance et l'établissement de rapports* 29

10.5: Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2015 29

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres 30
11.1: Acidification des océans (États-Unis) 30
11.2: La biodiversité au-delà des frontières nationales (Australie) 31
11.3: Sommet Océania 21 32

Point 12 de l'ordre du jour : Coopération régionale 32
12.1: Paysage océanique 32
12.2: Compte rendu de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP 33

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs 33
Point 14 de l'ordre du jour : Divers 33
Point 15 de l'ordre du jour : Réunion ministérielle de haut niveau (3 octobre) 34
Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-sixième conférence du PROE 35
Point 17 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingt-cinquième Conférence du PROE 35
Point 18 de l'ordre du jour : Clôture 35

ANNEXE I: Liste des Participants 36
ANNEXE II: Recommandations des Amis de la Présidence 54
ANNEXE III: Déclaration des Ministres de L'environnement du Pacifique 67
ANNEXE IV: Allocutions de Mm Les Ministres et Representants des Gouvernements 69
ANNEXE V: Declarations des Observateurs 86

INTRODUCTION

1. La 25e Conférence du PROE se tient du 30 septembre au 3 octobre 2014 à Majuro (République des Îles Marshall).

2. Y participent les représentants des États et Territoires membres suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Salomon, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palaos, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

3. Divers observateurs assistent également à la Conférence. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

4. La 25e Conférence du PROE est officiellement ouverte par M. Wilbur Heine, Président par intérim de la République des Îles Marshall, lors d'une réception officielle le 29 septembre 2014. Le Président par intérim souhaite la bienvenue dans le pays aux représentants. Il rappelle les grandes problématiques importantes pour la République des Îles Marshall, en particulier les risques croissants liés au changement climatique.

5. David Sheppard, Directeur général du PROE, remercie les représentants d'avoir pris le temps de participer à la 25e Conférence du PROE et remercie le Président par intérim, le Maire et la population de Majuro qui accueillent la Conférence. Il évoque les différents domaines de travail du PROE, invite tous les pays et les représentants à collaborer avec le PROE dans le cadre de sa campagne biennale sur le thème « Des solutions naturelles : mieux s'adapter au changement dans le Pacifique » et il réaffirme l'engagement sans faille du Secrétariat et des Membres du PROE à œuvrer pour laisser un environnement plus sain aux générations futures.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

6. Conformément au *Règlement intérieur de la Conférence du PROE*, la République des Îles Marshall, pays hôte de la Conférence, est nommée à la présidence et l'Australie à la vice-présidence de la vingt-cinquième Conférence du PROE.

7. M. Elkoga Gabadu, représentant de Nauru et président sortant, remercie les Membres pour la confiance qu'ils lui ont témoignée au cours de l'année écoulée. Il remercie aussi le Directeur général et le Secrétariat de leur appui, et ajoute qu'il voit dans le PROE une organisation dynamique qui a obtenu d'importants résultats positifs, malgré ses ressources limitées. Il se dit confiant dans l'Organisation, et exprime sa fierté d'avoir tenu la barre en qualité de président de la Conférence.

8. Le Directeur général remercie le représentant de Nauru pour le rôle de conseiller et de leader qu'il a joué au cours de l'année écoulée, et observe que l'intensification des travaux de la Troïka (composée des présidents sortants, en poste et à venir) est en grande partie le fruit de l'engagement du président. Le Directeur général reconnaît aussi la participation active de la Nouvelle-Calédonie à la Troïka, en notant que la représentante de la Nouvelle-Calédonie, présidente de la Conférence du PROE en 2012, se retirera du triumvirat.

9. La Conférence :

 - ***nomme*** le représentant des ***Îles Marshall en tant que Président,*** et
 - ***nomme*** la représentante de l'**Australie** en tant que **Vice-présidente.**

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

10. La Conférence :

 - ***examine*** et adopte l'ordre du jour provisoire ;
 - ***approuve*** l'horaire de travail ; et
 - ***nomme*** un comité de rédaction à composition non limitée, comprenant les représentants de la Nouvelle-Zélande, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie, du Samoa, sous la présidence du Vice-président.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la 24e Conférence du PROE

11. Le Directeur général présente une courte vidéo contenant un message de M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). M. Steiner fait état de l'ouverture du Bureau sous-régional du PNUE au siège du PROE à Apia. Son message peut être consulté l'adresse http://youtu.be/jFkYn3DCZAU.

12. Le Directeur général présente le rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 24e Conférence du PROE et à la suggestion de certains Membres pendant cette même Conférence.

13. Répondant à une question du représentant des Fidji concernant le fonctionnement du Bureau sous-régional du PNUE, le Secrétariat précise ce bureau relèvera du Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok.

14. La Conférence :

 - ***prend acte*** du rapport.

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel pour 2013 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-quatrième Conférence du PROE

15. Le Directeur général présente aux Membres le rapport annuel du PROE pour 2013 et son rapport de synthèse sur les réalisations depuis la Conférence du PROE tenue en 2013. Il indique qu'au cours des cinq dernières années, le PROE a mis en œuvre un ambitieux processus de gestion du changement qui a eu pour effet d'apporter à ses Membres insulaires océaniens un volume accru de soutien pertinent, pratique et concret, tout en améliorant la performance et l'efficacité du Secrétariat. Il présente les résultats de ce processus de gestion du changement et revient sur les principales réalisations de 2013 sur lesquelles des informations détaillées sont fournies dans le document DT.5.1.

16. Les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, la France, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, Nauru, Nioué, le Samoa, Tokélaou et Tuvalu félicitent le Directeur général et le personnel du Secrétariat de la qualité du rapport et de l'action conduite en 2013.

17. La Nouvelle-Calédonie, Tuvalu, les Îles Cook, Nauru et le Samoa soulignent qu'il faut continuer de développer et de renforcer les liens avec le Secrétariat, notant que son dévouement et son travail assidu sont source de confiance.
18. La représentante de la Nouvelle-Calédonie note que la Conférence doit veiller à

conclure ses discussions par des accords clairs.

19. Tuvalu, les Fidji, Kiribati, Nioué et Nauru évoquent diverses questions, dont l'assistance apportée par le Secrétariat à ses Membres dans le domaine du changement climatique, l'élaboration des plans d'action nationaux conjoints, la disparition de la biodiversité et le renforcement des capacités de gestion des déchets, et se déclarent satisfaits des partenariats forgés avec d'autres pays et organisations.

20. Le représentant des Îles Cook fait valoir que les Membres doivent appuyer l'Organisation et veiller à ce qu'elle poursuive ses prestations. Selon le représentant de Nioué, le PROE a considérablement progressé depuis la première évaluation indépendante et il faut s'assurer que les financements seront utilisés efficacement pour produire des retombées concrètes.

21. Le représentant du Samoa fait observer qu'il convient de resserrer la collaboration avec le Secrétariat afin de renforcer les capacités nationales de gestion des déchets et dans d'autres domaines environnementaux.

22. Évoquant les efforts engagés par le PROE pour répondre aux besoins de ses Membres, le représentant de la France fait observer que ces efforts se sont amplifiés chaque année, à mesure que le Secrétariat s'employait à trouver des solutions. Il ajoute que les Territoires français reçoivent toujours peu de financements de la part du Secrétariat et que la France s'attachera à poursuivre les discussions avec le Secrétariat dans ce domaine. Il rappelle le bilinguisme de l'Organisation. Le représentant de la France note également que l'accréditation du PROE en tant qu'entité d'exécution du Fonds pour l'adaptation de la CCNUCC témoigne du désir de l'Organisation de développer son action pour mieux servir les besoins des pays.

23. Le Directeur général remercie les Membres de leurs observations et suggestions positives. Il rappelle l'importance des donateurs et partenaires qui aident l'organisation à poursuivre son développement.

24. La Conférence :

- ***prend acte*** du rapport.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2013

25. Le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances (PMER) pour 2013. De plus amples informations sont présentées dans les documents DT.5.2/Annexes 1, 2 et 3.

26. Les Membres félicitent le Secrétariat de ce rapport et du travail accompli en 2013.

27. Les Tonga et les Îles Cook remercient le Secrétariat de son action et de l'assistance technique fournie dans différents domaines, notamment l'adaptation au changement climatique, l'énergie renouvelable, la biodiversité, les espèces envahissantes, la formation et la sensibilisation à la gestion des déchets, l'aide relative à l'élaboration des rapports au FEM et des rapports sur l'état de l'environnement.

28. L'Australie et la Nouvelle-Zélande constatent avec satisfaction que les rapports mettent davantage l'accent sur les résultats, et que des efforts sont engagés pour améliorer le suivi et l'évaluation. S'agissant de l'élaboration de rapports axés sur les résultats, le Secrétariat indique qu'il s'attache déjà à rédiger ses rapports en ces termes et se dit convaincu que le recrutement du Conseiller en suivi-évaluation contribuera à améliorer la situation à cet égard.

29. En réponse à une demande d'éclaircissement de l'Australie concernant l'absence d'avancées signalée au titre de la

Cible 1.1.2 (bonne gestion des aires protégées) du Plan stratégique, le Secrétariat précise que cette cible pose des difficultés, car elle suppose intrinsèquement la participation des Membres. La finalisation du Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire 2014-2020 permettra d'accélérer ce processus. Il annonce aussi que le poste de Chargé du projet BIOPAMA de l'UICN a été confirmé et que son titulaire sera basé au siège du PROE.

30. La représentante de la Nouvelle-Calédonie demande si les écarts importants des budgets consacrés aux pays Membres sont dus à des niveaux de besoin différents ou au fait que certains pays ont des difficultés à accéder aux financements régionaux. Elle encourage le Secrétariat à équilibrer l'assistance qu'il apporte au niveau régional et national pour s'assurer que son action profite à tous les Membres. La représentante remercie le Secrétariat de diffuser régulièrement les appels à propositions aux Membres pour permettre aux pays d'y répondre. Le Secrétariat précise que les fonds dépensés au profit des Membres concernent à la fois des projets nationaux et régionaux et que ces financements visent principalement les États et, dans une moindre mesure, les Territoires.

31. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande au Secrétariat de s'efforcer d'éliminer le mot « Sud » dans toutes ses communications officielles et dans les documents de travail faisant référence à la région.

32. La Conférence :

- ***prend acte*** du rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et budget 2013.

Point 5.3 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2013

33. Conformément au Règlement financier, le Secrétariat présente ses comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, et note que les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière. Tous les documents sont joints en annexe au document de travail 5.3.

34. L'Australie et la Nouvelle-Zélande prennent acte du rapport d'audit sans réserve présenté par le Secrétariat et demandent des précisions sur certaines lignes budgétaires accusant un solde déficitaire.

35. Le Secrétariat explique que le budget de base devrait être lu en liaison avec les contributions volontaires des Membres, et note l'évacuation médicale imprévue de quatre agents et de leurs familles. Le Secrétariat indique en outre que les soldes créditeurs du budget s'expliquent par des rentrées de fonds prévues au titre d'accords de financement pluriannuels passés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

36. La Conférence :

- ***adopte*** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Le point sur le renforcement des liens régionaux

37. Le Secrétariat dresse le bilan des activités engagées en vue d'établir une présence sous-régionale du PROE dans le Pacifique, en faisant observer que, en juillet 2014, un accord a été signé avec le Gouvernement hôte et qu'un chargé de pays a été engagé sous contrat aux Îles Marshall. Le recrutement d'un expert en gestion des déchets du PROE pour les États fédérés de Micronésie est toujours en cours et l'accord de pays en est toujours à l'état de projet.

38. Le Secrétariat fait également savoir qu'un accord de gouvernement hôte avec les Îles Salomon est en vigueur et que le chargé de l'adaptation écosystémique du PROE a pris ses fonctions à Honiara. Ce spécialiste soutiendra les activités régionales et collaborera également au projet d'adaptation écosystémique financé par l'USAID dans la province de Choiseul.

39. Au nombre des autres avancées figurent la signature d'un mémorandum d'accord avec le Groupe du fer de lance mélanésien en décembre 2013, ainsi que la signature d'un accord de projet avec le Gouvernement allemand pour étendre aux Fidji, aux Îles Salomon et à Vanuatu les travaux d'adaptation écosystémique grâce au recrutement de quatre autres chargés de projet. Ces postes sont intégralement financés sur les fonds des projets et n'auront aucune incidence sur le budget de base du Secrétariat.

40. La République des Îles Marshall, Nauru et les Îles Cook se déclarent pleinement favorables à un détachement d'agents techniques sous-régionaux. La République des Îles Marshall et Nauru demandent que le budget de fonctionnement afférent aux deux postes soit augmenté afin que les deux agents techniques puissent être pleinement efficaces au-delà du pays concerné.

41. Le Secrétariat précise que le poste d'agent technique détaché aux Îles Marshall est destiné à apporter un appui technique national par le biais de la coordination des questions prioritaires de la gestion de l'eau du pays, et que le budget de fonctionnement correspondant à ces postes provient de fonds de base. Celui-ci ne pourrait être augmenté qu'avec l'aide des Membres, ce qui rend difficile l'intervention des deux agents au-delà de leur pays de détachement. Le Secrétariat indique que l'accord conclu avec le pays hôte pour chaque poste peut être communiqué aux Membres si le pays hôte l'autorise.

42. Les représentants de la Nouvelle-Calédonie et de la France notent que les postes sous-régionaux renforceront davantage les liens régionaux et non pas seulement les activités conduites dans les pays, mais invitent les Membres à examiner avec soin les incidences budgétaires de toute expansion future des détachements d'agents du PROE au niveau sous-régional, notamment au vu de la capacité limitée des Membres à financer le budget de base du Secrétariat. Le représentant des Fidji est d'avis que les postes en question seront probablement d'un bon rapport coût-efficacité et remercie le gouvernement allemand du financement apporté aux activités des spécialistes de l'adaptation écosystémique dans la région.

43. Le représentant des États-Unis demande des précisions, dans le cadre de cette approche sous-régionale, sur le détachement dans les pays d'agents provenant du projet sur l'adaptation écosystémique. Il fait valoir la nécessité de procéder sans retard à un examen en ce qui concerne notamment la répartition des programmes de travail, des buts et des objectifs correspondant aux postes afin que l'efficacité du détachement des deux agents techniques puisse être évaluée.

44. La représentante de l'Australie exprime l'appui de son pays à une présence accrue du Secrétariat au plan sous-régional, mais souligne qu'il conviendra de mettre au point un cadre de référence formel incluant un énoncé des objectifs afin que l'on puisse évaluer les progrès et le travail accomplis ainsi que l'efficacité assurée grâce à ces postes dans la fourniture de services améliorés aux Membres au plan régional.

45. Le représentant du Samoa fait valoir qu'il devrait être procédé à une évaluation complète incluant une analyse coûts-bénéfices du détachement des agents techniques pour que les Membres étudient la question avant que le programme ne soit prolongé au-delà de 2015. Le représentant de Tokélaou souligne la nécessité pour les Membres de rechercher les meilleurs mécanismes permettant un renforcement stratégique de l'engagement régional.

46. La Conférence :

- ***prend note*** de l'évolution de la situation concernant le détachement d'agents techniques aux Îles Marshall et aux États fédérés de Micronésie ainsi que la conclusion d'accords de pays hôte avec ces deux pays ;
- ***prend note*** de l'évolution de la situation concernant les agents de projets aux Îles Salomon, aux Fidji et à Vanuatu ;
- ***charge*** le Secrétariat d'assurer avec les États fédérés de Micronésie le suivi du recrutement prévu et la finalisation de l'accord de pays hôte ;
- ***charge*** le Secrétariat de continuer de renforcer son partenariat avec le Groupe du fer de lance mélanésien pour améliorer la coordination et la prestation des services ;
- ***charge*** le Secrétariat de rechercher de nouveaux fonds et d'établir un budget de fonctionnement pour les experts techniques ; et
- ***charge*** le Secrétariat d'élaborer, pour examen par la Conférence de 2015 du PROE, un cadre méthodologique à suivre pour les analyses coûts-bénéfices et les études d'efficacité concernant les agents techniques sous-régionaux, cadre qui pourra également être utilisé afin d'évaluer l'intérêt que présente pour la région le détachement dans les pays chargés de projet du PROE ; et
- ***charge*** le Secrétariat d'étudier l'efficacité du dispositif des experts techniques en procédant notamment à une analyse coûts-bénéfices pour que la Conférence de 2016 du PROE examine la question ;

Point 6.2 de l'ordre du jour : Accès aux financements multilatéraux — Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation

47. Le Secrétariat signale que, le 1er novembre 2013, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a accordé le statut d'institution régionale de mise en œuvre au PROE. Le Secrétariat explique qu'il s'agit d'un résultat remarquable, qui améliore la capacité du PROE à aider les pays à formuler et présenter au Fonds pour l'adaptation des demandes de financement de projets d'adaptation au changement climatique. Le Secrétariat indique que sa demande d'accréditation en tant qu'entité de projet par le FEM est en cours. Les enseignements tirés de cette expérience ont été documentés et peuvent être consultés sur le site Web du PROE. Les Membres sont invités à prendre directement contact avec le Secrétariat s'ils ont des questions particulières.

48. Le Secrétariat observe également que le projet de Mécanisme régional de soutien technique permet de dispenser une assistance supplémentaire et des conseils en matière de changement climatique.

49. Tuvalu, les États-Unis d'Amérique et les Îles Marshall félicitent le Secrétariat pour avoir obtenu le statut d'IRM auprès du Fonds pour l'adaptation.

50. Le représentant des États-Unis d'Amérique observe que son pays ne prendra pas position sur la recommandation avant l'évaluation du premier cycle d'accréditation, lors de la 47e réunion du Conseil du FEM prévue en octobre.

51. À l'appui de la candidature du Secrétariat à l'accréditation auprès du FEM, le représentant de la Nouvelle-Zélande demande comment ce statut, s'il est obtenu, se reflétera dans la structure actuelle du PROE. Le Secrétariat indique que des mesures ont déjà été prises pour en tenir compte, à savoir la formation d'un groupe consultatif interne pour les questions relatives au FEM et la nomination d'un Conseiller en suivi-évaluation.

52. La représentante de la Nouvelle-Calédonie demande des précisions sur les financements estimés alloués par le FEM et le Fonds pour l'adaptation et mis à disposition par l'intermédiaire du PROE, observant que beaucoup de temps et d'argent ont été investis dans la procédure d'accréditation. Le Secrétariat indique que le montant en dollars des sommes allouées par le FEM n'est pas connu, mais que les financements au titre du Fonds pour l'adaptation sont plafonnés à dix millions de dollars par pays. Le Secrétariat reconnaît le temps et les efforts investis dans la procédure d'accréditation et explique qu'elle a offert aux Membres et au Secrétariat des avantages directs et indirects qui se sont traduits par un renforcement des procédures internes de l'Organisation et par des mesures robustes de gouvernance.

53. La Conférence :

- ***prend acte*** des efforts déployés par le Secrétariat pour obtenir le statut d'entité de projet du FEM ;
- ***suggère*** que les pays insulaires du Pacifique se prononcent en faveur d'un deuxième cycle d'accréditation d'entités de projet du FEM, lorsque ce point sera débattu lors de la réunion du Conseil du FEM prévue en octobre ou novembre 2014, et qu'ils demandent au Secrétariat de délivrer ce message au représentant du Pacifique auprès du Conseil du FEM (S.E. M. l'ambassadeur Winston Thompson, de Fidji) et de sa suppléante (Mme Myra Patai, des Îles Cook.
- ***prend acte*** de l'accréditation du PROE et de son statut d'IRM auprès du Fonds pour l'adaptation ;
- ***prend acte*** de la publication d'un guide de l'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation, élaboré par le Secrétariat, et invite les Membres à en faire usage et à s'employer, en collaboration avec le PROE, à accéder à des ressources octroyées par le Fonds pour l'adaptation ; et
- **invite** les Membres à tirer parti du statut d'IRM du PROE dans la soumission de projets au Fonds pour l'adaptation, en tenant compte des coûts financiers liés à l'élaboration de projets.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Évaluations du PROE (deuxième évaluation indépendante et évaluation à mi-parcours du plan stratégique)

54. Theresa Manarangi-Trott, membre de l'équipe d'évaluation, présente à l'examen des Membres les évaluations indépendantes menées dans le cadre de : i) la deuxième évaluation indépendante du PROE et ii) l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique du PROE pour 2011 -2015.

55. Les évaluations ont été pilotées par un Groupe de référence composé de Membres

du PROE et conduites en étroite concertation avec les Membres, les partenaires, les donateurs et le personnel du PROE. Les deux rapports et la réponse du Secrétariat ont été diffusés en août 2014 et peuvent être consultés sur le site Web du PROE www.sprep.org.

56. Les Membres prennent note du rapport et relèvent son caractère généralement positif. Il est noté que les coûts de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations devront être couverts par les fonds de base et que les Membres devront fournir une orientation mûrement réfléchie sur les prochaines mesures à prendre. Un groupe d'Amis du président est créé pour faire avancer les discussions. Ce groupe se compose de l'Australie, des îles Cook, de Fidji, de la France, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie, des États-Unis, du consultant de l'équipe d'évaluation et de deux représentants du Secrétariat.

57. La représentante de l'Australie, au nom des Amis du président, soumet deux documents qui décrivent les prochaines mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de l'équipe d'évaluation.

58. La représentante répond à des demandes d'éclaircissement en faisant observer que l'intention est de réduire au minimum toute incidence financière importante en 2015.

59. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait valoir au sujet du rapport du consultant qu'à l'avenir ce genre de présentation devrait être examiné avant la Conférence du PROE pour éviter qu'il faille créer un dispositif d'Amis du président.

60. La Conférence :

- ***examine*** le rapport et les recommandations de la deuxième évaluation indépendante ;
- ***examine*** le rapport et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique du PROE pour 2011-2015 ; et
- ***accepte*** les recommandations des Amis du président telles qu'énoncées dans les tableaux joints en Annexe II.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit pour la période de juillet 2013 à juin 2014

61. Au nom du Comité d'audit, le représentant de Tokélaou fait rapport sur les activités du Comité, comme l'exigent la Politique d'audit interne du Secrétariat et la Charte du Comité d'audit. Il rappelle que le Comité d'audit fait partie intégrante des dispositions mises en place par le PROE en vue de sa gouvernance, et qu'il est chargé d'assurer la surveillance et le suivi de : la gouvernance, des risques, et des questions de contrôle interne intéressant les opérations du Secrétariat.

62. Le Comité d'audit est composé des Membres suivants : le Samoa, la Nouvelle-Zélande, Tokélaou ainsi que des membres de la Troïka, de la Conseillère en ressources humaines et du Conseiller juridique du Secrétariat. Le rapport principal porte sur la gouvernance, les risques et les performances, et les activités du Comité sont décrites dans le document DT.6.4.

63. Le président du Comité d'audit précise que le Secrétariat a remédié à 90 % des risques identifiés concernant ses opérations, et suggère que l'on peut y voir une indication de l'engagement de l'Organisation à s'améliorer.

64. La représentante de l'Australie félicite le Comité d'audit de son travail. Elle informe la Conférence que l'Australie fournira un service consultatif technique visant à offrir des services spécialisés aux organisations régionales sur les questions relevant du mandat du Comité d'audit et suggère au PROE de tirer parti de ces services.

65. Le représentant des États-Unis d'Amérique félicite le Comité d'audit de son rapport et demande que les documents pertinents soient mis en ligne sur le site Web. Le Secrétariat accède à cette demande dans l'intérêt de la transparence.

66. Le Directeur général signale que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont opté pour une aide financière pluriannuelle, un aspect déterminant pour l'établissement d'un cadre financier plus stable. Le PROE mettra à profit le service consultatif technique mis à disposition par l'Australie, notamment pour mieux répondre aux propositions de l'équipe d'évaluation.

67. La représentante de la Nouvelle-Calédonie félicite elle aussi le Comité d'audit de son rapport et note avec satisfaction l'offre de services consultatifs de l'Australie.

68. La Conférence :

- ***prend acte*** des activités conduites par le Comité d'audit en 2013-2014.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Conférence des PÉID en 2014

69. Le Secrétariat fournit des informations sur la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (PÉID) qui s'est tenue à Apia (Samoa) du 1er au 4 septembre 2014, en faisant observer qu'il a eu pour rôle essentiel d'apporter une assistance technique aux délégations des pays membres en sa qualité de co-président du Groupe de travail pour le développement durable du CORP aux cotés du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique. À la demande du Gouvernement samoan, le Secrétariat a apporté une aide technique et une assistance financière en ce qui concerne la gestion des déchets, le « verdissement » de la Conférence, les médias et les communications. La Conférence a offert une occasion sans pareil de porter le travail du PROE à la connaissance de la communauté mondiale. Le siège du PROE a accueilli les manifestations officielles parallèles à la conférence.

70. Le projet de document issu de la Conférence est intitulé : « Le scénario de Samoa » et peut être consulté en anglais à http://www.sids2014.org/content/documents/358N1447112.pdf et en français à http://www.sids2014.org/content/documents/358N1447113.pdf

71. L'Australie, les Fidji, la France, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et Tokélaou félicitent le Samoa de la manière remarquable dont a été organisée la Conférence et remercient en outre le Secrétariat de l'appui apporté aux Membres pour les activités préparatoires qui ont abouti à la Conférence.

72. La représentante de l'Australie rend hommage au Secrétariat pour le soutien que celui-ci a apporté à une manifestation parallèle australienne qui a permis de mettre en exergue le travail et la collaboration menés actuellement dans le domaine du climat et de la météorologie dans le cadre du programme COSPPAC.

73. New Caledonia noted that the information provided by the Secretariat had enabled Members to participate in the parallel and side events. New Caledonia participated in the conference through their Environment Minister and the President of New Caledonia, who attended two key forums at which the value of working at regional level was underlined. The President also visited the SPREP headquarters to attend two events. New Caledonia noted that this was a positive start to strengthening relations between SPREP and New Caledonia.

74. Le représentant de Tokélaou propose que soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du PROE un point permanent consacré au scénario de Samoa et à l'évaluation de ses avancées Tokélaou remercie le Gouvernement néo-zélandais de lui avoir permis de participer à la Conférence.

75. Le représentant de la France fait savoir que la Secrétaire d'État française pour le Développement durable et la Francophonie a assisté à la Conférence et s'est entretenue avec plusieurs représentants d'États et d'organisations régionales. La Conférence et les débats ont permis à la France de mieux comprendre l'intérêt d'une position régionale commune au sujet du changement climatique. La France s'efforcera de rassembler les divers messages qui ont été communiqués à la Secrétaire d'État et de trouver une approche équilibrée qui prenne en compte les différentes perspectives.

76. La représentante de la Nouvelle-Zélande fait observer que la Conférence des PÉID donne, une fois tous les 10 ans, l'occasion d'attirer l'attention du monde sur des questions revêtant une importance cruciale pour le développement des PÉID, notamment l'impact du changement climatique, l'utilisation durable et la conservation des océans, la gestion de la pêche et la réduction des risques de catastrophe. Le scénario de Samoa servira de pierre de touche essentielle aux PÉID du Pacifique dans la poursuite des négociations sur le programme de développement de l'après 2015 et sur les objectifs du développement durable.

77. Le représentant du Samoa prend note des observations formulées par les Membres et relève que le soutien des nombreux partenaires est essentiel pour aboutir à un résultat valable. Il rend hommage en outre au PROE pour son rôle moteur dans la préparation et la tenue de la Conférence en faisant observer que le PROE ne cède le pas qu'au PNUE pour ce qui est du nombre de partenariats. Le représentant fait observer qu'il est désormais nécessaire d'aligner les priorités nationales et régionales sur le scénario de Samoa afin de veiller à obtenir des résultats positifs en matière d'environnement.

78. Le Secrétariat indique qu'il a commencé à chercher au plan interne la manière d'aller de l'avant dans le cadre du scénario de Samoa et qu'il a engagé un processus visant à rationaliser les différents partenariats auxquels il est partie. Les priorités d'action immédiates sont les océans et les îles, et l'énergie durable. Deux groupes de travail ont été créés au sein de l'Organisation pour s'occuper de ces questions. Au niveau régional, les travaux ont commencé par l'identification des lacunes et des priorités de mise en œuvre du scénario de Samoa. La consommation et la production durables constituent dans la région une lacune majeure. Le Secrétariat rend également hommage à l'Autorité australienne de sécurité maritime et à Maritime New Zealand pour la contribution que ces organismes ont apportée au succès de la Conférence.

79. La Conférence :

- ***prend note*** des informations fournies sur la Conférence des PÉID de 2014 ;
- prend note ***de la contribution et du soutien que le Secrétariat apporte à la Conférence ;***
- ***prend note*** du scénario de Samoa ; et
- félicite ***le Samoa*** de la manière remarquable dont il a accueilli la troisième Conférence des PÉID et en a assumé la présidence au nom de la région du Pacifique.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) — Demande de financement

80. Le Secrétariat fait le point sur la demande de financement en vue de la construction du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC), qui vise à renforcer et pérenniser la fourniture d'informations et la prestation de services relatifs au changement climatique aux Membres insulaires océaniens du PROE. L'utilisation d'outils de prévision des variations climatiques et de projections à long terme permettra aux Membres insulaires du PROE de planifier et de prendre des décisions en matière de gestion du changement climatique et des catastrophes naturelles.

81. À l'invitation du Président, l'Ambassadeur du Japon auprès des Îles Marshall souligne que, bien que le Japon ne soit pas membre du PROE, il a collaboré étroitement avec l'Organisation et la région, par l'intermédiaire de la JICA, sur le programme de gestion des déchets solides. L'Ambassadeur se félicite du travail accompli dans le domaine du changement climatique et indique que le Gouvernement du Japon étudie attentivement la demande de financement et annoncera la suite qu'il entend lui donner. Il ajoute que le PCCC dispensera notamment une formation aux mesures de prévention en matière de changement climatique.

82. Le représentant de Tuvalu se dit satisfait que le PCCC soit hébergé au PROE et remercie le gouvernement du Japon d'envisager cette construction. Il ajoute que le PCCC défendra les intérêts de tous les États et Territoires membres et que des programmes devraient être élaborés et conduits en fonction des besoins et des intérêts des îles du Pacifique. Le représentant de Tuvalu invite les pays développés à respecter le Protocole de Kyoto.

83. La représentante de la Nouvelle-Calédonie indique qu'il y a deux ans, le Territoire n'avait pu se prononcer sur ce point, n'ayant pas à l'époque de politique en matière de changement climatique. Toutefois, grâce au PROE, à Météo France, à l'IRD et au Fonds Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est en train de se doter d'une politique d'adaptation au changement climatique. De même, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Pitcairn vont également élaborer leurs propres politiques d'adaptation au changement climatique au travers du PROE et grâce aux financements européens et au projet INTEGRE, ce qui permettra à ces Territoires de participer à des initiatives régionales et d'enrichir l'action régionale de leur expérience.

84. Les États-Unis d'Amérique et l'Australie se prononcent en faveur de l'initiative et soulignent l'importance de la collaboration avec les partenaires existants, afin de définir le rôle que le PCCC pourrait jouer en dynamisant les initiatives actuelles, en exploitant les synergies et en renforçant la prestation de services aux Membres du PROE. Ils observent qu'il serait important que le PROE travaille avec les nombreux partenaires de la région afin d'améliorer les connaissances et les services climatologiques, d'identifier les missions appropriées du PCCC et de mettre en place

des structures organisationnelles permettant d'avancer dans ce sens.

85. Les États-Unis d'Amérique et l'Australie demandent que des informations sur les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien du centre soient fournies à la prochaine Conférence du PROE. Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande la réalisation d'une analyse coûts-efficacité.

86. Le Secrétariat indique que le PCCC n'aura pas de structure de gouvernance distincte, mais fera partie intégrante du travail du Secrétariat. Le Centre collaborera avec des partenaires et parties prenantes sur des questions liées au changement climatique, afin d'adopter une approche consolidée à l'échelon régional. Les coûts de fonctionnement et d'entretien seront fonction de la taille et de la nature du bâtiment. Il indique, à titre de comparaison, que les frais d'entretien du Centre de formation et d'éducation s'élèvent actuellement à 12 000 USD environ. Le Secrétariat indique aussi que la conception architecturale du bâtiment contribuera à abaisser ces frais de fonctionnement.

87. La Conférence :

- ***prend acte*** de l'évolution du projet de construction du Centre océanien sur le changement climatique et du renforcement des prestations de services du PROE à ses Membres océaniens ;
- ***prend note avec gratitude*** du soutien du gouvernement japonais ; et
- ***charge*** le Secrétariat de faire rapport sur la situation et sur les questions relatives au programme de travail, à la gouvernance et aux frais d'entretien lors de la prochaine Conférence du PROE.

Point 6.7 de l'ordre du jour : Bureau régional du SIDS DOCK (ONUDI)

88. Le Secrétariat présente le document de travail 6.7, qui fait le point sur les dispositions prises concernant l'installation du Bureau régional du SIDS DOCK pour l'Océanie et les efforts engagés pour accueillir au sein du Secrétariat le Centre régional océanien pour les énergies renouvelables et l'efficience énergétique (PCREEE) de l'ONUDI. Il est noté que le SIDS DOCK est un dispositif de coopération entre les PÉID visant à faciliter le développement d'une économie énergétique durable dans les PÉID. Le Secrétariat fait également savoir que les organisations du CORP (PROE, CPS, USP et PPA) ont présenté au groupe d'experts une offre unifiée au sujet du bureau du PCREEE.

89. La Conférence :

- ***prend acte*** des progrès réalisés par le PROE dans la recherche de financements destinés à des projets sur les énergies renouvelables en Océanie par le truchement du SIDS Dock ; et
- ***prend acte*** de la candidature conjointe présentée par les organisations du CORP concernant l'installation du PCREEE.

Point 6.8 de l'ordre du jour: Cadre d'intégration régionale

90. Le Secrétariat retrace le contexte qui a abouti à l'adoption du Cadre d'intégration régionale par la réunion 2014 des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Il décrit le processus suivi en vue de l'élaboration du Cadre et rappelle que ses observations sur l'avant-projet ont été intégrées dans le document final. Le PROE note qu'il est tout acquis à une plus grande intégration au sein du Pacifique et qu'il continuera de veiller à ce que son travail soit rattaché et intégré à ce nouveau Cadre.

91. Des informations complémentaires sur le Cadre sont présentées dans le document de travail DT6.8 et son annexe. Le texte du Cadre en faveur de l'intégration régionale peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/embeds/file/Framework%20for%20Pacific%20Regionalism(1).pdf

92. À l'invitation du président, le représentant du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique donne davantage d'informations sur le Cadre et décrit le mécanisme renforcé de fixation des priorités régionales consistant notamment à habiliter les réunions ministérielles à prendre dans leurs secteurs respectifs des décisions tendant à rationaliser l'ordre du jour des réunions des Chefs d'État et de gouvernement

93. La République des Îles Fidji est actuellement suspendue du Forum et son représentant demande que les informations concernant le Cadre d'intégration régionale soient transmises au ministère fidjien des Affaires étrangères.

94. La représentante de la Nouvelle-Calédonie déclare que son pays soutient ce nouveau Cadre qui a vocation à orienter de manière constructive les autres organisations régionales, et incite le PROE à le promouvoir.

95. Le représentant de la France note qu'à plusieurs reprises, la Nouvelle-Calédonie, conjointement avec la France, et avec son soutien, a demandé à devenir membre du Forum des Îles du Pacifique. La France est d'avis que l'exclusion de certains membres des organisations du Pacifique n'est pas propice à l'intégration régionale.

96. La Conférence :

- ***prend note*** des avancées concernant le Cadre d'intégration régionale.

Point 7.1 de l'ordre du jour: Rapport sur les contributions des Membres

97. Conformément à l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat présente un rapport sur les contributions des Membres reçues en 2014 (jusqu'au 31 juillet) et fait le point sur l'état des contributions à la fin de 2013. Un état récapitulatif est joint au document de travail 7.1, dont il forme l'Annexe 1.

98. Le Secrétariat observe que, malgré les efforts considérables déployés en 2013/2014 pour encourager les Membres à s'acquitter de leurs contributions, le montant total des contributions non acquittées s'élève actuellement à 687 269 dollars.

99. Plusieurs Membres reconnaissent l'importance de cette question, et certains d'entre eux exposent les raisons pour lesquelles leurs contributions ne sont pas acquittées. Nauru explique que, en raison d'un procès en cours, il réglera son arriéré à une date ultérieure. Tuvalu et Nioué font part de leur intention de s'acquitter de leurs modestes arriérés avant la clôture de la présente Conférence.

100. La représentante de l'Australie exprime sa déception devant l'absence d'analyse dans le rapport communiqué par le Secrétariat, et elle invite instamment celui-ci à analyser en détail la question du contexte spécifique des pays.

101. Le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays s'engage à continuer de verser une contribution volontaire de 200 000 dollars par an, et demande si des contributions volontaires de ce genre pourraient servir à réduire les arriérés de contributions.

102. La Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie soulignent l'importance des contributions des Membres, qui reflètent l'adhésion des pays à l'Organisation et un certain niveau d'engagement.

103. Plusieurs Membres observent que la question des contributions non acquittées pourrait être examinée par le groupe de travail chargé des contributions des membres récemment mis en place.

104. La Conférence :

- ***examine*** le rapport et le problème des contributions non acquittées ; et
- ***engage*** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées pour l'exercice en cours et les exercices précédents en 2014.

Point 7.2 de l'ordre du jour: Groupe de travail du PROE sur les contributions des Membres : Rapport du président

105. Le président du groupe de travail du PROE sur les contributions des Membres présente son rapport sur l'augmentation du niveau des contributions des Membres. Des informations détaillées sur cette question sont fournies dans le document DT 7.2 et le document qui y est joint.

106. Il est indiqué dans le rapport que les fonds de base représentent 17 % du budget du PROE pour 2013 et servent à financer un large éventail de dépenses administratives. Le budget ne suffit pas à couvrir tous les besoins opérationnels, et les dépenses ont été réduites grâce au report de certains travaux d'entretien essentiels et à la réduction des dépenses dans certains secteurs. Il est en outre noté que les contributions des Membres sont restées les mêmes depuis 2003 ce qui a entraîné le maintien d'un budget de base inchangé. Or les dépenses ont notablement augmenté en raison des demandes accrues de prestations aux Membres faites auprès des services administratifs. Le Secrétariat s'est engagé à équilibrer le budget et à puiser dans les réserves pour ce faire. Cette situation est intenable. Il est fait observer que d'autres organisations du CROP ont obtenu des augmentations des contributions de leurs Membres, dans certains cas à plusieurs reprises.

107. Le groupe de travail reconnaît l'impact de l'inflation et propose de modifier le Règlement financier pour intégrer dans le calcul du niveau des contributions des Membres le taux moyen annuel d'inflation au Samoa (pour les 36 mois écoulés).

108. Le groupe de travail propose que le Secrétariat effectue une analyse complémentaire en vue de rationaliser les services fournis directement aux Membres en tenant compte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015 et de l'évaluation externe indépendante.

109. L'Australie est favorable à la modification du Règlement pour que les contributions des Membres suivent l'inflation. La représentante se demande si le PROE s'engage dans des projets qui ne correspondent pas aux frais généraux convenus. Elle fait valoir que cela ne saurait se faire sans l'approbation des Membres et recommande qu'un comité de Membres soit chargé d'approuver les projets financés à partir de sources extérieures.

110. La représentante de la Nouvelle-Calédonie relève que les Membres demandent au Secrétariat d'exécuter de nouveaux projets qui doivent être financés sur le budget de base et souligne que si le budget de base ne peut être augmenté, il appartient aux Membres de mieux réfléchir aux demandes qu'ils présentent au PROE. La représentante demande également si les

donateurs ont été contactés pour étudier la possibilité d'arrêter de nouveaux frais de gestion.

111. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni indiquent qu'ils ne peuvent pas appuyer des augmentations fondées sur l'inflation, mais réfléchissent à d'autres manières de trouver les moyens nécessaires et proposent de songer au relèvement des frais de gestion et à d'autres mesures.

112. Le Secrétariat fait observer que, selon la politique suivie en matière de frais de gestion, les non-Membres versent 12 % et les Membres 10 %. Il attendra les instructions des Membres avant d'aborder la question d'une augmentation avec les donateurs.

113. Le représentant de la France relève la complexité de la question et fait valoir qu'une augmentation générale de 3 % poserait des difficultés à certains Membres. Il propose d'élargir le mandat du groupe de travail pour que celui-ci se penche sur les contributions non acquittées des Membres et étudie d'autres options, notamment celle concernant les frais de gestion des projets.

114. Un groupe d'amis du président composé de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Samoa, de Tokélaou, de la France, des États-Unis et des Fidji est créé pour apporter un complément d'orientation.

115. La Conférence :

- ***charge*** le Secrétariat de procéder à une analyse complémentaire des services directement fournis aux Membres et de faire rapport au plus tard à la Conférence de 2015 du PROE ;
- ***demande que*** le mandat du groupe de travail sur les contributions des Membres soit élargi pour qu'il puisse examiner les différentes questions qui se posent au plan financier concernant notamment les contributions impayées des Membres, les frais de gestion des projets, les taux de change, les contributions volontaires ; et
- ***demande*** au groupe de travail de faire connaître son analyse aux Membres et de leur adresser des recommandations au plus tard le 31 mars 2015.

Point 7.3 de l'ordre du jour: Plan d'activité

116. Le Secrétariat présente les principaux éléments du projet de Plan d'activité du PROE 2013 – 2015. Ce Plan fera l'objet de rapports réguliers aux Membres et sera modifié en fonction des besoins.

117. Le représentant des Îles Cook se déclare satisfait du caractère dynamique du document et prend note qu'il pourra être amendé pour l'adapter à l'évolution des besoins des Membres.

118. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie suggèrent d'approuver le Plan à titre provisoire pour permettre de le renforcer ultérieurement. La représentante de l'Australie indique que cela permettrait de le parachever en parallèle de l'élaboration du nouveau Plan stratégique, afin de produire des synergies entre les deux documents.

119. La représentante de la Nouvelle-Calédonie recommande d'améliorer les partenariats, notamment avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour faciliter l'exécution du Plan.

120. Le représentant de Tokélaou s'inquiète du fait que la Conférence semble contribuer à retarder les efforts du Secrétariat pour aller de l'avant et fait observer que ce dernier a élaboré le Plan d'activité dans le droit fil des directives formulées par les précédentes conférences du PROE. Selon lui, ces efforts doivent être appuyés et approuvés.

121. La Conférence :

- ***Approuve*** le Plan d'activité du PROE 2013-2015 en tant que plan provisoire.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Données annuelles sur le marché

122. Le Secrétariat rend compte de l'examen récent des données relatives au marché, en observant que l'examen annuel du barème des traitements des agents recrutés sur le marché du travail international serait présenté et débattu dans le cadre du mécanisme du CORP. L'ajustement du barème des traitements des agents recrutés sur le marché du travail local a été appliqué en 2014 pour un coût de 10 000 dollars. Des précisions à ce sujet sont données dans le document de travail 8.1.

123. La représentante de l'Australie se félicite de l'utilisation de données sur le marché par le Secrétariat à des fins d'harmonisation entre membres du CORP, et demande des précisions sur la définition de l'expression « montant substantiel » qui figure dans le Règlement du personnel et qui autorise le Directeur général à trancher « à sa discrétion ».

124. Le Secrétariat indique que le groupe de travail des Membres du PROE a chiffré à 15 000 dollars une « augmentation de salaire substantielle » et que le Directeur général a approuvé, à sa discrétion, l'augmentation de salaire des agents recrutés sur le marché local.

125. Le représentant de Tokélaou remercie le Directeur général d'avoir pris l'initiative de tenir compte des données annuelles sur le marché dans les barèmes des traitements du personnel. Il fait valoir qu'il y a lieu d'être vigilant et qu'il importe que les Membres maintiennent fermement leur volonté de continuer de faire du Secrétariat une organisation solide.

126. La Conférence :

- ***prend note*** du fait que le Secrétariat a reçu le projet de rapport 2014 sur les données annuelles du marché et que le CORP n'a pas encore pris position à ce sujet ;
- ***prend acte*** du fait que le Secrétariat propose de reporter tout ajustement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international jusqu'à ce que les résultats de la révision triennale des conditions d'emploi de 2015 soient disponibles ; et
- ***prend acte*** de l'application d'un ajustement du barème des traitements du personnel recruté sur le marché local à compter du 1er janvier 2014, conformément aux instructions de la 24e Conférence du PROE.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du Directeur général du PROE

Cette séance se déroule à huis clos.

127. La Conférence :

- ***prend note*** de l'examen et de l'évaluation du Plan d'amélioration des résultats personnels du Directeur général pour 2013/2014 ;

- ***adopte*** le Plan d'amélioration des résultats personnels pour 2014/15 ; et
- ***note*** l'intérêt de réunir les membres de la Troïka face à face à l'avenir, bien avant la Conférence du PROE, de manière à poursuivre la procédure de manière efficace.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Procédure de recrutement du Directeur général

Cette séance se déroule à huis clos.

128. La Conférence :

- ***examine*** et ***approuve*** la description du poste de Directeur général, y compris ses modifications, telle qu'elle figure dans l'Annexe 1 du DT 8.3 ;
- ***examine et choisit*** les membres du Comité consultatif de sélection chargé de la procédure de recrutement et de sélection d'un candidat au poste de Directeur général, telle que décrite ci-après :
 - La République des Îles Marshall, qui préside la présente Conférence du PROE, présidera la procédure conformément au Règlement relatif à la procédure d'engagement du Directeur général ;
 - Les Membres représentés au Samoa sont invités à participer à la procédure — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et Tokélaou ont confirmé leur intérêt ;
 - D'autres membres peuvent participer à condition de prendre les frais à leur charge — La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Tonga et la France, avec au moins l'un des Territoires francophones, ont manifesté leur intérêt ; et
- ***prend acte*** de la procédure et la ***confirme*** à nouveau selon le calendrier ci-dessous :

1	Janvier 2015	• Un avis de vacance de poste de DG est largement diffusé, conformément à la procédure d'engagement du Directeur général
2	Mars — mai 2015	• Procédure de sélection suivie par le Comité consultatif de sélection : o Premier tri o Présélection o Entretiens o Discussions o Rapport
3	Juin — juillet 2015	• Rapport du Comité consultatif de sélection diffusé aux Membres du PROE
4	Septembre 2015 — 26e Conférence	• La Conférence examine le rapport du Comité de sélection et nomme un nouveau DG

Point 8.4 de l'ordre du jour : Engagement des commissaires aux comptes

129. Conformément à l'article 29 du Règlement financier, le Secrétariat informe les participants de l'engagement du commissaire aux comptes en faisant observer que le contrat de l'actuel commissaire se termine le 31 octobre 2014. Un appel d'offres a été lancé et toutes les soumissions ont répondu aux critères exigés. La société retenue est Betham & Co qui, en accord avec le Règlement du PROE, accomplira ainsi son dernier mandat de commissaire aux comptes.

130. La Conférence :

- ***approuve*** la nomination de la société Betham & Co. en qualité de commissaire aux comptes chargé de vérifier les comptes du PROE pour les exercices financiers 2014 et 2015.

Point 8.5 de l'ordre du jour : Rapport du directeur général sur les engagements de plus de six ans

131. Le Secrétariat rend compte du renouvellement des mandats de M. Clark Peteru au poste de Conseiller juridique, de M. Anthony Talouli au poste de Conseiller en pollution. de Mme Alofa Tuuau au poste de Conseillère financière et administrative et de M. Stuart Chape au poste de Directeur de la division Biodiversité et gestion écosystémique en faisant observer que ces renouvellements sont conformes à l'article 6 m) du Règlement du personnel concernant la règle des six ans. Des détails sur la procédure suivie sont fournis dans le document DT 8.5.

132. Les Îles Cook, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la France et Tokélaou appuient les recommandations formulées par le président.

133. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande quelles mesures sont prises pour veiller à ce que la procédure de sélection ne soit pas entachée d'un parti pris favorisant la personne qui occupe le poste.

134. Les représentants de la France et de la Nouvelle-Calédonie préconisent que soit encouragé le recrutement de personnel bilingue pour les postes à pourvoir à l'avenir. Le représentant de la France souligne l'intérêt qu'il y a à recruter et à conserver un personnel de qualité et demande également que les avis de vacance de poste soient diffusés suffisamment à l'avance pour permettre le recrutement éventuel d'un plus grand nombre de candidats francophones.

135. Nauru demande qu'on lui précise si la règle des six ans s'applique au personnel dont le mandat est renouvelé.

136. Le Secrétariat souligne que le PROE suit une procédure de recrutement très stricte qui vise à engager le meilleur candidat possible. Les critères retenus ne favoriseront pas le titulaire du poste, mais le Secrétariat fait observer que, comme dans d'autres organisations, la personne qui occupe le poste aura une meilleure connaissance du travail à accomplir. Il indique également que la règle des six ans s'applique et que le titulaire a tout loisir de postuler.

137. La Conférence :

- ***prend note*** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Clark Peteru au poste de Conseiller juridique ;
- ***prend note*** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Anthony Talouli au poste de Conseiller en pollution ;
- ***prend note*** du renouvellement pour trois ans du mandat de Mme Alofa Tuuau au poste de Conseillère financière et administrative ; et
- ***prend note*** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Stuart Chape au poste de Directeur de la division Biodiversité et gestion écosystémique.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Compte rendu de la septième Conférence des Parties à la Convention sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et radioactifs dans les États insulaires membres du Forum, le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers et leur gestion dans le Pacifique Sud (Convention de Waigani)

138. Les Tonga présentent le compte rendu de la septième Conférence des Parties à la Convention de Waigani, tenue à Majuro (Îles Marshall), avant la Conférence du PROE.

139. La Conférence :

- ***prend acte*** du compte rendu de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Compte rendu de la douzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

140. Les Îles Marshall présentent le rapport de la douzième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa qui s'est tenue à Majuro (République des Îles Marshall), le 26 septembre.

141. La Conférence :

- ***prend acte*** du rapport de la douzième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

Point 10.1 de l'ordre du jour : Division Biodiversité et gestion écosystémique – aperçu des activités pour 2015

142. Le Secrétariat présente un aperçu des activités inscrites au programme de travail de la division Biodiversité et gestion écosystémique pour 2015. Ces activités sont décrites dans le document de travail 10.1. et discutées aux points suivants de l'ordre du jour.

Point 10.1.1 de l'ordre du jour: Résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

143. Le Secrétariat présente les résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, y compris la Déclaration de Laucala (DT 10.1.1/Annexe 1), dix activités clés de haut niveau (DT 10.1.1/Annexe 2), et l'inauguration des Prix océaniens de la protection de l'environnement (DT 10.1.1/Annexe 3).

144. Le représentant du Royaume-Uni indique que l'initiative Darwin pourrait être une source de financement du travail du Secrétariat en matière de biodiversité.

145. La Conférence :

- ***prend note*** des principaux résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées ; et
- ***approuve*** un processus ouvert et transparent, consistant dans le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de la part des États et Territoires insulaires océaniens membres du PROE qui souhaiteraient accueillir la dixième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

Point 10.1.2 de l'ordre du jour : Conservation de la nature et Aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020

146. Le Secrétariat présente le nouveau Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020, adopté en décembre 2013 à Suva (Fidji) lors de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, dont il constitue l'un des principaux résultats. Des exemplaires de ce Cadre ont été distribués aux Membres.

147. La Conférence :

- ***approuve*** le Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020 ; et
- ***encourage*** les membres et partenaires à soutenir la mise en œuvre du Cadre.

Point 10.1.3 de l'ordre du jour: le Pacifique se prépare en vue de la 12e CdP de la CDB, de la 11e CMS et de la 12e CdP à la Convention de Ramsar

148. Le Secrétariat rend compte aux Membres des activités relatives à la réunion préparatoire conjointe y compris des projets de plans qu'il a établis pour harmoniser les préparatifs de la 12e CdP de la CDB, de la 11e CMS et de la 12e CdP à la Convention de Ramsar. On trouvera des renseignements détaillés sur ces activités dans le document DT 10.1.3/Ann. 1.

149. La représentante de la Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat d'avoir convoqué ces ateliers préparatoires, très importants et efficaces.

150. Le représentant des États-Unis demande que le libellé du paragraphe 27 du document DT 10.1.3/Ann 1 soit modifié et que « s'en tenir au principe de précaution » se lise « suivre une approche de précaution ».

151. La Conférence :

- ***prend note*** des progrès accomplis pour harmoniser et rationaliser les activités relatives aux AME sur la biodiversité dans le Pacifique insulaire ; et
- ***approuve*** les résultats de la réunion préparatoire conjointe y compris les activités prévues à l'appui des délégations insulaires océaniennes et invite les membres qui sont à même de le faire à apporter un soutien technique ou financier.

Point 10.1.4 de l'ordre du jour : Conservation des espèces marines menacées et migratrices

152. Le Secrétariat présente le document DT 10.1.4 dans lequel il informe les Membres des initiatives récemment prises en matière de conservation des espèces marines menacées et migratrices visées par le Plan d'action régional sur les espèces marines du PROE.

153. Les représentants de l'Australie et des États-Unis remercient le Secrétariat ainsi que la Commission baleinière internationale de la manifestation parallèle utile et instructive qui a été organisée.

154. L'Australie, les États-Unis, Tonga et la France s'engagent à soutenir l'initiative de l'Année océanienne des baleines en 2016.

155. L'Australie, les États-Unis et Tonga se déclarent intéressés par une participation au groupe de travail afin d'élaborer un programme de travail pour l'Année océanienne des baleines.

156. Le représentant des États-Unis rend hommage au PROE pour son implication dans les questions d'océanographie et l'éducation dans ce domaine, et notamment pour ses efforts dans la lutte contre l'acidification des océans et dans l'acquisition de données océaniques. Le représentant souligne le haut niveau des connaissances spécialisées dont dispose la NOAA et fait en outre état du soutien apporté par les États-Unis au poste du Secrétariat consacré au Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS). Il ajoute que la NOAAA collaborera avec le coordinateur du PI-GOOS récemment recruté et avec

son comité directeur à l'actualisation du plan de travail pour que ce dernier reflète le besoin croissant de mieux comprendre les océans mis en exergue lors de la Conférence des PÉID, et tienne compte des nouvelles capacités des instruments autonomes à haute fréquence de fournir des observations des profondeurs de l'océan, ainsi que des observations des espèces chimiques importantes pour l'amélioration de la compréhension du phénomène d'acidification des océans.

157. Le représentant de Tonga insiste sur le besoin de faire, en matière de conservation, des efforts qui soient compensés par un avantage économique durable, comme c'est le cas de l'observation des baleines à Tonga.

158. La représentante de la Nouvelle-Calédonie met l'accent sur les diverses activités de la Nouvelle-Calédonie dans ce domaine, dont le recours à l'adaptation écosystémique dans le cadre du plan de gestion du parc de la mer de corail et le classement du premier site RAMSAR. Bien que ne siégeant pas aux conférences des parties, la Nouvelle-Calédonie est intéressée par les réunions préparatoires régionales afin d'examiner les voies possibles de prise en compte de ses problématiques. La présidente du gouvernement s'est montrée également intéressée par les formations aux négociations dispensées par le PROE aux leaders. Concernant les espèces menacées et migratrices, la Nouvelle-Calédonie offre de partager son expertise technique. Elle signale d'ailleurs qu'un groupe de chercheurs et d'ONG développent en ce moment un projet de création d'une autorité Liste rouge UICN pour les espèces végétales menacées en Nouvelle-Calédonie. La constitution de cette autorité Liste rouge devrait être finalisée fin 2014 lors du démarrage des premières évaluations. La Nouvelle-Calédonie signale qu'une formation sur les listes rouges sera organisée en décembre 2014 et invite les autres experts intéressés du Pacifique à y participer. Un document et le contact des organisateurs peut-être transmis. En matière d'espèces envahissantes, la Nouvelle-Calédonie souhaiterait participer au projet régional qui sera soumis au FEM-6 ; elle signale par ailleurs que la stratégie de la Nouvelle-Calédonie en matière d'espèces envahissantes sera adoptée très prochainement et confirme sa participation au PILN.

159. Les Palaos sont favorables à l'élaboration du Plan d'action régional pour les requins.

160. Le représentant du Samoa félicite le PROE des efforts accomplis dans le domaine de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et fait savoir que le Gouvernement samoan a approuvé la décision portant signature du mémorandum d'entente de la CMS sur les requins lors de la Conférence des Parties en Équateur qui se tiendra plus tard cette année.

161. Le représentant de la France dit que son pays appuie les activités du PROE en faveur des espèces menacées et migratrices qui revêtent une très grande importance pour elle et indique également que la France soutient les travaux menés dans les territoires océaniens sur les aires marines protégées.

162. La Conférence, s'agissant des quatre espèces marines ciblées,

<u>Les dugongs</u>

- ***prend acte*** du récent lancement d'un projet mené à l'échelon mondial pour la conservation des dugongs et des herbiers marins par le Fonds pour l'environnement mondial et la Convention sur les espèces migratrices et félicite les Îles Salomon et le Vanuatu pour leur engagement dans ce projet ; et

- ***approuve*** la collaboration du PROE avec la CMS aux fins d'élaboration du volet océanien du programme et prie instamment les bailleurs et autres soutiens de faciliter une participation aussi active de la part des autres états et Territoires Membres du PROE.

Tortues

- ***prend note*** du déclin apparent de l'abondance des populations de tortues marines dans la région du PROE et de la classification des espèces les plus emblématiques comme étant en danger et en danger critique d'extinction ;
- ***note*** que, selon une publication scientifique récente, les niveaux de prise légalement autorisés de tortues dans les pays membres du PROE sont parmi les plus élevés au monde et pourraient constituer une menace majeure susceptible de mettre fin à la présence des tortues dans certaines zones ; et
- ***décide*** que les Membres qui autorisent encore la prise de tortues devraient : fournir au PROE toute estimation fiable et disponible sur le niveau autorisé de ces prises, comme le prévoit l'action 3.4 du Plan d'action du PROE pour les tortues marines ; envisager d'interdire ou de réglementer plus strictement les prises de tortue, notamment lors de grands rassemblements qui donnent lieu à la capture de très nombreuses tortues ; et interdire le ramassage des œufs et la prise de tortues nicheuses comme prévu par l'action 3.5 du Plan d'action du PROE pour les tortues marines.

Les baleines et dauphins

- ***prend acte*** de la mise en œuvre, par le PROE, de plusieurs initiatives importantes relatives aux baleines notamment l'instauration d'une collaboration avec la Commission baleinière internationale ;
- ***approuve*** la proposition consistant à déclarer 2016 Année océanienne des baleines ; et
- ***prie*** le PROE de commencer à prévoir la mise en œuvre de l'initiative 2016 Année océanienne des baleines et invite les Membres, d'autres soutiens et collaborateurs potentiels, dont la Commission baleinière internationale et la Convention sur les espèces migratrices, à fournir une assistance technique et financière à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative 2016 Année océanienne des baleines.

Requins

- ***prend note*** du déclin significatif de l'abondance de nombreuses espèces de requins dans la région ces dernières années ;
- ***se félicite*** des progrès réalisés par de nombreux Membres et partenaires du PROE en prenant diverses mesures de conservation des requins dans leurs ZEE respectives ; et
- ***décide*** que le PROE devra élaborer un plan d'action en faveur des requins en collaboration avec d'autres parties compétentes intéressées, dont la CPS et la FFA, et que ce plan sera intégré au prochain cycle de plans d'action régionaux sur les espèces marines (2018 – 2023).

Point 10.2 de l'ordre du jour : Le point sur le changement climatique

163. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités de la division Changement climatique en 2015, telles que présentées dans le document de travail DT.10.2.

Point 10.2.1 de l'ordre du jour : Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) Programme régional pour le Pacifique

164. Le Secrétariat présente les avancées de la mise en œuvre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques

(PPCR) qui a débuté en novembre 2013, et évoque plus particulièrement le lancement du Mécanisme régional de soutien technique et du Fonds d'intervention rapide associé, en juillet 2014.

165. La France, les Îles Cook, Kiribati, la République des Îles Marshall, le Royaume-Uni, le Samoa et Tuvalu félicitent le Secrétariat des progrès enregistrés.

166. Le représentant de Kiribati exprime sa gratitude au PROE et aux États-Unis d'Amérique pour l'aide apportée à son pays pour le projet Abaiang – Approche insulaire. Il remercie également le PROE de l'assistance fournie au titre d'autres démarches climatiques intégrées et espère que son pays continuera de bénéficier de ce soutien dans le cadre de son plan de mise en œuvre conjointe.

167. Le représentant du Royaume-Uni prend note des préparatifs de la Conférence des Parties Paris Climat 2015 et félicite le Bureau de la météorologie du Royaume-Uni, le PROE et le Service météorologique néo-zélandais de leurs efforts permanents et du maintien des services météorologiques à la région, notant l'existence d'un projet sur cinq ans d'une valeur annuelle d'environ 250 000 USD.

168. Le représentant des Îles Marshall évoque la récente Conférence de New York sur le changement climatique et fait observer que beaucoup a été fait pour préparer la Conférence des Parties Paris Climat 2015. Il invite les Membres à faire le point sur leurs intentions de contribution aux fonds nationaux pour les catastrophes. Le représentant de la Nouvelle-Zélande présente la situation de son pays à cet égard et exprime le souhait d'échanger entre collègues de la région du Pacifique des vues sur le mécanisme des centres nationaux de données

169. Les Îles Cook et Tuvalu se déclarent préoccupés de la clôture des projets PACC et PIGGAREP à la fin de 2015, notant l'utilité des informations que ces initiatives ont fournies à la région, par exemple pour le développement des infrastructures portuaires aux Îles Cook. Ils exhortent les participants à examiner les moyens de poursuivre ces programmes.

170. En réponse à une question des Îles Cook et du Samoa concernant le Fonds d'intervention rapide, le Secrétariat précise que l'allocation de 1,182 million d'USD vise à donner suite aux demandes d'assistance technique liées au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes.

171. Le Secrétariat indique qu'il continuera à rechercher des solutions pour maintenir la dynamique créée par les projets PACC et PIGGAREP. Il encourage également les Membres à faire connaître leurs préoccupations et à rechercher des soutiens auprès des bailleurs de fonds pour appuyer l'action climatique du PROE.

172. Le représentant de la France indique que les pays insulaires océaniens ont fait plusieurs interventions à la récente Conférence de New York sur le climat et rappelle que la France a promis 1 milliard d'USD de contribution au Fonds vert pour le climat.

173. La Conférence :

- ***prend note*** de l'état d'avancement du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) — Programme régional pour le Pacifique ; et

- ***invite*** les Membres à utiliser et promouvoir le Mécanisme régional de soutien technique et le Fonds d'intervention rapide associé, et prend note du montant actuellement disponible de 1,182 million de dollars.

Point 10.2.2 de l'ordre du jour : PIGGAREP ET PIGGAREP PLUS

174. Le Secrétariat fait rapport sur les travaux réalisés au titre des projets PIGGAREP et PIGGAREP Plus sur lesquels de plus amples informations sont fournies dans le document de travail DT.10.2.2.

175. La Conférence :

- ***note*** l'état d'avancement des activités des projets PIGGAREP et PIGGAREP+ et leur date de clôture ;
- ***prend note*** du rôle et de la stratégie du Secrétariat en vue de l'atténuation des émissions de GES ; et
- ***encourage*** les pays participants et les Membres à faire part des succès remportés, à appliquer les enseignements tirés aux futurs projets d'atténuation et à continuer d'intégrer et de maintenir ces activités au-delà de l'achèvement de ces projets.

Point 10.2.3 de l'ordre du jour: Information climatologique et météorologie

176. Le Secrétariat fait rapport sur l'avancement des activités climatologiques et météorologiques tendant à renforcer les capacités des services météorologiques nationaux (SMN) de la région. Des précisions à ce sujet sont données dans le document de travail 10.2.3.

177. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et Nioué soulignent la nécessité de coordonner tous les aspects de ces projets dès leur conception afin d'éviter tout double emploi avec des activités existantes. La représentante de l'Australie rend hommage au Groupe spécial sur les services climatologiques dans les îles du Pacifique (PICS) pour le rôle qu'il joue dans la coordination et l'harmonisation de ces projets. Elle se félicite de l'augmentation notable des financements climatiques, mais se déclare préoccupée par l'incidence sur la capacité de mise en œuvre des organisations régionales et des membres. L'Australie propose de nouvelles recommandations.

178. La Conférence :

- ***prend note*** de l'avancement du projet FINPAC ;
- ***prend note*** de l'importante contribution que vont apporter le CSIRO, le Bureau météorologique australien, et d'autres experts intéressés d'Australie et des services météorologiques et hydrologiques nationaux à l'établissement de prévisions climatiques et d'outils associés, tels que les projections climatiques, dans le cadre du projet PACCSAP ;
- ***prend note*** de l'importante contribution du Projet COSPPac au renforcement des capacités des services climatologiques océaniens et de sa collaboration avec le FINPAC ;
- ***relève*** qu'il y a lieu d'assurer coordination et harmonisation entre ces projets et les projets météorologiques et climatologiques connexes exécutés dans la région, y compris le Projet océanien de prévision climatique financé par la Corée et la proposition de création envisagée du Centre océanien sur le changement climatique que le Gouvernement japonais envisage de financer ; et

- ***prend note*** du rôle important joué par le PROE, dans le cadre du Partenariat pour le Bureau météorologique océanien, pour l'harmonisation de ces activités et la réalisation d'un effort coordonné au plan régional visant à répondre aux besoins des Membres du PROE dans le domaine des services météorologiques et climatologiques.

Point 10.2.4 de l'ordre du jour :Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP)

179. Le Secrétariat fait le point sur le projet de Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP) et indique qu'un processus participatif dynamique a présidé à son élaboration. La Stratégie vise à améliorer la coordination dans tous les domaines, mais plus particulièrement dans des secteurs transversaux tels que le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe. Fondée sur une démarche stratégique, elle doit être interprétée en parallèle des autres stratégies et politiques régionales sur la météorologie, l'eau et l'énergie. De plus amples informations ainsi qu'une description succincte de la Stratégie sont fournies dans le document de travail DT 10.2.4.

180. Tuvalu, le Samoa, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, les Tonga, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande prennent acte du travail considérable qui a abouti à l'élaboration de la Stratégie.

181. Le représentant de Tuvalu demande s'il est possible d'y inclure la question des pertes et des dégâts et, à défaut, propose de donner au Secrétariat un mandat clair lui permettant de travailler sur la question avec les pays insulaires océaniens.

182. Le représentant du Samoa propose une nouvelle recommandation par laquelle le Secrétariat serait prié de jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie.

183. En matière de changement climatique, la Nouvelle-Calédonie se réjouit de bénéficier de la compétence du PROE en matière d'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatique. Elle se réjouit également que ce projet initié par le fond pacifique se prolonge grâce aux fonds de l'Union Européene du 10eme FED régional dédié au projet Intégre et permette d'élargir la collaboration à trois autres territoires européens de la région. Elle remercie le PROE et la CPS de l'avoir intégré au groupes de travail sur la stratégie conjointe changement climatique et gestion des risques de catastrophes qui sera extrêmement utile à la Nouvelle-Calédonie qui est en train de définir la structure et la mission de sa direction de la sécurité civile. La Nouvelle-Calédonie ne fait pas partie du protocole de Kyoto, mais étudie aujourd'hui les possibilités d'intégrer le dispositif post 2015. Elle souhaite pouvoir travailler en étroite collaboration avec le PROE sur la définition de scénarios d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans ce futur protocole.

184. L'Australie, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande réitèrent leur appui à l'élaboration de la SRDP, mais sont d'avis qu'elle doit être améliorée. Il convient notamment de définir des indicateurs conformes aux Cadres de Kyoto et de Hyogo, de prévoir un dispositif de mise en œuvre fondé sur les structures existantes, dont l'examen du Plan pour le Pacifique et le Cadre du PIFACC, et de préciser les besoins en ressources à court et à long terme ; Le représentant des États-Unis d'Amérique s'inquiète de ce que les observations de la NOAA n'ont pas été

incluses dans la dernière mouture du projet.

185. Signalant que la SRDP doit rester stratégiquement ciblée, la représentante de l'Australie invite les Membres du PROE et de la CPS à appuyer la Stratégie et à travailler en collaboration.

186. Le représentant des Tonga note que la SRDP s'inscrit dans le droit fil du plan d'action national conjoint de son pays et décrit le nouveau dispositif institutionnel qui réunit différents ministères associés à l'action climatique. Il se dit favorable au rôle du PROE dans la Stratégie et rappelle que le PROE a l'expérience de la coordination des activités climatiques, ce dont les pays ont tiré profit.

187. Le Secrétariat indique que la SRDP se veut un miroir des Cadres de Kyoto et de Hyogo qu'elle n'a pas vocation à remplacer. Il précise qu'un rapport sur la situation de la SRDP sera présenté au Sommet 2015 des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et que le processus qui a permis l'élaboration de la Stratégie illustre bien la collaboration entre les organisations du CORP. Le Directeur général assure aux participants que la SRDP a pour objet de bâtir sur les éléments existants et non d'en créer de nouveaux.

188. S'agissant des pertes et des dégâts, le Secrétariat précise que la question est abordée dans le cadre de négociations et qu'elle n'a pas encore été finalisée. Le Comité directeur a choisi de ne pas l'inclure dans le texte de la Stratégie tant que le processus de négociations n'aura pas été achevé. Quoi qu'il en soit, cela ne mettrait pas en péril l'assistance et les conseils techniques dispensés par le PROE et la CPS en cas de besoin.

189. La Conférence :

- ***prend acte*** des éléments du projet de Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP) ;
- ***approuve*** dans son principe le projet de SRDP et prie le Comité directeur et le groupe de travail technique associés au processus d'élaboration de la feuille de route d'établir, le cas échéant, une version actualisée du projet répondant aux préoccupations des Membres ;
- ***demande*** au Secrétariat de jouer un rôle actif en appuyant la Stratégie et le Partenariat océanien sur la résilience ; et
- ***demande*** que les modalités de l'appui apporté au Partenariat océanien sur la résilience par les organisations du CORP soient discutées au niveau des directeurs du PROE et de la CPS et, si possible, au sein du CORP afin qu'une solution soit trouvée avant la réunion 2015 du Forum des îles du Pacifique.

Point 10.3 de l'ordre du jour: Division Gestion des déchets et lutte contre la pollution -- Aperçu des activités pour 2015

190. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités inscrites au programme de travail pour 2015 et qui visent à améliorer la gestion des déchets solides et dangereux et à lutter contre la pollution marine dans la région. Ces activités sont décrites dans le document de travail 10.3.

191. La Conférence :

- ***prend acte*** de la description des activités inscrites au programme de travail pour 2015.

Point 10.3.1 de l'ordre du jour: Aperçu des recommandations relatives à une intervention régionale en matière de gestion des déchets médicaux

192. Le Secrétariat fait le point sur les recommandations régionales relatives à l'amélioration de la gestion des déchets médicaux. Des précisions à ce sujet sont données dans le document de travail 10.3.1.

193. La Conférence :

- ***prend note*** de l'importance des ressources allouées à l'amélioration de la gestion des déchets médicaux dans la région du Pacifique pour les 3 prochaines années, dans le cadre du projet PacWaste ; et
- ***prend acte*** des recommandations préconisant l'adoption et l'application des meilleures pratiques d'élimination des déchets médicaux dans la région.

Point 10.3.2 de l'ordre du jour: Améliorer la gestion du mercure dans la région

194. Le Secrétariat présente des informations sur les dangers du mercure pour la santé et l'environnement, et indique les mesures prises dans la région pour améliorer sa gestion ; il fournit notamment des précisions sur le traité international à valeur contraignante concernant la gestion du mercure, la Convention de Minamata. Le document de travail 10.3.2 fournit des précisions à ce sujet.

195. La Conférence :

- ***prend acte*** de l'importance d'une meilleure gestion du mercure dans la région ;
- ***prie*** le Secrétariat de consacrer un programme régional de gestion écologique du mercure, de ses composés et des déchets qui en contiennent ;
- ***encourage*** les Membres à envisager d'adhérer à la Convention de Minamata ; et
- ***encourage*** les Membres à mener des initiatives nationales de gestion écologique du mercure, des produits et des déchets qui en contiennent dans le cadre de leurs programmes de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

Point 10.3.3 de l'ordre du jour: Synthèse annuelle sur la collecte des données sur la gestion des déchets

196. Le Secrétariat présente un bref rapport annuel sur les programmes régionaux et nationaux de gestion des déchets dans le cadre des efforts déployés pour coordonner les priorités en matière de gestion des déchets et pour mettre en commun des informations sur les meilleures pratiques suivies dans la région.

197. Les représentants des États-Unis et de la France font observer qu'ils n'ont pas reçu les documents pertinents sur ce point et demandent à pouvoir les consulter en ligne. Le Secrétariat s'engage à faire le nécessaire.

198. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Fidji, le Samoa et la France ont fait état de certaines de leurs activités nationales notamment le renforcement des capacités et la formation (Fidji), la réalisation d'une importante étude sur les déchets (Polynésie française), l'interdiction des importations de pneumatiques usagés dans le cadre d'un programme de production d'énergie à partir de déchets (Samoa) et la modification d'une politique de surveillance des déchets en vue de l'interdiction des sacs en plastique (France).

199. Le représentant du Samoa souligne le besoin de recueillir davantage de données sur lesquelles puisse reposer une politique de lutte contre l'importation des déchets dangereux.

200. La Nouvelle-Calédonie propose son appui pour la mise en œuvre de programme de recyclage, notamment par le biais de l'éco-organisme TRECODEC qui possède une expertise en matière de traitements de déchets et par le biais des acteurs de gestions des déchets médicaux, entreprises privées charges de leur élimination et hôpitaux chargés du tri. La Nouvelle-Calédonie participe à l'élaboration des plans nationaux d'intervention en cas de déversement en mer et à la gestion des déchets dans les ports. Elle rappelle que dans le cadre du projet INTEGRE, les 4 PTOM du pacifique vont pouvoir bénéficier des services du PROE en matière de gestion des déchets.

201. La Conférence :

- ***prend note*** de la synthèse au niveau régional et national sur les activités de gestion des déchets pour2013-2014 ;
- ***charge*** le Secrétariat de poursuivre la collecte annuelle d'informations sur la gestion des déchets ; et
- ***encourage*** les Membres et les partenaires concernés à participer activement à la collecte annuelle d'informations sur la gestion des déchets et à l'établissement des rapports pertinents.

Point 10.4 de l'ordre du jour: Division Surveillance environnementale et gouvernance — Aperçu des activités pour 2015

202. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités inscrites au programme 2015 de travail de la division Surveillance environnementale et gouvernance, qui sont décrites en détail dans le document de travail 10.4.

Point 10.4.1 de l'ordre du jour: Soutien fourni aux Membres sur les questions relatives au FEM

203. Le Secrétariat fait le point sur les services que le PROE fournit à ses Membres sur les questions relatives au FEM, en notant que ce soutien est coordonné et apporté par l'intermédiaire du Conseiller chargé de l'assistance du FEM et du Groupe consultatif pour le FEM. Les questions et les approches proposées pour FEM-6 sont décrites dans le document de travail 10.4.1.

204. Le Secrétariat évoque aussi les possibilités qui s'offrent pour continuer à financer le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM, actuellement financé jusqu'à la fin de 2015 grâce à une dotation spéciale de l'Australie.

205. Les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande, Fidji et l'Australie prennent acte du soutien apporté aux Membres grâce à ce poste. Le représentant des États-Unis d'Amérique se demande toutefois si cette fonction ne pourrait pas être mieux remplie par les conseillers nationaux et régionaux en charge des questions relatives au FEM. Étant donné que le financement de ce poste cessera à la fin de 2015, les États-Unis suggèrent que ce poste pourrait être financé moyennant redevance perçue auprès des organismes d'exécution ou des utilisateurs.

206. La Nouvelle-Zélande, Fidji et l'Australie se prononcent en faveur du maintien de ce poste. La représentante de l'Australie observe que les Membres devront décider des modalités de financement du poste lorsque son pays aura cessé d'y apporter son concours, et réitère la volonté de son pays de participer aux débats.

207. Le représentant de Fidji observe qu'il est urgent de commencer par renforcer les capacités des pays insulaires pour leur permettre de participer au cycle FEM-6

208. Le Secrétariat rappelle que le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM revêt une importance stratégique et que les commentaires émanant des Membres montrent qu'il convient de le maintenir. Le Conseiller chargé de l'assistance du FEM fournit une aide essentielle aux conseillers nationaux en charge des questions relatives au FEM et aux correspondants nationaux. Cette fonction ne pourrait pas être assumée par des conseillers nationaux ou des correspondants nationaux, qui se concentrent sur les projets dont ils sont chargés. Sans ce poste, le Secrétariat ne serait pas en mesure de répondre aux besoins des pays ni à leurs demandes techniques relatives au FEM.

209. La Conférence :

- ***prend acte*** des services fournis aux Membres du PROE par le Conseiller chargé de l'assistance du FEM ;
- ***évalue*** la nécessité de maintenir le poste dans le cadre de FEM-6, et
- ***formule*** des recommandations sur les modalités de financement du poste à partir de 2016.

Point 10.4.2 de l'ordre du jour : Améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable par le renforcement de la planification, de la surveillance et de la notification

210. Le Secrétariat fait le point sur le soutien apporté aux Membres en matière de gouvernance environnementale et de développement durable, l'action de la Division Surveillance environnementale et gouvernance faisant l'objet du document de travail DT10.4.2.

211. Tuvalu et les Îles Cook remercient le Secrétariat du soutien qu'ils ont reçu de la Division Surveillance environnementale et gouvernance, et s'engagent à appuyer la phase 2 du projet UE sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et au projet de renforcement des capacités du FEM, en cours de préparation, étant donné que la bonne gouvernance de l'environnement est importante pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

212. La Conférence :

- ***note et approuve*** la démarche proposée de renforcement de la gouvernance ;
- ***appuie*** la mise en œuvre de la deuxième phase du projet ACP sur les AME ; et
- ***renouvelle*** son adhésion et son soutien au Projet régional FEM de développement des capacités nationales et régionales de mise en œuvre des AME par le renforcement de la planification, de l'évaluation de l'état de l'environnement, et de la notification dans le Pacifique insulaire.

Point 10.5 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2015

213. Le Secrétariat présente le budget-programme proposé pour 2015, en observant que le budget est équilibré et s'élève à 20 072 378 dollars US. Il est reproduit dans le document de travail 10.5 et son annexe. Les contributions des Membres représentent 5,3 % du budget total. Les documents précités indiquent la ventilation par pays de l'aide et du soutien apportés.

214. Le représentant de Tokélaou demande au Secrétariat d'intervenir davantage sur le terrain pour aider son pays à satisfaire ses besoins en matière de gestion de l'environnement. Le Secrétariat indique qu'il envisage de rendre une visite conjointe à Tokélaou en 2015.

215. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie prend note de la diminution globale du budget, mais souligne qu'il importe de tenir compte de l'amélioration de la qualité des services. Il fait observer qu'à mesure que les activités inscrites au programme augmentent, les Membres doivent réfléchir aux moyens de soutenir financièrement la prestation de services pour qu'elle reste d'une qualité constante, le budget de base étant insuffisant. La Nouvelle-Calédonie prend acte de l'augmentation du budget des programmes et de la répartition plus équitable des fonds alloués aux programmes des divisions. Elle prend note de la prochaine Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique : Des stratégies à l'action, qui se tiendra en octobre 2014 en Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie est membre du comité de préparation de cette conférence et espère que les organisations régionales octroieront des fonds aux collectivités territoriales d'outre-mer.

216. L'Australie, les Îles Cook et les États fédérés de Micronésie remercient le Secrétariat et appuient les recommandations.

217. Le représentant des États-Unis d'Amérique note que les contributions sont versées par son pays à titre volontaire, et que, par conséquent, les sommes figurant dans le budget devraient être considérées comme des montants indicatifs.

218. En réponse à une question posée par la représentante de l'Australie, le Secrétariat indique qu'il possède un plan d'entretien pour la maintenance des locaux du siège, mais qu'il est très difficile de trouver des fonds à cet effet. L'Australie note que les dépenses d'équipement budgétées ne sont que de 0,4 %.

219. En réponse à une question posée par le représentant de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat indique que l'augmentation du budget de la Direction générale s'explique par la création de postes de conseiller en suivi et évaluation et par l'affection de fonctionnaires sous-régionaux, conformément aux recommandations des Membres formulées lors de la Conférence précédente. Le Secrétariat explique aussi que le budget consacré à la communication et à l'éducation, auparavant financé par des fonds alloués aux programmes, est désormais financé par des fonds de base, vu l'importance que le Secrétariat attache à ces activités.

220. La Conférence :

- ***examine*** **et** ***approuve*** le budget-programme proposé et le budget pour 2015 qui s'élève à 20 072 378 dollars US.

Point 11.1 de l'ordre du jour: Points proposés par les Membres : Acidification des océans – Le point sur les efforts internationaux de lutte contre l'acidification des océans

221. Les États-Unis d'Amérique présentent un document visant à informer les membres des efforts engagés dans le monde pour comprendre et surveiller l'acidification croissante des océans, en atténuer les effets et s'y adapter. Cette présentation se veut une introduction aux défis posés par ce phénomène et décrit comment les Membres peuvent participer à l'action menée pour remédier aux difficultés rencontrées. De plus amples informations sont présentées dans le document de travail DT.11.1.

222. Le Secrétariat rappelle le succès qu'a connu l'atelier sur l'acidification des océans organisé dans le cadre de la Conférence des PÉID par les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le PROE et fait savoir que le Secrétariat s'est attelé à la rédaction d'un projet de politique sur cette question.

223. La Nouvelle-Zélande, les Îles Cook, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Calédonie et la France remercient les États-Unis d'Amérique de leur utile présentation, prennent acte des travaux en cours dans le domaine de l'acidification des océans et se disent tout acquis à continuer de participer aux activités sur la question.

224. La Nouvelle-Calédonie et la France font état des travaux engagés par le PRESICA (Pôle de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation calédonien) et invitent le Secrétariat à travailler en plus étroite collaboration avec le PRESICA pour faire progresser l'action menée dans ce domaine.

225. La Conférence :

- ***prend acte*** des progrès accomplis par la communauté internationale pour faire mieux connaître les problèmes liés à l'acidification des océans ;
- ***exhorte*** le PROE et les pays membres à apporter leur soutien aux réseaux internationaux de surveillance de l'acidification des océans ; et
- ***encourage*** le PROE et les pays membres à étudier les possibilités de donner suite aux recommandations et actions formulées dans le cadre de l'atelier sur l'acidification des océans organisé en parallèle de la Conférence des petits États insulaires en développement, tenue en septembre 2014 au Samoa.

Point 11.2 de l'ordre du jour: Points proposés par les Membres: La biodiversité au-delà de la juridiction nationale

226. La représentante de l'Australie informe les participants des mesures prises par l'ONU en vue de l'élaboration éventuelle d'un nouvel instrument relatif à la gestion de la biodiversité au-delà des zones de juridiction nationale (BJN). Un groupe de travail formé à cet effet se réunira à nouveau en janvier 2015. Les États sont invités à adresser leurs observations au groupe de travail avant la fin du mois d'octobre 2014 en évaluant les paramètres et la faisabilité d'un tel instrument.

227. La Nouvelle-Zélande, Tuvalu et le Royaume-Uni se félicitent de l'avancement des travaux du groupe de travail du CORP à ce sujet ; ils reconnaissent l'importance de cette question pour le Pacifique et encouragent les Membres à s'engager activement dans ce processus. Tuvalu invite le Secrétariat à organiser un séminaire d'information des Membres du PROE sur cette question.

228. Les États-Unis d'Amérique s'opposent à l'élaboration d'un nouvel instrument international et estiment que les accords existants permettent d'avancer. Le représentant des États-Unis d'Amérique propose que le Secrétariat ne communique que des informations factuelles sur la BJN à ses Membres et note que le Secrétariat ne devrait pas consacrer trop de ressources à cette question.

229. Le Secrétariat informe la Conférence que le document relatif à la BJN, en cours de rédaction, sera débattu lors de la prochaine réunion du groupe de travail du CORP, qui se tiendra le 26 novembre 2014 au PROE. Il réitère son engagement de fournir des informations objectives, factuelles et techniques de grande qualité

aux Membres, dans un souci d'efficience maximale.

230. La Conférence :

- ***prend note*** des informations données sur les débats concernant la BJN et la marche à suivre, qui se sont instaurés à l'initiative des Nations Unies ;
- ***prend acte*** de la rédaction d'un document d'information sur la BJN par le groupe de travail du CORP chargé du secteur marin ; et
- ***demande*** au Secrétariat de soumettre des informations sur ses travaux relatifs à la BJN, qui seront incorporées dans le document d'information rédigé par le groupe de travail du CORP

Point 11.3 de l'ordre du jour : Sommet Océania 21

231. La Nouvelle-Calédonie présente un rapport sur la deuxième édition de la Conférence Océania 21 qui a été organisée à Nouméa, du 30 juin au 2 juillet 2014, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui du gouvernement français. Les débats ont porté sur les océans, le changement climatique et les valeurs culturelles et de nombreux jeunes y ont participé. Le rapport fait l'objet du document de travail DT.11.3/Ann.1.

232. Le représentant de la France indique que c'est l'une des formes que prend le soutien de la France à ses Territoires.

233. La Conférence :

- ***note*** l'exposé sur la deuxième édition de la Conférence Océania 21 ; et
- ***prend acte*** du Communiqué de Nouméa.

Point 12.1 de l'ordre du jour : Le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et l'Alliance pour l'océan Pacifique

234. Le Secrétariat présente un rapport sur les avancées de la mise en œuvre du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et de l'établissement de l'Alliance pour l'océan Pacifique, pilotés par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en sa qualité d'hôte du bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique. Il souligne la nécessité d'une approche intégrée de la gestion des océans. De plus amples informations sur la question sont fournies dans le document de travail DT12.1 et son annexe.

235. La représentante de l'Australie précise que son pays finance le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique à hauteur de 3,6 millions de dollars australiens sur trois ans, y compris le détachement d'un agent chargé d'appuyer dans son travail le bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique. Elle souligne qu'il faut éviter tout chevauchement avec les travaux déjà engagés par d'autres organisations.

236. Le représentant de Tokélaou indique que son pays, en qualité de président du FFC, appuie les recommandations et préconise une approche qui s'étendrait au-delà du Pacifique. Il note par ailleurs que Tokélaou participe à l'action de la Commission océanique mondiale.

237. Le représentant des Îles Cook déclare que son pays serait intéressé à adhérer à l'Alliance.

238. La Conférence :

- ***prend note*** des progrès accomplis par le PROE et d'autres institutions dans la mise en œuvre du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique ;

- ***prend acte*** du lancement de l'Alliance pour l'océan Pacifique à la 3e Conférence internationale des petits États insulaires en développement à Apia (Samoa), du 1er au 4 septembre 2014 ; et
- ***encourage*** les Membres du PROE, les observateurs et les principaux partenaires du développement à adhérer à l'Alliance pour l'océan Pacifique, et à contribuer à la tenue du registre des initiatives et des données et informations pertinentes relatives à l'océan, conformément à la Déclaration de Palau intitulée *The Ocean* : *Life and Future.*

Point 12.2 de l'ordre du jour : Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP

239. Le Directeur général fait le bilan des retombées des réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2014, rappelant que ces réunions sont précieuses pour partager des informations et élaborer des modalités de collaboration. Il ajoute que les directeurs des organisations régionales s'attachent à communiquer par voie électronique dans toute la mesure du possible. Des précisions à ce sujet sont données dans le document de travail 12.2.

240. La Conférence :

- ***prend note*** du compte rendu oral présenté par le Directeur général du PROE sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2014.

Point 13 de l'ordre du jour: Déclarations des partenaires et donateurs

241. Plusieurs observateurs ont participé à la 25e Conférence du PROE, notamment des organisations membres du CORP, des organisations non gouvernementales et des associations écologistes. Les observateurs ont fait des exposés portant sur leurs domaines de travail et d'éventuels partenariats avec les Membres et le Secrétariat. La liste des observateurs et leurs exposés sont reproduits en Annexe IV.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses

Biosécurité

242. Le représentant des Tonga évoque l'adoption de la Déclaration sur la biosécurité en vue de la protection et de la conservation de l'économie agricole (culture, forêts et pêches) des Tonga, qui sous-tend les moyens de subsistance du peuple tongan. Il reconnaît que son pays doit faire connaître et appliquer la Loi de 2009 sur la biosécurité ainsi que le centre d'échange et d'information sur la biosécurité. Les Tonga ont appris qu'une aide financière a été mobilisée au profit de la région Pacifique au titre de FEM-6 par l'entremise du PNUE. En conséquence, le représentant des Tonga appelle les pays membres à reconnaître la biosécurité comme une priorité régionale afin de renforcer les efforts de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité à l'échelon régional et national.

243. La Conférence :

- ***note*** les observations du représentant des Tonga sur la nécessaire priorité qu'il convient d'accorder à l'action régionale en matière de biosécurité.

Journées bleues

244. Le représentant de la Polynésie française annonce la tenue d'une Conférence intitulée « Journées Bleues » à la fin mai 2015, qui a pour objectifs de promouvoir le développement économique durable grâce à l'écotourisme bleu lié aux espèces

marines et à la protection d'espèces emblématiques pour le Pacifique, et de favoriser la conservation des espèces dans la région. Le gouvernement de la Polynésie française, les Fonds français pour le Pacifique, le PROE et d'autres bailleurs de fonds collaboreront à l'organisation de cette manifestation.

245. La Conférence :

- ***note*** l'invitation adressée par la Polynésie française aux pays insulaires océaniens en vue de leur participation à la Conférence « Journées bleues ».

Point 15 de l'ordre du jour: Réunion ministérielle de haut niveau

246. La Réunion ministérielle de haut niveau de la 25e Conférence du PROE s'est tenue le 3 octobre en présence des Ministres et d'autres officiels de haut niveau. La Conférence était présidée par M. Tony de Brum, Ministre des Affaires étrangères de la République des Îles Marshall.

15.1 : Ouverture et prière

247. Après une prière d'ouverture, une allocution vidéo spéciale de Monsieur le Président de la République des îles Marshall, Christopher J. Loeak, est diffusée. Ce message met en exergue la réalité des conséquences du changement climatique pour les Îles Marshall et les autres petites îles vulnérables. Le Président souligne le fait qu'une émigration forcée serait synonyme d'abandon de la langue, de la culture et de l'identité. Il explique que la crise climatique force les pays à prendre les choses en main et il reprend la déclaration du Forum des leaders de Majuro sur le Leadership climatique — "Nous sommes tous dans le même bateau" ; il ajoute que la Conférence de Paris ne peut se permettre d'être un autre Copenhague. Un nouvel accord incorporant la vision d'un monde sans carbone est essentiel à la survie des petites îles telles la République des îles Marshall.

15.2 : Le financement climatique – joindre le geste à la parole

248. Les exposés sont faits par M. Tony de Brum, Ministre de la République des Îles Marshall, M. Tiarite Kwong, Minsitre de Kiribati et M. Noel Lango, Représentant de Vanuatu. Les textes de ces exposés sont reproduits en Annexe V.

15.3 : La conservation et la gestion de l'océan

249. Les exposés sont faits par M. Kiriau Turepu (Îles Cook), Mme Anne-Claire Gourant (Nouvelle-Calédonie) et Mme Christine Schweizer (Australie) et portent sur les questions liées à la protection et à la gestion des océans. Les textes de ces exposés sont reproduits en Annexe V.

15.4 : La conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ?

250. Les exposés sont faits par M. Faamoetauloa Lealaiauloto Taito Dr Faale Tumaalii (Samoa), M. Paulson Panapa (Tuvalu) et Mme Kay Kumaras (Papousie-Nouvelle-Guinée). Les textes de ces exposés sont reproduits en Annexe V.

15.5 : Déclaration

251. Les Délégués de haut niveau conviennent d'une déclaration reproduite en Annexe III.

Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu de la Vingt-sixième conférence du PROE

252. La Conférence :

- ***décide*** que la Vingt-sixième conférence du PROE se tiendra à Apia (Samoa) du 21 au 25 septembre 2015.

Point 17 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la Vingt-cinquième Conférence du PROE

253. La Conférence

- ***adopte*** le rapport de la vingt-cinquième Conférence du PROE.

Point 18 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

La Conférence est clôturée officiellement le 3 octobre 2014 à 12h00.

Annex I: Liste des Participants

AMERICAN SAMOA

1. Ameko Pato
Director
American Samoa Environmental
Protection Agency (AS-EPA)
PO Box PPA
PAGO PAGO, American Samoa 96799

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (684) 633 2304
Fax: (684) 633 5801
Email: ameko.pato@epa.as.gov

AUSTRALIA

2. Chris Schweizer
Assistant Secretary
International Branch DSEWPAC
Government of Australia
GPO 787, Canberra, ACT 261 Australia

Officials	√	Ministerial	√

Email:
Christine.schweizer@environment.gov.au

3. Mr. Matt Johnson
Manager
Marine Environment Standards
Australian Maritime Safety Authority
Australian Government

Officials	√	Ministerial	√

Email: matt.johnston@amsa.gov.au

4. Perry Head
Director, Fisheries and Environment Section
Pacific Regional Branch
Department of Foreign Affairs & Trade

Officials	√	Ministerial	√

Email: perry.head@dfat.gov.au

5. Paul Kesby
Director, Hazardous Waste Section
Department of the Environment
Australian Government

Officials	√	Ministerial	

Email: paul.kesby@environment.gov.au

6. Ilisapeci Waqabaca Masivesi
Program Manager
Climate Change and Environment , DFAT
37 Prince's Rd, Tamavua
Suva, FIJI

Officials	√	Ministerial	√

E: illisapeci.masivesi@ausaid.gov.au

7. Nikola Pejic
Second Secretary and Consul
Australian Embassy in FSM
H & E Enterprises Building
Kolonia, Pohnpei

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: 320 5448
Fax: 320 5449

8. Majella Walsh
Australian Embassy in FSM
H & E Enterprises Building
Kolonia, Pohnpei

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: 320 5448
Fax: 320 5449

COOK ISLANDS

9. Hon. Kiriau Turepu
Minister
National Environment Service
Avarua, Rarotonga
Cook Islands

Officials		Ministerial	√

Telephone:

10. Vaitoti Tupa
Director
Cook Islands National Environment Service
PO Box 371
Avarua, Rarotonga
Cook Islands

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: 68221256
Email: Vaitoti.tupa@cookislands.gov.ck

11. Jim Armistead
Director
Pacific Division
Ministry of Foreign Affairs & Immigration
PO Box 105
Avarua, Rarotonga
Cook Islands

Officials	√	Ministerial	√

phone: +(682) 29347
fax: +(682) 21247
Email: jim.armistead@cookislands.gov.ck
web: http://www.mfai.gov.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA (FSM)

12. Andrew Yatilman
Director & Technical Focal Point
Office of Environment & Emergency Management
PS-69, Palikir, Pohnpei
Federated States of Micronesia 96941

Officials	√	Ministerial	√

Email: andrewy@mail.fm / climate@mail.fm

13. Carlson D. Apis
Assistant Secretary
Department of Foreign Affairs
Federated States of Micronesia
P.O. Box PS-123
Pohnpei, FM 96941
Federated States of Micronesia

Officials	√	Ministerial	√

E-mail: carl_apis@hotmail.com

FIJI

14. Aminiasi Qareqare
Acting Director of Environment
Department of Environment
PO Box 2109
Government Buildings
SUVA, Fiji

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (679) 3311 699
Fax: (679) 3312 879
Email: aminiasi.qareqare@govnet.gov.fj

FRANCE

15. HE. Jean-Luc Fauré-Tournaire
Représentant permanent adjoint de la France auprès de la Conseiller diplomatique du Haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie

Officials	√	Ministerial	√

Email: jean-luc.faure-tournaire@diplomatie.gouv.fr

FRENCH POLYNESIA

16. Gabriel Sao
Head of Environment
Ministère du tourisme, de l'écologie,
de la culture et des transports aériens
Gouvernement de la Polynésie française
Fare Manihini, Papeete

Officials	√	Ministerial	√

Ph: +689 40.50.88.60
Email:
gabriel.saochancheong@environnement.gov.pf

KIRIBATI

17. Hon. Tiarite Kwong
Minister
Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development (MELAD)
PO Box 234
Tarawa, Kiribati

Officials		Ministerial	√

Tel: +686 28425/28000
Fax: +686 28334
Email: teewaraotitei@gmail.com

18. Turang Teuea
Environment Inspector
Environment and Conservation Division
Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development (MELAD)
PO Box 234
Tarawa, Kiribati

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +686 28425/28000
Fax: +686 28334
Email: turangf@environment.gov.ki

19. Timi Kaiekieki
Secretary
Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development
Government of Kiribati
Kiribati

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +686 28507, 28000, 28593.

Fax: +686 28334
Email: timikb@gmail.com

MARSHALL ISLANDS

20. Hon. Anthony de Brum
Minister of Foreign Affairs and Environment
Government of Marshall Islands
P.O. Box 2
Majuro, MH 96960
Republic of the Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Email: cdebrum@ntamar.net

21. Bruce Kijiner
Director
Office of the Environmental Planning and Policy Coordinator (OPPEC)
PO Box 975
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (692) 625 7944/7945
Fax: (692) 625 7918
Email: kijinerb@gmail.com /
bruce.kijiner@ntamar.net

22. Warwick Harris
Office of Environmental Planning and Policy Coordination
PO Box 975
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Email: warwick47@gmail.com.

23. Reginald White
Director-Department of Meteorology
Weather Service Office Long Island Road Rairok
P.O. Box 78
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Phone: +692 247 3214 / 5705
Fax +692 247 3078

24. Albon Ishoda
First Secretary
Fiji Embassy
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

25. Laurence Edwards
Attorney General's Office (Civil Division)
Ministry of Justice
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Telephone +692 625-3244/8245

26. Bernard Adwini
Attorney General's Office (Civil Division)
Ministry of Justice
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Telephone +692 625-3244/8245

27. Gee Leong
Director, Office of Compact Implementation
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 1349
Majuro, MH 96960

Officials	√	Ministerial	

Email: ocidirector@ntamar.net
ALT. Email: glcbing@gmail.com
Phone: 625-3012/3181
Fax: 625-4979

28. Doreen de Brum
Assistant Secretary
Burean of Multlateral Affirs
Ministry of Foreign Affiars
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Tel +692 625 3181/3012/2763
Email: doreendebrum@gmail.com

29. Lowell Alik
General Manager
Environmental Protection Agency
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: rmiepa@ntamar.net

30. Riya Mucadam
Office of Environmental Planning and Policy Coordination
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: dr.riyad.mucadan@gmail.com

31. Anjanette Kattil
Assistant Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Republic of Marshall Islands
Tel +692 625 3181/3012/2763

Officials	√	Ministerial	

Email: akattil15@gmail.com

32. Molly Helkena
Assistant Secretary
Ministry of Internal Affairs
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: mhelkena@yahoo.com

33. Mailynn Lang
Assistant Secretary
Ministry of Health
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

34. Imang Chong Gum
Acting Secretary
Ministry of Public works
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: albertchongum@gmail.com

35. Clarence Samuel
Acting Secretary
Ministry of Finance
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

36. Neijon Edwards
Ministry of Foreign Affiars
MAJURO 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: neijonedwards@gmail.com

37. Justina R. Langidrik, MPH
Deputy Chief Secretary
PO Box 15
Office of the Chief Secretary
Government of Marshall Islands
Majuro, Marshall Islands 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: jrlangidrik@gmail.com

38. Ywao Elanzo
National Project Coordinator
GCCA
Office of the Environmental Planning and Policy Coordinator (OPPEC)
PO Box 975
Majuro, Marshall Islands 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: elanzo28@gmail.com

39. Morean Watak
Clerk of Cabinet
Office of the President
Majuro, Marshall Islands 96960
Republic of Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: moreany@yahoo.com

40. Wilbur Heine
Minister in Assistance to the President
Ministry of Internal Affairs
Majuro, Marshall Islands 96960
Republic of Marshall Island

Officials		Ministerial	√

NAURU

41. Elkoga Gadabu
Secretary
Department of Commerce, Industry and Environment
Government of Nauru
Yaren, Nauru

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +674 558 6206
Email: elkoga28@gmail.com

NEW CALEDONIA

42. Anne-Claire Goarant
Regional Cooperation & External Affairs
Government of New Caledonia
14 rue G Clemenceau
98800 Noumea Cedex
New Caledonia

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +687 75 28 59
E: anne-claire.goarant@gouv.nc

NEW ZEALAND

43. Robert Kaiwai
Consul General, Honolulu
New Zealand Ministry of Foreign Affairs and Trade
1003 Bishop Street
Honolulu, HI 96813

Officials		Ministerial	√

Phone: +1 808 675 5555
Email: robert.kaiwai@mfat.govt.nz

44. Sophie Vickers
Deputy High Commissioner Apia
and Delegation Head
New Zealand High Commission
Beach Road, Apia

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (685) 21 711
Fax: (685) 20 086/30765
Email: Sophie.Vickers@mfat.govt.nz

45. Margriet De Poorter
Senior International Partner Liaison Officer
Strategic Partnerships Team
Department of Conservation - Te Papa Atawhai
PO Box 10-420, Wellington 6143, New Zealand

Officials	√	Ministerial	√

DDI:04 471 3030 (VPN 8030)
Email:mdepoorter@doc.govt.nz

46. Judith Hanna
Foreign Policy Officer
New Zealand Ministry of Foreign Affairs and Trade
195 Lambton Quay, Wellington NZ

Officials		Ministerial	√

Phone: +64 4 439 7193
Email: judith.hanna@mfat.govt.nz

47. Jacob Hamstra
Policy Adviser
New Zealand Ministry of Foreign Affairs and Trade
195 Lambton Quay, Wellington NZ

Officials		Ministerial	√

Email: jacob.hamstra@mfat.govt.nz

NIUE

48. Hon. Billy Talagi
Minister for Agriculture, Forestry, Fisheries and the Environment
Government of Niue
Alofi, Niue Islands

Officials		Ministerial	√

49. Josie M M M Tamate
Director-General
Ministry of Natural Resources
Government of Niue
Niue Public Service Building
Alofi, NIUE ISLAND

Officials	√	Ministerial	√

Email: Josie.Tamate@mail.gov.nu

PALAU

50. HE. Dr. Caleb Otto
Ambassador
Embassy of Palau
New York

Officials		Ministerial	√

51. Charlene Mersai
Climate Change Coordinator
Office of Environment & Response
Office of President
PO Box 6051, Koror PW 96940
Palau

Officials	√	Ministerial	√

Tel: 488 6654
Fax: 488 6460
Email: charmersai@gmail.com

PAPUA NEW GUINEA

52. Kay Kumaras
Deputy Secretary
Sustainable Environment Program
Dept of Environment & Conservation
PO BOX 6601, Boroko
Papua New Guinea

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +675-325-0180
Fax: +675-325-0182
Email: kkalim@dec.gov.pg

53. Maino Virobo
Dept of Environment & Conservation
Policy Coordination and Evaluation Wing
Environmental Information and Science Division
PO BOX 6601, Boroko
Papua New Guinea

Officials	√	Ministerial	√

Phone: + 675 323 4343
Email: pngccap@date.com.pg

SAMOA

54. Hon. Faamoetauloa Taito Dr. Faale Tumaalii
Minister
Ministry of Natural Resources & Environment
Government of Samoa
Apia, Samoa

Officials		Ministerial	√

Tel : +685 23800
Fax : +685 23176
Email : moli.latu@samoaonline.ws

55. Suluimalo Amataga Penaia
Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources and Environment
Government of Samoa
Private Mail Bag
APIA, Samoa

Officials	√	Ministerial	√

Tel : +685 25019/23800
Fax : +685 23176
Email: amataga.penaia@mnre.gov.ws

56. Filomena Nelson
Assistant Chief Executive Officer
DMO Division
Ministry of Natural Resources & Environment
Government of Samoa
Apia, Samoa

Officials		Ministerial	√

Tel : +685 23800
Fax : +685 23176
Email : filomena.nelson@mnre.gov.ws

57. Rona Meleisea-Ah Liki
Principal Foreign Services Officer
Ministry of Foreign Affairs & Trade
Government of Samoa
Apia, Samoa

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +685 23800
Fax: +685 23175
Email: rona@mfat.gov.ws

TOKELAU

58. Aliki Faipule Kuresa Nasau
Ulu o Tokelau
Office of the Council of the Ongoing Government
PO Box 3298
Level 1, SNPF Plaza
Beach Road
Apia, Samoa

Officials		Ministerial	√

Tel: 685 20822/23

59. Jovilisi Suveinakama
General Manager
Office of the Council of the Ongoing Government
PO Box 3298
Level 1, SNPF Plaza
Beach Road
Apia, Samoa

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +685-20822
Fax: +685 21761
E: jovilisi@lesamoa.net

60. Mikaele Perez
Director
Economic Development, Natural Resources and Environment
PO Box 3298
Level 1, SNPF Plaza
Apia, Samoa

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +685-20822
Fax: +685 21761

TONGA

61. Paula Ma'u
Chief Executive Officer
Ministry of Environment, Energy, Climate Change , Disaster Management, Meteorology, Information and Communications (MEECCDMMIC)
PO Box 917
Nukualofa, Tonga

Officials		Ministerial	√

Phone: +676 28170
Email: paulm@mic.gov.to

62. Mafile'o Mafi
Senior Environmentalist
Ministry of Environment, Energy, Climate Change, Disaster Management, Meteorology, Information and Communications (MEECCDMMIC)
PO Box 917
Nukualofa, Tonga

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +676 28170
Email: mafileo.masi@gmail.com

63. Sione Talo Fulivai
Ministry of Environment, Energy, Climate Change, Disaster Management, Meteorology, Information and Communications (MEECCDMMIC)
PO Box 917
Nukualofa, Tonga

Officials		Ministerial	√

Phone: +676 28170

TUVALU

64. HE. Mr. Paulson Panapa
Tuvaluan High Commission in Suva, Fiji
16 Gorrie Street
P. O. Box 14449
Suva, Fiji

Officials		Ministerial	√

Telephone: (+679) 3301 355 / 3300 697
Fax: (+679) 3308 479
Email: tine_leuelu@yahoo.com

65. Mataio Tekinene
Director of Environment
Department of Environment(DoE)
Private Mail Bag
Funafuti, Tuvalu

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (688) 20179
Fax: (688) 20167/ 20836
Email: tekinenemataio@gmail.com
or mtekinene@gov.tv

UNITED KINGDOM

66. HE. Mr. Dominic Meiklejohn
UK High Commissioner to Solomon Islands, Vanuatu and Nauru
British High Commission Honiara
Tanuli Ridge, 676
Solomon Islands

Officials		Ministerial	√

Telephone (+677) 21705
Fax (+677) 21549
Email bhc@solomon.com.sb

67. Joel Watson
First Secretary (Political & Economics)
British High Commission
44 Hill Street
Wellington 6011
New Zealand

Officials	√	Ministerial	√

Telephone: (644) 924 2842
Mobile: (640) 2122 42842
Email: Joel.Watson@fco.gov.uk

68. Bert Tolhurst
Head of Climate Change and Human Rights
British High Commission
47 Gladstone Road
PO Box 1355
Suva, Fiji

Officials	√	Ministerial	√

T: +679 322 9121
M: +679 990 7996
FTN: 8443 2121
Email: Bert.Tolhurst@fco.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA

69. HE. Mr. Thomas Armbruster
Ambassador to the Marshall Islands
U.S. Embassy Majuro
PO Box 1379
Majuro, MH 96960
Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Phone: +692-247-4011.
Fax Number : (692) 247-4012

70. Jason Brenden – Head of Delegation
Pacific Regional Environment Officer
US Embassy
31 Loftus Street
U.S. Embassy – Suva
Suva, Fiji

Officials	√	Ministerial	√

T: +679 331 4466
F: +679 330 2998
Email: brendenja@state.gov

71. Matthew Malone - Alternate Head of Delegation
International Relations Officer
Office of Ocean and Polar Affairs
Bureau of Oceans, Environment and Science
U.S. Department of State

Officials	√	Ministerial	√

phone: 202-647-3073
Email: MaloneMA@state.gov

72. Norman Barth
Deputy Chief of Mission
U.S. Embassy Majuro
Majuro, Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	√

Phone: 692-247-4011
Email: BarthNH@state.gov

73. Stephen R. Piotrowicz
Oceanographer
Office of Ocean & Polar Affairs
United States/ NOAA
1100 Wayne Ave, Suite 1202
Silver Spring, Maryland, 20910
USA

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +1 301-427-2493
E: steve.piotrowicz@noaa.gov

74. Christina E. Velez Srinivasan
Global Climate Change Advisor for USAID/Pacific
US Agency for International Development
Annex 2 Building, US Embassy
1201 Roxas Blvd, 1000 Ermita
Manila, Phillippines

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +632 310 4830
E: cvelez@usaid.gov

VANUATU

75. Noel Lango
2nd PA to the Hon. Minister
Ministry for Climate Change, Meteorology and Geohazard, Energy, Environment and Disaster Management
Private Mail Bag 9054
Port Vila
Vanuatu

Officials		Ministerial	√

Email: nlango@vanuatu.gov.vu

CROP AGENCIES

PACIFIC ISLANDS FORUM SECRETARIAT (PIFS)

76. Exsley Taloiburi
Acting Climate Change Financing Adviser
Pacific Island Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva, FIJI

Officials	√	Ministerial	√

(w) +679 3320 218
(m) +679 9929470
Website: www.forumsec.org
E: exsleyt@forumsec.org.fj

77. Alex Knox
Director Strategic Partnerships and Coordination Program
Pacific Island Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva Fiji Islands

Officials	√	Ministerial	√

(w) +679 322 0385
(m) +679 9929470
Website: www.forumsec.org
E: AlexK@forumsec.org.fj

78. Ryan Medrana
Natural Resources Adviser
Pacific Island Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva Fiji Islands

Officials	√	Ministerial	√

(w) +679 322 0385
(m) +679 9929470
Website: www.forumsec.org
Email: RyanM@forumsec.org

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY (SPC)

79. Mosese Sikivou
Deputy Director, Disaster Reduction Management
Secretariat of the Pacific Community
B.P. D5
98848 Noumea Cedex,
New Caledonia

Officials	√	Ministerial	√

Phone: (687) 26 2000
Fax: (687) 26 3818
Email: Moseses@spc.int

80. Cristina Casella
Climate Change and DRM Policy Advisor
Secretariat of the Pacific Community
SPC Noumea

Officials	√	Ministerial	√

Phone: (687) 26 2000
Fax: (687) 26 3818
Email: Christinac@spc.int

81. Brian Dawson
Consultant on Climate Change
Secretariat of the Pacific Community
SPC Noumea

Officials	√	Ministerial	√

Phone: (687) 26 2000
Fax: (687) 26 3818
Email: Briand@spc.int

82. Hannah Lily
Legal Adviser, Deep Sea Mineral Project
Applied Geoscience and Technology Division
SPC Suva
Ratu Mara Road
Suva, Fiji

Officials		Ministerial	√

Phone: (687) 26 2000
Fax: (687) 26 3818
Email: Hannahl@spc.int

83. Marie Bourrel
Legal Adviser, Deep Sea Mineral Project
Applied Geoscience and Technology Division
SPC Suva

Officials		Ministerial	√

Phone: (687) 26 2000
Fax: (687) 26 3818
Email: Marieb@spc.int

UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC (USP)

84. Atul Raturi
Associate Professor
School of Engineering & Physics, Faculty of Science, Technology and Environment
The University of the South Pacific
Private Mail Bag, Suva, Fiji

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +679 323 1779
Fax: +679 323 1551
Email: atul.raturi@usp.ac.fj

PARTNER ORGANISATIONS

CONSERVATION INTERNATIONAL

85. Schannel van Dijken
Senior Marine Program Manager
Conservation International - Pacific Islands and Oceans Program
P.O. Box 2035, Apia, Samoa

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +685 21593
Fax +685 28570
Email: svandijken@conservation.org
www.conservation.org

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION FOR THE PACIFIC

86. Jesús Lavina Richi
Head of Section
Infrastructure, Natural Resources, Environment & Energy Section
Delegation of the European Union for the Pacific
Level 4, Development Bank Centre
360, Victoria Parade, Suva, FIJI

Officials	√	Ministerial	√

Ph: 679 331 3633
Fax: 679 330 0370
Email: Jesus.LAVINA@eeas.europa.eu

87. Ileana Miritescu
Programme Manager, Infrastructure and Natural Resources Section
Delegation of the European Union for the Pacific
Level 4, Development Bank Centre
360, Victoria Parade, Suva, FIJI

Officials	√	Ministerial	√

Ph: 679 331 3633
Fax: 679 330 0370
Email:
Ileana.MIRITESCU@eeas.europa.eu

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT (GIZ)

88. Wulf Killmann
Team Leader
SPC/GIZ Pacific German Regional Coping with Climate Change in the Pacific Island Region (CCCPIR)
P O Box 14041
Suva, Fiji

Officials	√	Ministerial	

Email: wulf.killmann@giz.de
www.giz.de

89. Karl P. Kirsch-Jung
Project Director
Marine and Costal Biodiversity Management in Pacific Island Countries (MACBIO)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
P.O. Box 14041
Suva, Fiji

Officials	√	Ministerial	

Email: karl-peter.kirsch-jung@giz.de

90. Walter Berier
Environmental Engineer
Water, Sanitation and Hygiene (WASH)
SPC/GIZ Coping with Climate Change in the Pacific Island Region (CCCPIR)
Environment Protection Authority (EPA)
P.O. Box 2024
Majuro MH 96960
Republic Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

T: +692 625 5203 / 3035
M: +692 455 4222
F: +692 625 5202
Email: walter.berier@giz.de

GOVERNMENT OF JAPAN

91. HE. Mr. Kazuhiko Anzai
Ambassador
Embassy of Japan
PO Box 300
Majuro
Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	√

Phone: (+692) (247) 7463 / 83
Fax: (+692) (247) 7493
Email: royoji@ntamar.net
Web: www.mh.emb-japan.go.jp

92. Masataka Mizutani
Economic Advisor
Embassy of Japan
Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	√

Phone: (+692) (247) 7463 / 83
Fax: (+692) (247) 7493
Email: royoji@ntamar.net
Web: www.mh.emb-japan.go.jp

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA)

93. Hideki Tomobe
Resident Representative
JICA Marshall Islands
Majuro
Marshall Islands

Officials		Ministerial	√

Phone: (692) 625 5437/5438
Fax: (692) 625 5439

94. Takahisa Watanabe
Project Formulation Environmental Advisor
JICA Micronesia Office
Federated States of Micronesia

Officials	√	Ministerial	√

Email: watanabe.takahisa@jica.go.jp

95. Shiro Amano
Chief Advisor to J-PRISM
Environmental Management Group
Global Environment Department
JICA, Japan

Officials	√	Ministerial	

80. Naoki Mori
Executive Technical Advisor
to the Director General
Global Environment Department
JICA, Japan

Officials	√	Ministerial	

81. Toru Taguchi
Deputy Director
Environmental Management Team 1
Environmental Management Group
Global Environment Department
JICA, Japan

Officials	√	Ministerial	

82. Seiji Takashima
Special Advisor
Environmental Management Team 1
Environmental Management Group
Global Environment Department
JICA, Japan

Officials	√	Ministerial	

83. Faafetai Sagapolutele
Assistant Chief Advisor
J-PRISM/JICA
Samoa

Officials	√	Ministerial	

Email: faafetais@sprep.org
faafetais@hotmail.com

84. Ayako Yoshida
Coordinator
J-PRISM/JICA
Samoa

Officials	√	Ministerial	

85. Makoto Tsukiji
Coordinator
J-PRISM/JICA
Samoa

Officials	√	Ministerial	

Email: tsukijimkt@gmail.com

86. Patricia Pedrus
Sustainable Development Planner
Environment and Sustainable Division
Office of Environment and Emergency Management (OEEM)
Federated States of Micronesia

Officials	√	Ministerial	

87. Teliphen Neamon
Environmental officer
Education Awareness Division
Majuro Atoll Waste Company
Environmental Protection Authority
Majuro, Marshall Island

Officials	√	Ministerial	

88. Jessica Zebedee
Chief of Education Awareness
Education Awareness Division
Environmental Protection Authority
Majuro, Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

89. Ayaka Kondo
JOCV/Environmental officer
Education Awareness Division
Environmental Protection Authority
Majuro, Marshall Islands

Officials	√	Ministerial	

PACIFIC CONSULTANTS CO LTD

90. Mariko Fujimori
Director of PC-Institute for Global
Environment Research, Overseas Division
Pacific Consultants Co., Ltd, Japan
1-7-5, Sekido, Tama-shi Tokyo 206-8550, Japan

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +81-42-372-7167
Email:
mariko.fujimori@tk.pacific.co.jp

91. Kumiko Kajii
Senior Researcher of PC-Institute for Global
Environment Research, Overseas Division
Pacific Consultants Co., Ltd, Japan
1-7-5, Sekido, Tama-shi Tokyo 206-8550, Japan

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +81-42-372-7130
Email: kumiko.kajii@tk.pacific.co.jp

92. Noriko Ishibashi
Senior Researcher of PC-Institute for Global
Environment Research, Overseas Division
Pacific Consultants Co., Ltd, Japan
1-7-5, Sekido, Tama-shi Tokyo 206-8550, Japan

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +81-42-372-7130
Email:
noriko.ishibashi@tk.pacific.co.jp

MARSHALL ISLANDS RED CROSS

93. Alexander Pinano
Marshall Islands Red Cross
Interim President

Officials	√	Ministerial	√

Mobile: +692 455-3490
Email: mhclinic@ntamar.net

94. Telbi Jason
Marshall Islands Red Cross Assistant Administrator

Officials	√	Ministerial	√

Mobile: +692 455-5285
Email: telbi.simpson@gmail.com

95. Hemina Jack-Nysta
Finance & Admin Officer
International Federation Red Cross and Red Crescent Societies
& Administrator
Marshall Islands Red Cross Society
Marshall Islands Resort, Room 156
Majuro, MH 96960

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +692 625-0340
Email: hemina.nysta@gmail.com

INTERNATIONAL WHALING COMMISSION (IWC)

96. David Mattila
Technical Adviser
Secretariat: International Whaling Commission

Officials	√	Ministerial	√

Email: david.mattila@IWC.int

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION (WMO)

97. Henry Taiki
Programme
Officer
WMO Resource Mobilization
Office
PO BOX 3044
Vailima, APIA
SAMOA

Officials	√	Ministerial	√

Phone: +685) 25706
Fax: (685) 25771
E: htaiki@wmo.int

NGOs

ISLAND SUSTAINABILITY ALLIANCE CIS INC. ("ISACI")

98. Imogen P. Ingram
Island Sustainability Alliance CIS Inc. ("ISACI")
First Floor Ingram House, Avatiu
PO Box 492, Avarua
Rarotonga
Cook Islands

Officials	√	Ministerial	√

Tel: +682 22128
Mobile : +682 58289
emails: imogenpuaingram@gmail.com
or isaci@oyster.net.ck

INDEPENDENT REVIEW TEAM

99. Teresa Manarangi Trott
John E. Hay & Associates Ltd
PO Box 440
Rarotonga, Cook Islands

Officials	√	Ministerial	

Email: trott@oyster.net.ck

TRANSLATORS AND INTERPRETATION TEAM

100. Patrick Delhaye
Calliope-Interpreters
Consultant Interpreters Worldwide
B.P. 18 158
98 857 Nouméa Cédex, New Caledonia

Officials	√	Ministerial	√

M: +687 93 93 22
T: +687 26 18 42
Email: pdelhaye@calliope-interpreters.org S: patrickdelhayenc

101. Bertold Schmitt
Calliope-Interpreters
Consultant Interpreters Worldwide
62 Bix Road
Sydney Dee Why, NSW, 2099, Australia

Officials	√	Ministerial	√

M: +61 417 684 174
T: +61 2 9971 7861
Email: bschmitt@calliope-interpreters.org S: bertoldschmitt

102. Karine Dreyfus
Calliope-Interpreters
Consultant Interpreters Worldwide

Officials	√	Ministerial	√

103. Sam Johnston
Calliope-Interpreters
Consultant Interpreters Worldwide

Officials	√	Ministerial	√

SPREP SECRETARIAT

104 David Sheppard
Director General

105 Kosi Latu
Deputy Director General

106 David Haynes
Director, WMPC

107 Sefanaia Nawadra
Director, EMG

108 Stuart Chape
Director, BEM

109 Netatua Pelesikoti
Director, CC

110 Clark Peteru
Legal Adviser

111 Simeamativa L. Vaai
HR Adviser

112 Alofa Tuuau
Finance and Admin Adviser

113 Frank Griffin
Hazardous Waste Management Adviser

114 Anthony Talouli
Waste Management and Pollution Adviser

115 Michael Donoghue
Threatened & Migratory Species Adviser

116 Peniamina Leavai
PACC-Project Officer

117 Stewart Williams
PacWaste Project Manager

118 Ma-Bella Guinto
Waste Management Adviser

119 Tommy Moore
Pacific Islands Global Ocean Observing System Officer

120 Diane McFadzien
Climate Change Adaptation Adviser

121 Ewan Cameron
Climate Change Support - Secondment

122 Satui Bentin
PPCR Consultant

123 Maraea S. Pogi
Finance and Admin Officer

124 Seema Deo
Communications Adviser

125 Billy Chan Ting
Web Applications Developer Specialist

126 Amber Carvan
Publications Officer

127 Simon Wilson
Monitoring and Evaluation Adviser

128 Audrey Brown-Pereira
Executive Officer

129 Apiseta Eti
Executive Assistant

130 Moriana Phillip
Technical Water Expert, RMI

Annexe II : Recommandations des Amis de la Présidence :
1. Évaluation indépendante du PROE et
2. Révision à mi-parcours du plan stratégique du PROE

Synthèse des réponses des Amis de la Présidence aux recommandations de l'évaluation indépendante du PROE

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
Mise en œuvre achevée ou en cours	2.	Le Secrétariat doit apporter des réponses plus complètes aux directives des précédentes conférences du PROE auxquelles l'équipe chargée de l'évaluation indépendante considère que les réponses auraient pu être plus étoffées ou peut-être mieux documentées, et soumettre un rapport à la 26e Conférence du PROE.	X			90 à 95% des directives des Conférences du PROE sont en cours de mise en œuvre	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, et que le Secrétariat soumette un rapport sur les questions recensées dans l'annexe 6 du rapport d'évaluation indépendante à la 26e Conférence du PROE**
	10.	Renforcer les processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports afin de rendre compte clairement des performances obtenues, notamment des résultats et des retombées de l'assistance apportée par le PROE à ses membres insulaires océaniens pour veiller à la haute qualité de leur environnement, y compris des écosystèmes naturels, et à sa capacité de soutenir la vie et les moyens de subsistance.	X			Mise en œuvre en cours	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**
	11.	Élaborer et utiliser un cadre qui guidera la mise en œuvre et facilitera l'établissement de rapports, soit en achevant l'élaboration du projet de plan de travail du PROE, soit sous toute autre forme, tel un plan d'action fondé sur des consultations.	X	X	X	Cette recommandation est en cours de mise en œuvre mais sera encore renforcée	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, et le Secrétariat est prié de soumettre le cadre à l'approbation des Membres. À noter d'éventuelles incidences financières pour les membres découlant de la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du cadre.**
	12.	Indiquer clairement les hypothèses et les risques dans chaque Budget-programme	X	X	X	En cours, mais susceptible d'amélioration	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, mais**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		annuel pour faciliter une compréhension globale des facteurs de succès et des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et des programmes.					**on notera que la conduite de l'évaluation des risques ou le recensement des hypothèses contenues dans les stratégies du PROE axées sur des pays spécifiques peut impliquer des responsabilités et/ou des coûts.**
	14.	Établir et mettre en œuvre un mécanisme formel encourageant en permanence un discours professionnel inclusif et d'autres occasions d'apprentissage pour le personnel du Secrétariat, y compris par le biais des séminaires existants.	X			Mise en œuvre en cours	**Il est proposé que la conférence accepte cette recommandation, que le Secrétariat devra mettre en œuvre avec les ressources dont il dispose.**
	16.	Les programmes de travail devraient refléter les contributions apportées par les partenaires concernés, tels le secteur privé et les ONG, à la réalisation d'objectifs environnementaux appuyant l'amélioration des modes de vie et de développement économique durable, et les processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports devraient inclure des cibles et des indicateurs qui pourront servir à démontrer immédiatement et à plus long terme les impacts de ces contributions au développement social et économique.	X		X	Mise en œuvre en cours	**Il est proposé que la conférence accepte cette recommandation, en notant que les Membres devraient chercher des partenaires plus nombreux par le biais de la planification et de la gestion, et notamment du processus de programmes-pays intégrés recommandé.**
	17.	Les Membres et le Secrétariat devraient identifier et mettre en œuvre des mesures permettant de pérenniser les retombées obtenues au-delà du terme de l'investissement du PROE, en veillant notamment, le cas échéant, à en assurer l'appui continu grâce à des mécanismes nationaux de financement durables.	X	X	X	Cette action relève de la mise en œuvre des projets, qui constitue le principal de la mise en œuvre des programmes du PROE.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**
	18.	Avec l'accord et le soutien des Membres, le Secrétariat devrait intensifier son action dans le cadre de sa mission relative aux biens publics régionaux associés à	X	X	X	Mise en œuvre d'un certain nombre de projets et programmes liés aux services environnementaux/ écosystémiques, à la gestion des	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		l'environnement et aux services écosystémiques du milieu marin, notamment en matière de gestion des connaissances et de financement durable.				connaissances, etc. en cours. Par exemple, projets d'aménagement de l'espace maritime, d'adaptation écosystémique au changement climatique, de gestion écosystémique des ressources côtières, économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), (p.ex. projet MACBIO, BIOPAMA)	
	23.	Avec l'accord des Membres, le Secrétariat devrait mettre en œuvre des changements relativement modestes qui permettront de clarifier sensiblement le travail des divisions techniques, d'encourager une approche pluridisciplinaire entre les divisions, et à l'ensemble du personnel de suivre une démarche plus stratégique.	X	X		Accepter pour ce qui concerne les modifications concernant les divisions Changement climatique et Surveillance environnementale et gouvernance, avec des réserves quant à la suppression du mot 'Surveillance' du nom de la division. Le travail conjoint des divisions se généralise. Il est suggéré d'attendre le nouveau plan stratégique avant de changer les désignations des divisions.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, notant que la manière dont le Secrétariat mettra la présente recommandation en œuvre dépendra des ressources disponibles, et des processus internes déjà engagés (Groupe d'examen et de suivi des projets (PRMG)).**
	26.	Le Secrétariat devrait entreprendre d'urgence une analyse coûts-avantages du Centre océanien sur le changement climatique, et solliciter des orientations de la part des Membres à la lumière des conclusions de cette analyse.	X		X	Désapprouve fermement. Le Centre fait l'objet de négociations depuis 3 ans. Il a été approuvé par le Gouvernement du Samoa, et son financement a été approuvé par le Gouvernement japonais. Le Japon effectuera une analyse financière avant de finaliser la convention de financement. Le Centre augmentera sensiblement les moyens du PROE en matière de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances à l'échelon national et régional.	**Il est proposé que la Conférence prenne acte de cette recommandation, mais, à l'examen du point 6.6 de son ordre du jour, la 25e Conférence du PROE a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur l'état de la proposition de centre et sur les questions relatives à son programme de travail, à sa gouvernance et à ses coûts d'entretien lors de la 26e CP.**
Pas d'incidence financière	3.	Étant donné que les processus d'audit impliquent de vastes responsabilités, et que l'unité d'audit interne du PROE ne comprend qu'un seul membre du	X		X	Difficile à mettre en œuvre dans la mesure où la fonction d'audit interne s'exerce au jour le jour. Comment pourrait-elle être	**Il est proposé que la conférence accepte cette recommandation, notant que le Secrétariat présentera un rapport sur l'alignement potentiel**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		personnel, le Secrétariat devrait faire un effort particulier pour explorer avec d'autres organisations du CORP la possibilité de mettre en commun les compétences de leurs agents au sein d'une unité d'audit interne conjointe.				partagée avec d'autres organisations du CORP ? Considéré comme sans incidence financière pour l'instant, mais doit faire l'objet d'une étude de coût	**avec les orientations du nouveau cadre régional à la 26e CP.**
	5.	Approfondir l'étude des questions soulevées par le personnel qui n'ont pas encore été résolues et les traiter de manière consultative en temps opportun.	X			Assertion trompeuse : la plupart de ces questions ont été traitées	**Il est proposé que la Conférence transmette cette recommandation au Secrétariat qui l'étudiera et prendra les mesures nécessaires.**
	6.	Le Secrétariat doit affiner son étude, et justifier l'hypothèse selon laquelle une réduction des coûts de transaction supportés par chaque bailleur permettrait d'augmenter le nombre de bailleurs finançant des activités du PROE, notamment les sources de financement privé, sans pour cela imposer un fardeau excessif à l'Organisation.	X		X	Faisable, mais dépend des bailleurs.	**Propose que la Conférence prenne note de cette recommandation et qu'il soit demandé au Secrétariat de fournir son avis et son analyse à la 26e CP.**
	7.	Procéder à une évaluation plus approfondie et plus détaillée, y compris en consultant les bailleurs de fonds, afin de voir si chaque division pourrait inscrire une partie des charges d'amortissement et des pertes de change, au prorata, aux budgets des projets, au lieu que ces coûts soient supportés par le budget des Services généraux.	X		X	Vrai mais reconnaît que les bailleurs de fonds considèrent qu'il s'agit là d'une question interne.	**Propose que la Conférence note que cette recommandation reflète une question d'importance qui soit référée pour examen au Groupe de travail sur les contributions des Membres (voir la recommandation au point 7.2 de l'ordre du jour de la 25e CP) et que le groupe de travail conseille le Secrétariat sur cette question.**
	8.	Plaider et obtenir la révision et l'actualisation de la Déclaration des directeurs des organisations membres du CORP sur le changement climatique, et les effectuer dans les meilleurs délais.	X		X	Vrai	**Propose que la Conférence réfère cette question au Directeur général du PROE pour suivi en collaboration avec les organisations du CORP.**
	9.	Trouver et appliquer des procédures qui permettront à des protocoles d'accord futurs de contribuer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience du travail du Secrétariat et du PROE dans son	X		X	Vrai	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation et charge le Secrétariat d'élaborer des principes d'orientations afin d'alimenter l'examen futur de propositions de**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		ensemble.					**protocoles d'entente par le PROE ainsi que d'entreprendre une évaluation des protocoles d'entente existants par rapport à ces principes. Le Secrétariat devra faire rapport à la 27e CP.**
	15.	Les agents des Membres et du Secrétariat qui établiront les programmes de travail annuels à l'avenir devraient aussi respecter les orientations du nouveau Cadre d'intégration régionale et les Objectifs de développement durable proposés.	X	X		D'accord, mais les programmes de travail annuels sont dictés par le Plan stratégique, et des relations de haut niveau doivent donc être mises en place.	**Propose que la Conférence accepte le principe de cette recommandation, notant que son application au Plan stratégique devrait permettre d'établir un lien avec le Plan annuel.**
	21.	Le Secrétariat devrait examiner l'incidence du nouveau Cadre d'intégration régionale sur l'Organisation et, avec l'accord et le soutien des Membres, faire en sorte qu'il soit prêt à rédiger les déclarations de politique générale pertinentes et à superviser les travaux préparatoires relatifs à d'autres déclarations, afin que l'intégrité de l'environnement océanien ne soit jamais compromise.	X	X	X	Vrai	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation et que le Secrétariat informe les Membres des activités entreprises en réponse de cette recommandation lors des prochaines Conférences.**
	25.	Conformément au cadre de suivi et d'évaluation figurant dans le Plan stratégique, les Membres devraient assurer le suivi requis et présenter un rapport annuel au Secrétariat, pour rendre compte de l'exécution des volets des programmes de travail du PROE qui leur incombe.	X	X		Vrai – Les Membres doivent élaborer une mise à jour annuelle de l'état de l'environnement et fournir leurs données aux bases de données développées par le Secrétariat ; alimenter les rapports sur les états des bassins versants, etc.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, notant que si les Membres ont des capacités limitées, la mise en œuvre peut nécessiter des ressources et un soutien plus important, au-delà de ce qui est disponible.**
	28.	Le Secrétariat devrait établir et appliquer un Plan d'activité comportant notamment des dispositions visant à gérer la diversité des partenariats et des sources de financement, la prévisibilité des financements, et donnant des orientations sur le financement de	X			Vrai – projet achevé soumis à l'approbation de la CP.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, notant que le Plan d'activité intérimaire adopté par 25e CP sera peaufiné et harmonisé avec le prochain Plan stratégique.**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	**N°**	**Recommandation**	**Secrétariat**	**Membres**	**Divers**	**Secrétariat**	**Amis de la Présidence**
		nouveaux projets et la répartition des fonds entre divisions.					
Incidence financière	1.	Renforcer la capacité du Secrétariat de communiquer avec les Membres et les partenaires francophones et accroître la présence et la visibilité du PROE en français sur le Web, notamment en créant une version française du site Web anglais actuel, dans la mesure du possible.	X	X		D'accord, mais nécessitera des dépenses sur le budget de base. À l'heure actuelle, les frais annuels d'interprétation et de traduction en français dépassent les contributions statutaires des membres francophones.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, et demande au Secrétariat de prendre entièrement à sa charge les frais de cette prestation et d'élaborer un plan de mise en œuvre échelonné, qui sera examiné par la 26e CP. Les frais de mise en œuvre devront être examinés au regard du budget de base disponible.**
	4.	Préciser le rôle de la troïka, notamment en rédigeant un mandat, et faire en sorte qu'elle ait la capacité et bénéficie du soutien nécessaire pour assumer les fonctions qui lui sont confiées, notamment la réalisation de l'évaluation annuelle des résultats du Directeur général, et dispenser des conseils et un soutien au Directeur général et à d'autres membres de l'équipe de direction.		X		Vrai	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, en notant que la Troika a besoin d'un mandat précis et que celui-ci doit être présenté à la 26e CP pour approbation.**
	13.	Renforcer encore la capacité de l'unité Communication et sensibilisation des Services généraux en matière de relations publiques, et recourir davantage aux médias visuels et aux réseaux sociaux, à d'autres techniques de communication, et utiliser le français et d'autres langues pertinentes pour sensibiliser les ETIO à la nécessité et l'intérêt de l'assistance et du soutien dispensés par le PROE.	X			De grandes avancées ont été faites, mais il faut reconnaître que la capacité de l'unité Communication et sensibilisation devrait être renforcée et que cela a des répercussions financières.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, et demande au Secrétariat d'élaborer un plan de mise en œuvre assorti d'un budget et d'un calendrier. Les coûts de mise en œuvre devront être examinés au regard du budget de base disponible.**
	19.	Le Secrétariat est invité à faire en sorte que toutes les questions transversales soient abordées dans son travail, en particulier les questions d'égalité des sexes et de droits de la personne ; il devrait mener des politiques claires et élaborer des programmes d'action qui	X	X	X	Le PROE doit se concentrer sur son mandat, mais il intégrera ces questions dans son travail dans la mesure où cela est pertinent et faisable (le PROE attache déjà de l'importance aux questions d'égalité des sexes dans le cadre du projet	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation et demande au Secrétariat d'examiner la possibilité d'adopter des « conditionnalités opérationnelles » pertinentes. Dans un premier temps, le Secrétariat devrait examiner celles**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		répondent aux préoccupations, aux contributions et aux besoins des personnes handicapées, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des groupes vulnérables en général.				océanien d'adaptation au changement climatique). Des actions particulières en faveur des droits de la personne nécessiteront des ressources supplémentaires.	**que d'autres organisations du CORP ont mises en place.**
	20.	Les Membres pourraient envisager de mettre davantage de ressources à la disposition du Secrétariat, de manière que celui-ci puisse répondre en temps opportun aux besoins identifiés et prioritaires de formation et de développement.	X	X		Approuve mais nécessitera une augmentation du financement de base par les Membres.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**
	22.	Les Membres pourraient envisager de former un groupe de travail permanent, organe de décision doté d'un mandat précis ; il pourrait être composé des membres d'une troïka plus active et de quatre représentants des Membres — un représentant de chacune des sous-régions et un représentant des Membres métropolitains ; le groupe de travail pourrait être chargé d'examiner les questions clés nécessitant la consultation des Membres hors session, de prendre des dispositions et de communiquer avec les Membres et le Secrétariat.		X		Décision incombant aux Membres	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation. Avant que la nécessité de former un groupe de travail permanent ne soit clairement établie, il faut continuer de recourir à des groupes de travail ad hoc.**
	24.	Sous réserve de l'accord des Membres, le Secrétariat et les Membres devraient adopter et suivre de toute urgence l'approche intégrée proposée, destinée à renforcer les modalités d'établissement et de mise en œuvre de plans stratégiques et opérationnels du PROE.	X	X		Ce point doit être débattu et clarifié lors de la 25e CP. Le PROE est d'accord sur le principe, mais cela pourrait nécessiter des mises au point et des ajustements. D'accord avec la notion de programmation intégrée par pays — mais cela aura des incidences financières.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation dans son principe, en notant que le Secrétariat devra éventuellement apporter des précisions et procéder à des ajustements de l'approche intégrée ; que les éléments n'entraînant pas de frais pourraient être mis en œuvre dès que possible, et que les autres éléments, notamment les programmes-pays intégrés, sont mis en œuvre de manière à pouvoir les aligner correctement sur les**

Recommandations de l'évaluation indépendante			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
							processus stratégiques, opérationnels et la planification des risques.
	27.	Avant de prendre des dispositions pour modifier la présence du PROE dans les sous-régions, avec l'aide du Secrétariat et après une période d'environ 18 mois à deux ans, les Membres devraient évaluer les efforts de décentralisation déjà consentis.	X	X		Vrai	Propose que la Conférence accepte cette recommandation ; la 25e CP a déjà donné des orientations sur ces questions (point 6.1 de l'ordre du jour)

Synthèse des réponses des Amis de la Présidence aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation Description	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
Mise en œuvre achevée ou en cours	1	Le Secrétariat doit continuer de développer la collaboration et de renforcer la coopération avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et les autres organisations qui interviennent dans la région sur les questions climatiques et les domaines connexes.	X		X	D'accord sur le principe	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**
	5	Avec l'appui et les avis des Membres, le Secrétariat doit veiller à l'existence de liens étroits entre les objectifs stratégiques pertinents du nouveau Cadre en faveur de l'intégration régionale et les priorités stratégiques du PROE.	X	X		D'accord, en notant qu'il existe déjà une certaine harmonisation, et qu'elle devra être plus prononcée dans le prochain plan stratégique qui sous-tend lui-même les programmes de travail.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation**
	14	Les Membres et le Secrétariat doivent tenir compte des grands processus de politique et de planification à l'œuvre dans la région et sur la scène internationale, et examiner les possibilités qu'offrent ces processus pour aligner l'action du PROE sur les considérations plus vastes du développement durable. L'équipe d'évaluation recommande notamment que les Membres examinent comment le nouveau Plan stratégique, les programmes de travail annuels et autres plans d'action pourraient être harmonisés au mieux avec les aspects pertinents des objectifs de développement durable, du Cadre en faveur de l'intégration régionale et du document final de la Conférence des petits États insulaires en développement. Les Membres devront donner des instructions en ce sens au Secrétariat, en précisant notamment comment les activités futures au titre de chaque priorité stratégique devront contribuer directement à améliorer l'existence et les moyens de subsistance des populations et le développement économique durable de la région.	X	X		Convenu.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation**
	2	Le Secrétariat doit veiller à plus de transparence dans la planification et l'exécution des	X			Vrai. Le PROE a prouvé sa transparence dans la gestion des	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation Description	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		programmes et des projets, et s'assurer de leur conformité avec les meilleures pratiques établies par d'autres partenaires du développement, notamment en s'assurant que les contributions des ETIO Membres et les décaissements en leur faveur soient confirmés avant l'approbation définitive des projets, et qu'il en soit clairement rendu compte dans le budget-programme.				contributions et des décaissements ; il fera en sorte que les modalités soient clarifiées avant l'approbation définitive des projets. Le groupe d'examen et de suivi de projets envisage apportera aussi son soutien à la mise en œuvre de la présente recommandation.	
	8.	Le Secrétariat devrait établir et appliquer un Plan d'activité comportant notamment des dispositions visant à gérer la diversité des partenariats et des sources de financement, la prévisibilité des financements, et donnant des orientations sur le financement de nouveaux projets et la répartition des fonds entre divisions.	X			D'accord sur le principe. Un Plan d'activité intérimaire est approuvé.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, en notant que le Plan d'activité approuvé par la 25e CP sera peaufiné et harmonisé avec la prochaine version du Plan stratégique.**
	11	Avec l'accord des Membres, le Secrétariat devrait mettre en œuvre des changements relativement modestes qui permettront de clarifier sensiblement le travail des divisions techniques, d'encourager une approche pluridisciplinaire entre les divisions, et à l'ensemble du personnel de suivre une démarche plus stratégique.	X	X		Accepter pour ce qui concerne les modifications concernant les divisions Changement climatique et Surveillance environnementale et gouvernance, avec des réserves quant à la suppression du mot 'Surveillance' du nom de la division. Le travail conjoint des divisions se généralise. Il est suggéré d'attendre le nouveau plan stratégique avant de changer les désignations des divisions.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, notant que la manière dont le Secrétariat mettra la présente recommandation en œuvre dépendra des ressources disponibles, et des processus internes déjà engagés (Groupe d'examen et de suivi des projets — PRMG).**
Pas d'incidence financière	3	Renforcer le processus de suivi, d'évaluation et de notification de la performance de manière à permettre au Secrétariat de faire rapport chaque année : i) sur les progrès réalisés vers la concrétisation des résultats et des impacts escomptés, de même que sur leur viabilité, par suite des activités entreprises à titre individuel ou dans le cadre de partenariats ; et, ii) sur la rentabilité et la pertinence des activités mises en	X	X		Accepté. Le Conseiller en S&E qui vient d'être recruté s'emploiera à donner suite à ces recommandations, en collaboration avec les Membres. La participation des Membres est cruciale pour améliorer la présentation de rapports sur les	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, en notant que la présentation de rapports sur les résultats nécessitera un effort de collaboration entre le Secrétariat et les Membres, et que cela pourrait avoir une incidence financière, même si cette activité**

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation Description	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		œuvre par chaque division et à l'échelle du PROE tout entier.				résultats. Le PROE garantit des conditions propices — il faudrait débattre de la capacité du PROE d'assurer (seul) le suivi et la présentation de rapports sur les résultats à long terme. La réalisation de certains aspects dépendra éventuellement de la disponibilité de ressources	**est menée dans le cadre du budget existant.**
	4	Le Secrétariat doit s'assurer que les hypothèses de travail et les risques sont clairement identifiés dans le budget-programme et dans les rapports de suivi et d'évaluation des performances afin de consolider l'analyse globale des progrès et des réalisations résultant de l'exécution du Plan stratégique.	X	X		En cours, mais susceptible d'amélioration	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation, mais on notera que la conduite de l'évaluation des risques ou le recensement des hypothèses contenues dans les stratégies du PROE axées sur des pays spécifiques peut impliquer des responsabilités et/ou des coûts.**
	7	Comme le prévoit le cadre convenu pour le suivi et l'évaluation du Plan stratégique, les ETIO Membres devraient davantage s'attacher à assurer le suivi des composantes du programme de travail qui les concernent et à fournir des rapports annuels sur la question, en appréciant notamment le bien-fondé des programmes du PROE au regard des priorités définies dans leurs documents de politique et de planification. De son côté, le Secrétariat devrait faire plus pour inciter et encourager les Membres à lui fournir ces rapports.	X	X		Tout à fait d'accord – Les Membres doivent actualiser le rapport sur l'état de l'environnement chaque année et alimenter les bases de données en cours de création par le Secrétariat, participer à la rédaction de rapports périodiques, ainsi qu'au suivi et à la présentation de rapports sur les résultats à long terme obtenus grâce aux projets.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, en notant qu'en cas de manque de capacités, la mise en œuvre pourrait nécessiter l'apport de ressources et d'un soutien supplémentaires, en plus des ressources existantes.**
	12	Dans le cadre des préparatifs du prochain Plan stratégique, et pour renforcer l'accent mis sur l'exécution et la notification des résultats, le Secrétariat doit définir une logique globale d'intervention qui fait le lien entre les effets environnementaux recherchés à haut niveau et les résultats spécifiques de ses différents axes de travail. Il pourrait procéder à partir d'un diagramme de résultat d'une page, exposant la	X	X		Convenu.	**Il est proposé que la Conférence accepte cette recommandation.**

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation Description	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
		chaîne de résultats ou logique d'intervention, et étayer ce diagramme d'un cadre de suivi et d'évaluation plus détaillé pour ses différents programmes de travail, en le complétant par des indicateurs, des niveaux de référence et des cibles SMART. La responsabilité de la réalisation des cibles devra être clairement attribuée au Secrétariat ou aux ETIO Membres.					
	6.	Le Secrétariat doit entamer un dialogue avec les Membres pour déterminer comment il pourrait assouplir le Plan stratégique et les programmes de travail connexes afin de pouvoir absorber les questions nouvelles et émergentes auxquelles l'Organisation devra s'attaquer dans un avenir proche.	X	X		Accord de principe. Le PROE réagit vite et en souplesse aux questions nouvelles et émergentes. Il n'hésite pas à entamer le dialogue avec ses Membres et à demander à ceux-ci comment ils souhaitent y répondre. Il en sera également tenu compte dans la rédaction du prochain Plan stratégique.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation dans son principe, et note que ce point sera examiné plus avant lors de l'élaboration du prochain Plan stratégique.**
	13	Le prochain Plan stratégique devrait guider les activités du PROE pour une période d'au moins dix ans, afin que l'Organisation puisse s'attacher à produire des résultats concrets sur le plan environnemental, économique et social, avec des effets à plus long terme, en se donnant le temps d'y parvenir et de les documenter.	X	X		D'accord. Le Plan stratégique actuel reste en vigueur jusqu'en 2016. Le PROE élaborera un nouveau Plan stratégique en collaboration avec les Membres, compte tenu des résultats obtenus dans la mise en œuvre d'autres recommandations.	**Propose que la Conférence prenne acte de cette recommandation, mais envisage d'opter pour une période de six ans pour le prochain Plan stratégique, de manière à ce qu'il soit harmonisé avec cette démarche, conformément au Plan d'activité intérimaire, et au cycle triennal de planification du Budget-programme**
Incidences financières	9.	Renforcer encore la capacité de l'unité Communication et sensibilisation des Services généraux en matière de relations publiques, et recourir davantage aux médias visuels et aux réseaux sociaux, à d'autres techniques de communication, et utiliser le français et d'autres langues pertinentes pour sensibiliser les ETIO à la nécessité et l'intérêt de l'assistance et du soutien dispensés par le PROE.				De grands progrès ont été accomplis, mais il faut reconnaître que les capacités de l'unité Communication et sensibilisations devraient être renforcées, ce qui a une incidence financière.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation, et demande au Secrétariat d'élaborer un plan de mise en œuvre, assorti d'un budget et d'un calendrier. Le Secrétariat est invité à mobiliser les bailleurs de fonds et d'autres sources extérieures susceptibles de**

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE			Suite à donner			Observations	
Catégorie	N°	Recommandation Description	Secrétariat	Membres	Divers	Secrétariat	Amis de la Présidence
							financer ce travail.
	10	Sous réserve de l'accord des Membres, le Secrétariat et les Membres devraient adopter et suivre de toute urgence l'approche intégrée proposée, destinée à renforcer les modalités d'établissement et de mise en œuvre de plans stratégiques et opérationnels du PROE.	X	X		Ce point devrait être débattu et clarifié lors de la 25e CP. Le PROE est d'accord sur le principe, sous réserve d'apporter des précisions et des ajustements. D'accord avec le concept de programmation intégrée par pays — aura des incidences financières.	**Propose que la Conférence accepte cette recommandation dans son principe, en notant que le Secrétariat devra éventuellement apporter des précisions et des ajustements à l'approche intégrée ; que les éléments n'ayant pas d'incidence financière devront être mis en œuvre le plus tôt possible, et que d'autres éléments, notamment les programmes-pays intégrés seront exécutés de manière à les aligner correctement sur les procédures stratégiques, opérationnelles et la planification des risques.**

Annex III: DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU PACIFIQUE

La 25e Conférence du PROE s'est réunie du 30 septembre au 3 octobre 2014 à Majuro (République des Îles Marshall) en présence des délégués des États et Territoires suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Les ministres de l'Environnement, les représentants des ministres et les chefs de délégation ont adopté la Déclaration suivante le 3 octobre 2014 :

NOUS, ministres, représentants des ministres et chefs de délégation de la région du Pacifique chargés de l'environnement :

1. **NOTONS** que l'environnement est essentiel pour le développement durable des États et Territoires insulaires océaniens, mais que de nombreux défis pèsent sur notre environnement, en particulier le changement climatique, l'exploitation non viable des ressources naturelles, y compris le commerce illicite des espèces sauvages, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution et les espèces envahissantes, qui appellent des interventions intégrées, notamment au moyen d'une adaptation écosystémique.
2. **RECONNAISSONS** l'importance capitale de l'océan Pacifique pour les moyens de subsistance et le développement économique durable des peuples du Pacifique auxquels il apporte notamment leur alimentation, la protection de la biodiversité marine et la régulation de la variabilité météorologique et climatique, mais exprimons notre préoccupation devant l'accroissement des menaces, en particulier la surexploitation des ressources, les déchets marins, ainsi que le réchauffement et l'acidification de l'océan ;
3. **ENCOURAGEONS** la communauté internationale, par le biais du programme du PNUE sur les mers régionales et du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et d'autres initiatives, à renforcer son action en vue d'atténuer les pressions exercées au niveau mondial, régional et local sur les écosystèmes océaniques et insulaires ;
4. **RAPPELONS ENCORE** les menaces croissantes liées au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'à la fréquence croissante des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, et l'importance de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pratiques, de mesures de préparation aux catastrophes et du renforcement de la résilience des États, des Territoires et des peuples océaniens.
5. **RECONNAISSONS** l'importance de mobiliser des fonds à l'échelon mondial pour financer des actions d'adaptation et d'atténuation menées par les États et Territoires insulaires océaniens. Nous NOTONS toutefois que la mobilisation de ces financements nous pose des problèmes de taille. Nous EXHORTONS donc le Secrétariat à nous aider par un renforcement de nos capacités et une évaluation financière, afin de nous permettre d'obtenir une accréditation auprès de dispositifs financiers mondiaux.
6. **RECONNAISSANT** que les efforts déployés par les États et Territoires insulaires océaniens pour s'adapter aux effets du changement climatique ne seront pas couronnés de succès si le réchauffement planétaire dépasse 2 degrés Celsius, nous LANÇONS UN APPEL à tous les Membres du PROE pour qu'ils se fassent les défenseurs des engagements de Paris en 2015 en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
7. **FÉLICITONS** le gouvernement et le peuple samoans pour la maestria avec laquelle ils ont accueilli et présidé la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a notamment permis l'adoption du ***Scénario de Samoa***, et sollicitons le ferme soutien de la communauté internationale et son partenariat, en vue de la mise en œuvre du scénario.
8. **SOULIGNONS** l'importance de partenariats durables et réels pour relever les nombreux défis pesant sur l'environnement et le développement durable de la région du Pacifique, notant que ces

partenariats doivent réunir les donateurs, les partenaires du développement, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations confessionnelles.

9. **RAPPELONS** la Déclaration de Majuro sur le leadership dans le domaine du climat qui affirme que nous sommes tous responsables et devons agir d'urgence afin de réduire et d'éliminer progressivement la pollution liée aux émissions de gaz à effet de serre pour prémunir les générations actuelles et futures contre une crise climatique, et nous ENGAGER à accélérer et à renforcer nos efforts pour nous préparer et nous adapter aux effets du changement climatique dont les incidences ne cessent de s'aggraver.

10. **ACCUEILLONS AVEC SATISFACTION** les engagements pris en faveur de l'environnement par les chefs d'État et de gouvernement lors du 45e Sommet du Forum des Îles du Pacifique et du Dialogue post-Forum, tenus aux Palaos, en particulier leurs engagements à améliorer la conservation et la gestion de l'océan Pacifique en appliquant la Déclaration des Palaos : *Notre vie, notre avenir – Mettre le cap sur la durabilité*, en continuant de mettre en œuvre le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et de soutenir l'Alliance pour l'océan Pacifique lancée à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement[1].

11. **SOMMES ENCOURAGÉS** par le soutien témoigné par les chefs d'État et de gouvernement aux efforts de lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique, par leur reconnaissance de l'action menée par certains États et Territoires océaniens pour lutter contre les espèces envahissantes, et par l'appel lancé aux partenaires du développement afin qu'ils soutiennent les initiatives conduites dans le Pacifique pour la prévention, la lutte et l'éradication des espèces envahissantes.

12. **SALUONS** le projet de *Stratégie de développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles* (SRDP) portant des orientations pour un développement à l'épreuve du climat intégrant les risques liés au changement climatique et aux catastrophes dans le développement politique, social, écologique et économique des États et Territoires insulaires océaniens, et ACCUEILLONS AVEC SATISFACTION l'intention de l'Union européenne (UE), de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds d'appuyer la mise en œuvre de la SRDP et la proposition de Partenariat pour la résilience du Pacifique, et appelons à la prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption et la mise en œuvre rapides de la Stratégie dans le Pacifique.

13. **SALUONS** le travail accompli par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) pour renforcer la gestion et la gouvernance environnementales en partenariat avec les États et Territoires océaniens, et encourageons la poursuite de cette collaboration par le biais de la 2e phase de mise en œuvre du projet des pays ACP sur les AME financé par l'Union européenne et le projet de renforcement des capacités dans le domaine des AME envisagé par le FEM, et d'autres initiatives pertinentes.

14. **APPELONS** les Membres et partenaires du PROE à veiller à la bonne mise en œuvre du *Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire 2014-2020*, et prenons acte des résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, tenue aux Fidji en décembre 2013. Nous nous réjouissons de la présentation prochaine du Cadre au Congrès mondial sur les parcs qui se tiendra en novembre à Sydney.

15. **RECONNAISSONS** les efforts collectivement engagés pour améliorer la gestion des déchets solides et dangereux dans la région du Pacifique, constatons que la gestion des déchets et la pollution continuent de menacer gravement les environnements naturels et bâtis et le développement durable, et encourageons tous les partenaires, y compris les bailleurs de fonds et les partenaires du développement, la société civile, le secteur privé et les pouvoirs publics à maintenir leur soutien aux actions déployées pour mieux gérer les déchets et la pollution.

Nous, Ministres, Représentants des ministres et Chefs des délégations de la région du Pacifique chargés de l'environnement, exprimons notre gratitude au Gouvernement de la République des Îles Marshall pour l'hospitalité bienveillante et généreuse qui nous a été témoignée pendant notre séjour à Majuro.

[1] Note: Les Fidji ne sont pas actuellement membres du Forum des îles du Pacifique et ne sont pas partie de la Déclaration de Palau.

Annexe IV : Allocutions de MM les Ministres et Représentants des gouvernements

RÉPUBLIQUE DE KIRIBATI

Déclaration sur le « Financement climatique – joindre le geste à la parole »,
M. *Tiarite George Kwong*
Ministre de l'Environnement, du territoire et du développement agricole

M. le Président
MM. les Ministres
M. le Directeur général du PROE
M. le Directeur général-adjoint
MM. les Donateurs et Partenaires
Mmes et MM. les délégués
Mesdames, Messieurs

Je vous adresse à tous les très chaleureuses salutations du peuple de Kiribati ***"KAM NA BANE NI MAURI"***

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République des Îles Marshall, hôte de cette 25e Conférence du PROE, pour la chaleureuse hospitalité qui nous a été réservée depuis notre arrivée dans votre magnifique pays et pour les dispositions adoptées en vue de garantir le bon déroulement de notre réunion ici, à Majuro. Je félicite également le Directeur général du PROE et toute son équipe pour la remarquable organisation de cette réunion.

C'est un grand privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant vous sur ce thème crucial du « Financement climatique – joindre le geste à la parole ». J'essaierai de le traiter à trois niveaux — national, régional et international, mais mon intervention portera principalement sur les opportunités et les défis que représente l'accès aux fonds climatiques. Il ne fait aucun doute pour moi que, dans ce domaine, nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés dans notre région.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Depuis la proclamation de l'Accord de Copenhague à la 15e Conférence des Parties à la CCNUCC à Copenhague en 2009, et sa réaffirmation ensuite à Cancun en 2010, la facilitation de l'accès aux financements pour le changement climatique et la transparence de la gestion des contributions annoncées suscitent un grand intérêt. Les engagements s'élevaient à 20 milliards d'USD pour le démarrage rapide des projets de lutte contre les changements climatiques (2010-2012) et jusqu'à 100 milliards d'USD par an d'ici 2020, également répartis entre adaptation et atténuation. Faisant suite aux déclarations de Copenhague (CdP15) puis de Cancun (CdP 16), et aux engagements de financement pris par les donateurs bilatéraux dans la région du Pacifique, les dirigeants de la région, les ministres concernés et les conférences successives du PROE ont vigoureusement appelé à "faciliter l'accès" aux financements pour le changement climatique afin de relever des défis cruciaux, et, en particulier, de répondre aux besoins de notre région en matière d'adaptation.

Le financement climatique reste au premier plan des discussions régionales et internationales. Pour les pays insulaires du Pacifique, la difficulté d'accéder à ces financements s'inscrit dans le contexte de l'architecture mondiale des fonds climatiques. Les annonces de contributions dans les forums internationaux doivent être replacées dans ce contexte. La frustration des pays insulaires de la région à cet égard tient en partie au décalage manifeste entre les engagements annoncés à l'échelle mondiale et les financements limités que reçoivent les pays individuellement pour faire face aux changements climatiques.

M. le Président,

Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été engagés par un certain nombre de pays et de partenaires du développement. Un nombre croissant de réunions, d'études, d'ateliers et de forums divers entre parties prenantes ont été organisés sur cette question cruciale, dans le but de comprendre et d'appuyer les efforts des pays pour accéder aux financements climatiques. La coordination et l'articulation de ces efforts comportent aussi leur part de difficultés.

Mais je note aussi avec satisfaction les progrès considérables qui ont été réalisés pour mieux appréhender la complexité associée au financement pour les changements climatiques et la nécessité de cibler les efforts au niveau des pays, en intégrant toutes les dimensions du développement dans lesquelles le changement climatique entre en jeu. Ces progrès ont été utiles jusqu'à un certain point, dans la mesure où ils ont permis d'améliorer de manière raisonnée et durable la façon dont les gouvernements des pays insulaires du Pacifique abordent le problème des financements climatiques. En tant que pays insulaires aux premières lignes face aux impacts du changement climatique, nous avons ENCORE besoin d'un soutien mobilisé pour aborder efficacement la question des financements climatiques à tous les niveaux.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Les financements destinés aux activités ayant un lien avec le changement climatique parviennent aux pays par une multiplicité de mécanismes et de canaux. Un point important, que l'on peut aisément perdre de vue dans la discussion, est le fait qu'une part très substantielle de ces financements est administrée dans le cadre des programmes bilatéraux d'aide publique au développement (APD). Même si les sources de financement multilatérales suscitent beaucoup d'attention, une grande partie des financements climatiques parviennent aux pays bénéficiaires dans le cadre de ces programmes traditionnels d'aide bilatérale. En outre, bien que ces financements prennent principalement la forme de subventions, il existe d'autres mécanismes d'assistance tels que des prêts, des prêts assortis de conditions libérales et des « garanties contre les risques ».

M. le Président,

L'accès aux financements climatiques suppose des systèmes nationaux robustes, des plans et politiques claires, des systèmes institutionnels forts, des ressources humaines et des effectifs adaptés, des procédures solides de rapports périodiques et des systèmes sains de gestion des finances publiques. Or, il est à noter que souvent, dans notre région, de nombreux pays abordent la planification et la budgétisation comme des activités séparées. Il importe au contraire de les appréhender comme un processus intégré continu permettant d'articuler politiques, plans et stratégies avec les budgets et les prévisions nationales. Je crois comprendre que la plupart d'entre nous peinent encore à se voir reconnaître le statut d'institution de mise en œuvre nationale. Je vous invite à féliciter avec moi le PROE pour son accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation en tant qu'Institution régionale de mise en œuvre (IRM). En tant que membres du PROE, nous continuerons de solliciter le soutien du Secrétariat pour pays insulaires du Pacifique désireux d'obtenir leur accréditation comme Institution nationale de mise en œuvre.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Permettez-moi, à titre d'information, de vous faire part des évolutions les plus récentes et de la situation du Fonds mondial pour le changement climatique et du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto. Le Secrétariat du Fonds mondial pour le changement climatique est aujourd'hui établi à Incheon, République de Corée, et les postes-clés ont été pourvus. Les lignes directrices et les procédures opérationnelles ont été définies, parmi lesquelles les principes de « soutien à la préparation ». Bien que des contributions aient

été annoncées, elles ne se sont pas encore matérialisées, et il reste à identifier des sources sûres de financement. Il est important de souligner que les pays insulaires du Pacifique pourront avoir un accès direct à ce fonds, dans les mêmes conditions que pour le Fonds pour l'adaptation.

Le Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto est le seul fonds climatique qui détaille ses sources de financement. Comme la plupart d'entre vous le savent, l'effondrement du marché des droits d'émission du carbone a réduit les sources de financement du fonds, et les donateurs ont dû fournir une rallonge financière pour compenser le déficit.

M. le Président,

Voyons maintenant quelles sont les difficultés observées dans notre région en matière d'accès aux fonds climatiques. Il y a au tout premier rang la question de l'« accès aux financements multilatéraux ». Les normes rigoureuses appliquées et la structure des mécanismes internationaux de financement sont complexes et exigent des connaissances et des compétences spécialisées. Ensuite se pose la question de l'efficacité du développement et de l'harmonisation entre les donateurs. La fragmentation des donateurs est forte dans la région. Pour les pays insulaires du Pacifique, cette fragmentation est un frein important pour la planification efficace et pour la mise en œuvre et le renforcement de leurs propres priorités, systèmes et capacités nationales. Satisfaire aux exigences des nombreux donateurs différents présents dans la région est une tâche complexe qui requiert des ressources humaines dédiées et d'importantes capacités institutionnelles.

À l'échelle nationale se pose la question d'un « environnement propice » adapté, en termes de structures politiques et institutionnelles. Les capacités nationales et la robustesse des systèmes nationaux face aux changements climatiques sont très variables dans la région. Bien que tous les pays de la région aient pris l'engagement d'intégrer efficacement la problématique du changement climatique dans leurs plans et budgets nationaux, la tâche s'est avérée nettement plus ardue dans la pratique pour nombre d'entre eux. Un soutien politique continu reste donc nécessaire. Cela étant, nous voyons aussi émerger dans la région de bonnes pratiques appuyées par des agences techniques et des partenaires.

Par ailleurs, les problèmes de capacités auxquels sont confrontés les pays insulaires du Pacifique incluent leurs capacités limitées sur le plan intérieur, les capacités limitées des nombreux donateurs bilatéraux et des organisations régionales engagées dans la région ainsi que dans les mécanismes internationaux de financement pour apporter un soutien mieux adapté aux petits États insulaires en développement (PÉID). Le renforcement des capacités et la mise en commun des capacités techniques appellent une attention plus soutenue de la part des pays insulaires du Pacifique. Le renforcement des capacités et leur développement dans la durée sont possibles uniquement avec des ressources prévisibles et une vision claire du travail à accomplir, ce qui implique à la fois de disposer de ressources stables et prévisibles à long terme et d'acquérir une bonne compréhension des défis à venir. Ces ressources devraient tenir compte des capacités limitées des pays insulaires de la région, qu'elles soient de nature institutionnelle, individuelle ou systémique. En tant que membres du PROE, nous lançons un appel au Secrétariat ainsi qu'aux pays membres développés, pour qu'ils aident les pays insulaires du Pacifique à identifier des moyens novateurs ainsi que les ressources nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes de capacités à tous les niveaux nécessaires.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Je voudrais aussi faire remarquer que les pays insulaires du Pacifique rencontrent des difficultés pour optimiser leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. Les efforts d'atténuation et les ressources déployées à cet

effet génèrent des co-bénéfices réels dans des domaines clés du développement comme, par exemple, la diminution de la dépendance à l'égard des énergies fossiles. La mise à profit des co-bénéfices de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques peut constituer, pour les donateurs, les programmes nationaux et communautaires, une prime à faible coût. Elle implique au préalable l'institutionnalisation d'une bonne connaissance du changement climatique dans tous les secteurs concernés du gouvernement.

M. le Président,

En conclusion, il est clair que les modalités de financement climatique sont rigoureuses et complexes, ce qui ne fait qu'accroître les difficultés diverses que rencontrent les pays insulaires du Pacifique en matière d'accès aux fonds climatiques. Il n'est donc que justice que la région lance un appel à la communauté internationale des donateurs pour que l'accès aux fonds climatiques soit facilité par une simplification des procédures internationales. L'autre obstacle majeur est l'absence de mécanismes propres à créer un « environnement propice » à l'échelle nationale. Je saisis cette occasion encore pour en appeler à la communauté internationale des donateurs, afin qu'ils aident les gouvernements de la région à se doter de tels mécanismes.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Je vous présente tous mes vœux pour vos délibérations aujourd'hui et je me félicite par avance de l'aboutissement de vos travaux, en particulier de la concrétisation de notre thème sur le financement climatique « JOINDRE LE GESTE A LA PAROLE ».

Je vous remercie de votre attention.

Vanuatu

Déclaration sur le « Financement climatique – Joindre le geste à la parole »

Mr Noel Lango
Ministère du Changement climatique, de la météorologie et des risques, de l'énergie, de l'environnement et de la gestion des catastrophes naturelles

M. le Président,

En premier lieu, le Vanuatu vous remercie de nous donner la parole pour intervenir. Au nom de James Bule, Ministre du changement climatique, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions du Ministre de Kiribati et de notre hôte pour cette 25e Conférence du PROE, la République des Îles Marshall.

Tout en reconnaissant que des progrès significatifs ont été réalisés par le Secrétariat et les Parties à la CNUCC pour élaborer des mécanismes d'appui financier aux pays non visés à l'Annexe I, la République de Vanuatu, depuis son intervention l'an dernier devant la CdP 19 à Varsovie (Pologne), continue de penser qu'un certain nombre d'éléments importants doivent être pris en compte pour l'élaboration des orientations destinées aux institutions de mise en œuvre du Mécanisme financier de la Convention.

Pour des pays comme les Îles du Pacifique dont le Vanuatu, il est absolument essentiel de définir des modalités efficaces, opérationnelles et équitables de mise en œuvre du Mécanisme financier de la Convention, au bénéfice en particulier des pays les plus vulnérables, les petits États insulaires en développement (PÉID), menacés dans leur intégrité et leur survie en tant que nations par les effets négatifs du changement climatique.

Nous avons noté avec consternation le faible niveau de matérialisation des contributions financières annoncées, au regard de l'accélération des phénomènes induits par le changement climatique dans les PÉID. Nous

avons constaté lors des précédentes CdP 18 et CdP 19 que les Parties visées à l'Annexe I mettaient à profit ces conférences des Parties pour annoncer leurs engagements en matière de contribution au Fonds pour l'adaptation, au Fond pour les pays les moins avancés et autres. Nous avions besoin de cet argent hier, et non pas lors des conférences des Parties.

Nous notons avec préoccupation qu'à ce jour (2013/2014), seul le PROE a été accrédité en tant qu'Institution régionale de mise en œuvre dans la région du Pacifique, ce qui montre bien les limites du Fonds pour l'adaptation en matière d'accès direct.

Le Vanuatu estime que le financement direct présente de multiples avantages, parmi lesquels une plus forte appropriation, une meilleure sélection des priorités nationales, l'exécution plus rapide des projets et la maîtrise des coûts. Au vu du recours limité au financement direct dans le cadre de la Convention, exception faite du Fonds pour l'adaptation, la République du Vanuatu appelle à une plus grande souplesse et à l'élargissement de l'accès direct auprès des institutions de mise en œuvre du Mécanisme financier de la CCNUCC.

Assouplir les conditions d'accréditation des institutions nationales de mise en œuvre du Fonds pour l'adaptation

Les normes fiduciaires d'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation sont très strictes et très rigoureuses. Elles se sont révélées extrêmement difficiles à satisfaire pour la plupart des pays en développement Parties au Protocole de Kyoto qui sollicitent leur accréditation en tant qu'institution nationale de mise en œuvre, pour pouvoir bénéficier d'un accès direct aux financements pour l'adaptation au changement climatique. La République du Vanuatu s'inquiète du très faible nombre d'institutions accréditées dans la région Pacifique, une seule institution ayant jusqu'ici reçu l'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation.

La République du Vanuatu, qui s'efforce de remplir ses obligations vis-à-vis des normes fiduciaires du Fonds pour l'adaptation, souligne la différence de capacités entre les entités de mise en œuvre multilatérales et les institutions nationales et recommande en conséquence que les pays en développement Parties au Protocole de Kyoto, en particulier les plus vulnérables comme les petits États insulaires en développement du Pacifique, se voient accorder une plus grande souplesse au regard de ces normes.

La République du Vanuatu propose que les Parties envisagent une approche fondée sur des principes minimum dont les institutions nationales de mise en œuvre à venir auraient à démontrer l'équivalence. Aux termes de cette proposition, elle suggère que le Fonds pour l'adaptation et les mécanismes de financement de la CCNUCC accordent aux entités nationales de mise en œuvre non visées à l'Annexe I des financements gradués, selon le degré de mise en conformité. Une approche graduelle pourrait être adoptée pour proposer aux entités nationales des principes minimums à satisfaire et un soutien dans ce sens, tout en permettant aux pays de commencer à s'approprier les financements et l'exécution des projets liés au changement climatique.

Ainsi, les entités nationales non visées à l'Annexe I pourraient recevoir des aides financières plus modestes et continuer à travailler jusqu'à ce que leurs capacités soient suffisamment développées et les normes fiduciaires pleinement appliquées. La République du Vanuatu suggère enfin que les procédures et les conditions aujourd'hui mises en œuvre ne soient pas totalement transformées ou remaniées pour passer à d'autres mécanismes de financement comme, par exemple, le Fonds vert pour le climat, afin qu'elle-même, et d'autres pays non visés à l'Annexe I qui ont déjà engagé le processus d'accréditation de leur entité nationale, n'aient pas à tout recommencer depuis le début.

Notant l'avenir incertain du Fonds pour l'adaptation en raison de l'effondrement des prix des certificats d'émissions réduites (CER), la

République du Vanuatu appuie les interventions d'autres délégations en vue de demander instamment au Conseil du Fonds pour l'adaptation de donner une suite aux décisions des CdP18/CRP8 visant la diversification des sources de financement du Fonds, et d'encourager dans le même temps les États Parties développés à faire des contributions volontaires au Fonds.

2. Promouvoir le financement direct auprès des Entités d'exécution du Mécanisme financier de la Convention

Considérant les enseignements et les succès remportés par les Fonds multilatéraux faisant appel au financement direct, par exemple l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial), la République du Vanuatu propose de donner la priorité au financement direct parmi les mécanismes de financement de la Convention.

La République du Vanuatu recommande enfin d'accorder une plus grande attention au renforcement des capacités des institutions nationales de mise en œuvre (INM). À cet égard, on pourrait envisager un régime transitoire, une institution donnée faisant office à titre intérimaire d'institution nationale de mise en œuvre (INM) si les normes fiduciaires ne sont pas encore satisfaites par le pays, tout en renforçant dans le même temps les capacités de l'institution nationale de mise en œuvre et en s'assurant de l'avancement du processus d'accréditation afin que l'INM puisse promptement prendre la relève.

À cet égard, la République du Vanuatu souhaiterait attirer l'attention des pays membres du PROE sur les difficultés que rencontrent les gouvernements des PÉID pour réunir les conditions exigées pour l'accréditation des INM. Du fait de la petite taille des administrations et de leurs contraintes de capacités, il est peu probable que les PÉID parviennent à satisfaire à la première norme fiduciaire, à savoir un statut légal clair et une autorité nationale unique.

En conséquence, la République du Vanuatu appelle le Mécanisme financier de la CCNUCC à reconnaître les limites des normes fiduciaires du Fonds pour l'adaptation, et à envisager d'autres modalités de financement et normes pour promouvoir l'accès direct aux mécanismes de financement de la Convention.

Il faut que les mécanismes financiers de la Convention redoublent d'efforts pour permettre aux pays non visés à l'Annexe I, en particulier aux PÉID qui ont des administrations réduites et des capacités limitées, de s'approprier et de prendre directement le contrôle du financement et de l'exécution des projets liés au changement climatique. La République du Vanuatu espère que les pays membres du PROE, Parties à la Convention, consacreront de leur temps et de leurs efforts au mécanisme de financement direct, afin de mieux répondre aux besoins de nos communautés grâce à des ressources financières disponibles.

Enfin, le Vanuatu a mis en place en 2013 un nouveau Ministère du changement climatique qui regroupe 4 directions-clés : météorologie, gestion des catastrophes naturelles, énergie et environnement. En 2011, il a aussi institué le Conseil national sur le changement climatique et le Comité national de gestion des catastrophes naturelles.

Tout en œuvrant pour que nos communautés puissent s'adapter aux impacts du changement climatique, nous disons avec force que le temps des paroles est révolu. Cette semaine est celle du plus grand festival de musique du Vanuatu, Fes Napuan ; la journée d'hier était celle de Fes Nalenga, section du Festival qui est l'occasion pour les orchestres locaux (orchestres à cordes) de démontrer leur talent et leur savoir-faire. Le comité d'organisation de cette année avait choisi pour thème du Fes Nalenga 2014 : ***Les savoirs traditionnels vous sauveront du changement climatique !***

La fête a connu un grand succès, avec la participation de plus de 11 orchestres, pour affirmer que oui, nous avons ce qu'il faut pour nous adapter aux effets du changement climatique : les savoirs traditionnels, transmis de génération en génération, dont l'apprentissage, la compréhension et la pratique ne coûtent pas cher. Pour nous pays insulaires du Pacifique, ces savoirs qui sont les nôtres nous permettront de nous adapter à moindre coût aux effets du changement climatique et, plus important encore, d'avoir aussi plus d'impact sur la vie des communautés que nous servons.
Je vous remercie de votre attention !

ÎLES COOK

Déclaration sur « la conservation et la gestion des océans »

Kiriau Turepu
Ministre des Services nationaux de l'environnement

M. le Président
MM. les Ministres et Représentants des gouvernements
Mmes et MM. Les Directeurs et membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique,
Mmes et MM les Représentants de nos partenaires donateurs, organisations non-gouvernementales,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous offrir le salut du Gouvernement et du peuple des Îles Cook : **Kia Orana.**

M. le Président, permettez-moi aussi d'adresser, par votre intermédiaire, à votre gouvernement et au peuple de la République des Îles Marshall mes remerciements chaleureux pour l'excellente hospitalité réservée à moi-même et à ma délégation dans votre magnifique pays.

C'est un grand honneur pour moi et pour ma délégation de représenter les Îles Cook à cette très importante conférence du PROE.

Cette année, le thème du quarante-cinquième Forum des Îles du Pacifique était « L'Océen : Vie et Avenir ». La Déclaration de Palau salue l'océan Pacifique comme « le principe de vie de nos économies et de nos sociétés, crucial pour la stabilité du climat et de l'environnement mondial ». Et de fait, les pays du Pacifique sont les premiers concernés par la gestion de cette immense ressource naturelle qui nous relie les uns aux autres. L'Océan est la source de notre sécurité alimentaire, de notre développement économique, de nos liens culturels ; il est le fondement de notre mode de vie.

Gérer durablement l'océan peut apparaître à certains comme une tâche impossible, mais c'est une responsabilité que j'assume avec confiance car je suis convaincu que tous, nous avons trop de respect pour l'océan pour le laisser sans protection. Je suis convaincu que nous pouvons, en tant que région, relever les défis auxquels nous sommes confrontés concernant la conservation de l'océan. Nous ne saurions sous-estimer l'importance de l'océan pour notre survie même à l'avenir.

Pourtant, je ne suis pas là pour traiter des enjeux régionaux puisque j'ai été invité à vous faire part de l'expérience des Îles Cook en matière de conservation et de gestion. Les Îles Cook sont attachées à la conservation de l'océan et à la poursuite d'une approche équilibrée pour gérer durablement les opportunités économiques existantes. Nous œuvrons actuellement à l'établissement et à la désignation légale du Parc marin des Îles Cook, qui couvre la moitié de notre Zone économique exclusive.

Ce Parc marin a reçu un nom traditionnel, Te Marae Moana, qui représente bien plus qu'une référence à notre système de croyances car il reflète l'essence même du parc marin au regard de nos moyens d'existence.

Le Parc marin fournit le cadre nécessaire pour promouvoir un développement durable en intégrant les questions de biodiversité à des sujets d'intérêt économique croissant comme le

tourisme, la pêche et l'exploitation minière des fonds marins. Dans cette perspective,

- Nous **prenons l'engagement** de changements législatifs destinés à concrétiser le Parc marin.
- Nous **écoutons** l'appel massif de nos communautés en faveur de l'extension de la zone « interdite à la pêche commerciale » de 12 miles actuellement, autour de chaque île, à 50 miles.

La volonté politique est cruciale pour la mise en œuvre de ces engagements, et nous avons la chance que notre Premier ministre soit un ardent défenseur du Parc marin. Tout aussi important est le formidable soutien de nos chefs traditionnels et de nos communautés dans l'ensemble du pays. Je voudrais souligner combien ce soutien est nécessaire pour mener à bien un projet comme celui-ci.

Nous savions que nous ne pourrions y parvenir seuls, et c'est pourquoi nous avons eu le privilège de nouer d'authentiques partenariats avec *l'Union internationale pour la conservation de la nature, Conservation International, Oceans 5 Foundation* et *Living Oceans Foundation*. Leur appui a été décisif pour l'avancement du projet d'établissement et de concrétisation du Parc marin.

Les Îles Cook participent également aux actions menées pour lutter contre la menace d'acidification qui pèse sur les écosystèmes entourant la région Pacifique.

Nous nous réjouissons par avance du renforcement de ces partenariats et de l'établissement de nouveaux partenariats dans le futur.

Les Îles Cook collaborent également avec le gouvernement de Nouméa pour identifier ensemble les outils de planification les mieux adaptés pour le Parc marin des Îles Cook et les Aires marines protégées de Nouméa.
La haute mer ne représente qu'un volet de notre démarche, et nous étudions aussi les options applicables à proximité du littoral pour préserver la santé de nos lagons et de nos écosystèmes marins. Du fait de notre dépendance du tourisme, nous devons préserver notre environnement et nos lagons de toute atteinte si nous voulons continuer à attirer les visiteurs et nos amies les baleines vers nos rivages, année après année.

Parallèlement à ces nouvelles approches, nous appliquons aussi des méthodes traditionnelles de gestion. Nous utilisons le système Raui, qui établit des zones de non-prélèvement pour favoriser la reconstitution de la vie marine. Les Îles Cook ont également engagé un programme, chiffré à plusieurs millions de dollars, de remplacement et de mise aux normes internationales des fosses septiques afin d'éviter la contamination du lagon par les eaux usées.

Nous organisons régulièrement des Journées du lagon, en vérifiant la bonne santé des lagons et en travaillant en étroite liaison avec les communautés locales pour que la conservation devienne l'affaire de tous. Il est très réconfortant d'observer au sein de la nouvelle génération montante une grande sensibilisation aux questions d'environnement comme notre Parc marin, le sanctuaire de requins, les problèmes de pollution et les approches durables de la gestion des océans. Si tous les dirigeants du monde partageaient la passion manifestée par notre jeunesse, les choses iraient bien mieux.

Le Parc marin, Marae Moana, ne constitue qu'une petite partie de « Notre Océan ». Je suis fier que les Îles Cook mènent des actions concrètes en faveur de la conservation de l'océan.

Toutefois, ces actions locales ne pourront avoir les effets souhaités sans une action concertée à l'échelle de la planète. Gérer, conserver et protéger notre océan nous permettra non seulement d'assurer la survie de nos ressources marines à l'avenir, mais aussi de renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique.

M. le Président, les Îles Cook continueront de plaider pour une action collective mondiale en faveur de l'océan.

Je vous remercie de votre attention, **Kia Manuia.**

SAMOA

Déclaration sur « La Conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ? »

Faamoetauloa Lealaiauloto Taito Dr. Faale Tumaalii
Ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement

M. le Président, Tony de Brum,
MM. les Ministres,
MM. les Chefs de délégation
MM. les Directeurs et représentants du Conseil des organisations régionales du Pacifique,
Mmes et MM. les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Un mois s'est écoulé depuis que le peuple et le gouvernement de Samoa ont accueilli la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, sur le thème central du développement durable des PÉID à travers des partenariats authentiques et durables. Une conférence mémorable par le nombre de partenariats enregistrés à cette occasion, plus de 300 au total, le PNUE et le PROE figurant en tête. Le montant total des partenariats signés a été estimé à plus de 2 milliards d'USD.

M. le Président,

Le thème de la présente séance « La Conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ? » implique un élément de doute quant à la matérialisation ou non des partenariats convenus et signés durant la Conférence des PÉID qui s'est tenue à Samoa. L'élément de doute porte sur la détermination des PÉID, de leurs alliances et de leurs partenaires, de passer à l'étape supérieure à propos des engagements inscrits dans le scénario de SAMOA, la Voie à suivre, autrement dit à la mise en œuvre. C'est alors seulement que le potentiel de succès de la Conférence des PÉID sera pleinement réalisé.

Plus de 50 pour cent de tous les partenariats signés lors de la conférence concernent des projets visant à s'attaquer aux causes profondes du changement climatique. Si des projets d'exploitation de l'énergie solaire, hydraulique, éolienne, de la biomasse, du bioéthanol, des biocarburants et du biodiesel ne pouvaient voir le jour faute de financements, le résultat serait l'augmentation de notre dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles comme source d'énergie, mais aussi une participation à hauteur de 40 pour cent aux émissions totales de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète.

Les petits pays insulaires devraient faire front commun et unir leurs efforts, sous les auspices des Nations Unies, pour que leur voix soit prise au sérieux par les pays dotés de grandes économies et principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. Pour les petits États insulaires en développement, c'est une question de survie. Notre souveraineté, notre identité et notre patrimoine, que sont la terre et l'environnement, sont menacés par des phénomènes associés au changement climatique comme l'élévation du niveau des mers et des événements météorologiques extrêmes.

Selon le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, le changement climatique est l'enjeu majeur de notre temps qui déterminera notre avenir. Il l'est plus encore pour le futur des PÉID, et les petits États insulaires ne devraient jamais se soustraire à leur responsabilité, qui est de préserver le bien-être et les moyens d'existence de leurs peuples, même lorsque le dernier grain de sable disparaîtra sous nos yeux. J'espère sincèrement que ce jour n'arrivera pas.

Les PÉID continueront d'agir dans le cadre de partenariats, à tous les niveaux, international, régional et national, pour encourager un changement d'attitude dans la manière d'aborder le changement climatique au bénéfice de tous, mais pas au détriment des autres. Des partenariats authentiques et durables à l'échelle mondiale, sur le chemin d'une croissance verte, généreront prospérité, sécurité et harmonie. Samoa poursuivra donc ses efforts sur la base des principes du scénario de SAMOA (Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, la Voie à suivre), en collaboration avec ses partenaires du développement :

1. promouvoir l'utilisation de combustibles non fossiles comme source principale d'énergie ;
2. promouvoir la protection de l'environnement « de la montagne au récif », contre la pollution aérienne, terrestre, marine et fluviale ;
3. promouvoir le reboisement et la sécurité alimentaire grâce à l'agroforesterie, et éviter les feux de forêt qui contribuent à hauteur de 17 pour cent aux émissions totales de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ; et
4. élaborer un cadre pour une Stratégie intégrée de développement à l'épreuve du changement climatique et des catastrophes naturelles.

M. le Président,

Le peuple et le gouvernement de Samoa poursuivent leurs efforts de persuasion et de plaidoyer en faveur du scénario de SAMOA, la Voie à suivre, en montrant l'exemple de certains partenariats auxquels Samoa participe à travers des mécanismes bilatéraux et régionaux existants, et de la révision des cadres nationaux pour y refléter les objectifs et les engagements inscrits dans le scénario de SAMOA. Le message relayé avant, pendant et après la Conférence des PÉID à Samoa est très clair. Agir, et agir avec ou sans, car les nombreux problèmes des PÉID ne peuvent être résolus, et ne le seront pas, du jour au lendemain, par un individu, un gouvernement, une organisation ou une communauté isolément.

Soifua

TUVALU

Déclaration sur « La Conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ? »

Paulson Panapa
Haut Commissaire de Tuvalu à Fidji

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

C'est un honneur et un privilège pour moi d'être ici parmi vous aujourd'hui pour vous présenter, au nom de notre Ministre de l'environnement (retenu par d'autres engagements), la position de Tuvalu et la suite qu'il conviendrait de donner selon nous à la Conférence des petits États insulaires en développement de 2014 de Samoa.

Mais avant cela, je voudrais exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements les plus sincères au gouvernement hôte et au peuple des Îles Marshall qui nous accueillent dans leurs magnifiques îles à l'occasion de cette 25e Conférence du PROE. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Directeur général du PROE et aux membres du secrétariat ainsi qu'aux partenaires du développement qui ont contribué à la tenue de cette très importante conférence.

(Au nom du Ministre de l'Environnement de mon pays, je vous parlerai des actions à engager selon nous à la lumière des conclusions de la Conférence des PÉID qui s'est tenue en septembre à Samoa.) Mais je voudrais tout

d'abord saluer les efforts réalisés ainsi que les actions en cours, menées par le PROE et les organisations régionales et internationales ainsi que les donateurs, pour traiter les effets négatifs du changement climatique sur les îles du Pacifique.

La Conférence des petits États insulaires en développement ou Conférence de Samoa

Comme nous le savons tous, les petits États insulaires du Pacifique se sont vus reconnaître un statut particulier lors du Sommet de Rio en 1992 en raison de leur extrême vulnérabilité.

Le document final de la Conférence des petits États insulaires – Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA, la Voie à suivre – détaillait les menaces et faiblesses prioritaires auxquelles les PÉID souhaitaient remédier immédiatement et efficacement. Il lançait également un appel à une attention et une coopération beaucoup plus résolue et soutenue à l'échelle mondiale, en particulier de la part des pays développés. SAMOA, la Voie à suivre, était également un appel à des partenariats renforcés en vue d'apporter des solutions efficaces aux faiblesses prioritaires.

La Conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ?

Les problèmes les plus graves qui affectent Tuvalu sont décrits ci-après, et nous souhaitons que soient élaborées des stratégies et des modalités beaucoup plus efficaces pour les résoudre.

Le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer

Comme nous l'avons fait savoir dans de nombreux forums internationaux et régionaux, l'élévation du niveau de la mer est la première préoccupation de Tuvalu car elle menace notre survie même en tant que nation souveraine et en tant que peuple. L'infiltration d'eau de mer contamine les nappes d'eau dont dépendent nos cultures vivrières, et des tempêtes et ondes de mer plus fréquentes et plus intenses érodent notre littoral et les terres adjacentes qui sont déjà limitées. Ces phénomènes et bien d'autres encore sont liés aux effets du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. Nous devons absolument trouver des solutions pour enrayer le processus.

Notre Premier ministre s'est exprimé sans détour sur cette question lors de la Conférence des PÉID, en appelant les pays développés en particulier à la prendre en compte et à réduire le plus possible leurs émissions. Son message était clair et concis, je le cite : « Sauver Tuvalu pour sauver le monde ». Nous nous faisons l'écho de cet appel et le renouvelons ici devant vous.

J'espère que de nouvelles stratégies, plus efficaces, pourront être élaborées avant qu'il soit trop tard. Pour commencer, je pense qu'il faut sans attendre utiliser pleinement les énergies renouvelables pour les substituer aux combustibles fossiles. Les efforts et le soutien financier de nos partenaires donateurs doivent donc cibler davantage le recours efficace et amélioré aux énergies renouvelables.

Dans le même temps, nous devons continuer à développer des mécanismes concrets d'adaptation et de renforcement de la résilience des communautés océaniennes car ces problèmes, nous les vivons aujourd'hui. La protection du littoral par exemple est absolument vitale à ce stade, et nous devons ériger des ouvrages de protection solides et fiables contre la mer pour éviter d'être frappés à nouveau.

La gestion du risque de catastrophe naturelle

Nous devons nous féliciter des activités déjà réalisées dans le cadre de la Stratégie régionale intégrée pour un développement à l'épreuve du changement climatique et des catastrophes naturelles, mais il est de la plus haute importance de bien les analyser pour s'assurer qu'elles soient adaptées et que ce soient bien les plus efficaces face aux menaces qui pèsent sur des États insulaires comme Tuvalu. Le système d'alerte aux tsunamis, par exemple, est d'ores et déjà très efficace et fiable, mais ce sont les

dispositifs de sécurité qui sont le plus préoccupants. À Tuvalu par exemple, en cas d'alerte au tsunami, les gens sont encouragés à se réfugier dans la maison à deux étages la plus proche, ou dans le bâtiment du Gouvernement qui est le plus élevé, avec quatre étages seulement. Il est donc impossible à quiconque de survivre à un tsunami de forte intensité. Il n'y a pas de colline à gravir pour s'abriter, et l'édifice le plus élevé, en dehors de l'île principale où nous avons un bâtiment de 4 étages, n'en compte que 2. Nous devons donc en l'occurrence faire preuve d'imagination et réfléchir à des solutions innovantes. Nous pourrions fournir un gilet de sauvetage à tous les habitants, ou installer entre les maisons des canots de sauvetage que les occupants pourraient utiliser en cas de tsunami dévastateur. Je sais que cette idée pourra paraître étrange et insensée, mais je vous le dis, c'est la seule façon de sauver des vies en cas de tsunami. Je serais heureux de connaître votre avis.

L'eau

Je souhaite remercier l'Australie et l'Union européenne qui ont pris en charge la distribution de citernes d'eau, une par foyer, sur le territoire de Tuvalu. Nous espérons qu'une aide de la même nature pourra être obtenue en vue d'une seconde distribution de citernes qui garantirait l'approvisionnement en eau même en cas de grave sécheresse. Je saisis cette occasion pour féliciter le gouvernement des Îles Marshall qui utilise l'aéroport pour recueillir les eaux de pluie et alimenter le réservoir d'eau. C'est une excellente initiative à laquelle nous devrions réfléchir aussi.

La gestion des déchets et la lutte contre la pollution

Les activités liées au rapport sur la Recommandation régionale visant la gestion des déchets médicaux méritent d'être saluées. Le traitement des déchets médicaux est un véritable problème dans un petit pays constitué d'atolls comme Tuvalu. Actuellement, nous utilisons un incinérateur annexé à l'hôpital pour brûler ces déchets. Mais ce procédé constitue en soi un risque sanitaire. L'incinération à basse température génère des risques sanitaires liés à la combustion des plastiques et autres matières. Il est peu probable que nous puissions faire l'acquisition d'un incinérateur à haute température pour des raisons financières, et nous devrions donc l'envisager à l'échelle régionale. Un tel équipement devra être de très grande qualité pour garantir une bonne combustion des déchets sans production de résidus toxiques. Nous attendons impatiemment les conclusions du PROE sur ce sujet, en vue d'identifier les meilleures options pour la région.

Je voudrais mentionner aussi le projet IWRM exécuté à Tuvalu qui a permis et dirigé la construction de quelques toilettes sèches à compostage dans le but de promouvoir les économies d'eau de pluie qui est rare. Des centaines de personnes ont manifesté leur intérêt pour ces toilettes à compostage, mais les fonds ont été épuisés. Nous espérons que d'autres financements pourront être mis en place afin de construire davantage de ces toilettes sèches et de réduire ainsi notre forte dépendance vis-à-vis de l'eau de pluie.

Les énergies renouvelables

Tuvalu a pris l'engagement de ne plus utiliser que des énergies renouvelables d'ici 2020, mais il reste des problèmes à résoudre pour tenter d'atteindre cet objectif. J'espère vivement que les donateurs et les organisations régionales et internationales nous apporteront un soutien financier adéquat pour la réalisation de cet objectif, qui est un exemple type de l'engagement de Tuvalu en matière de réduction des émissions dans l'atmosphère. Tuvalu ne se contente pas de solliciter la coopération du monde développé, le pays participe aussi activement à cet effort.

La protection du littoral côtier

Ce sujet a déjà été brièvement évoqué, mais il constitue de fait une très haute priorité du gouvernement de Tuvalu. L'érosion des côtes est manifeste sur tous les atolls, et il convient de l'enrayer par des ouvrages de protection

efficaces, à la fois durables et respectueux de l'environnement.

La protection des océans, des mers et de la biodiversité

Tuvalu a noté qu'il existait de nombreux programmes et activités dans la région comme dans les îles individuelles du Pacifique visant à protéger ces ressources. La désignation d'aires marines protégées et l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques sont quelques-unes des actions déjà engagées. Cependant, un appui technique et financier reste indispensable pour une gestion durable de ces ressources essentielles.

Tuvalu salue également les actions déjà engagées pour lutter contre l'acidification des océans, et continuera de les appuyer.

Le financement

À propos de l'accès aux financements multilatéraux du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation, nous nous félicitons des mesures prises par le PROE pour son accréditation en tant qu'institution régionale de mise en œuvre (IRM) auprès du Fonds pour l'adaptation. Cette étape franchie, nous demandons au PROE de mettre son expertise et l'expérience acquise au cours de ce processus au service des États membres qui sollicitent le statut d'institution nationale de mise en œuvre (INM). Nous avons reçu l'aide du PNUE à cet égard, mais les enseignements tirés de l'expérience du PROE devraient être relayés aux États membres.

Améliorer la gouvernance de l'environnement et le développement durable à travers le renforcement de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports

Nous accueillons favorablement les éléments-clés du programme qui visent à améliorer la gouvernance de l'environnement et le développement durable. Nous avons reçu une mission du PROE l'an dernier, au mois d'août, en relation avec ce programme et nous avons jugé cette visite très utile pour le renforcement de notre partenariat. Dans notre cas en particulier, nous avons besoin d'améliorer nos capacités en matière d'évaluation d'impact environnemental (EIE), et l'appui du PROE dans ce domaine nous est indispensable.

La biodiversité par-delà les juridictions nationales

Nous remercions le gouvernement australien pour ses informations sur ce thème. Tuvalu le considère comme important et a pris la parole au cours d'un événement parallèle organisé par la Global Ocean Commission lors de la Conférence des petits États insulaires en développement des Nations Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera une résolution relative à l'ouverture des négociations sur un Accord de mise en œuvre. Il est important que la région prenne une part active à l'élaboration de cet accord. Nous devrions encourager le PROE à organiser des séminaires sur ce thème, pour nous aider à nous engager dans la préparation de ce nouvel accord.

Conclusion

J'espère que ces quelques remarques contribueront à éclairer la voie à suivre dans le prolongement de la Conférence des petits États insulaires en développement de Samoa.

Je vous remercie de votre attention.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Déclaration sur « La Conférence des PÉID – Quelle orientation prendre maintenant ? »

Mme Kay Kumaras
Secrétaire adjointe, Programme pour un environnement durable, Département de l'environnement et de la conservation
M. le Président de la République des Îles Marshall
M. Tony de Brum, Ministre de la République des Îles Marshall,
M. Tiarite kwong, Ministre du Kiribati,
M. Kiriau turepu, Ministre des Îles Cook,

M. le Ministre de Samoa,
MM. les Ambassadeurs et Chefs de missions,
M. le Directeur Général du PROE,
MM. les Chefs et membres de délégations,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour.

M. le Président,

C'est un honneur pour moi de représenter la Papouasie-Nouvelle-Guinée à ce Segment de haut niveau de la 25e Conférence du PROE pour prolonger d'une courte déclaration l'intervention récente de notre Premier ministre, Peter O'Neil, devant la 3e Conférence des petits États insulaires en développement.

Un rappel concernant la Conférence des PÉID :
Notre Premier ministre, Peter O'Neil, était présent à la Conférence des PÉID ainsi que les Ministres des Affaires étrangères et du Commerce, et de la planification et du suivi. Ils étaient accompagnés de M. Robert G. Aisi, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès des Nations Unies, de Mme Hera Kevau, Haut-commissaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Îles Fidji et de hauts fonctionnaires des directions et agences gouvernementales concernées. M. John Pundari, Ministre de l'Environnement, de la conservation et du changement climatique, n'avait pu faire le déplacement, mais notre délégation incluait au total 27 personnes.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a noté la présence de 53 dirigeants et chefs de gouvernement des PÉID, de représentants des Nations Unies, des pays membres et des partenaires du développement ainsi que celle de M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, et de l'ambassadeur John Ashe, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence des PÉID.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter le gouvernement et le peuple de Samoa qui ont accueilli avec succès la 3e Conférence des PÉID.

M. le Président,
Sous le thème du **"développement durable des PÉID à travers des partenariats authentiques et durables"** la Conférence a adopté les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (scénario de SAMOA, la Voie à suivre), que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a appuyées sans réserve.

Cette feuille de route esquisse la voie du développement des PÉID pour la décennie à venir, et la région du Pacifique est partie prenante.

M. le Président,
La Papouasie-Nouvelle-Guinée prend note du fait que cette feuille de route est la réaffirmation d'engagements antérieurs, en particulier dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, du Programme d'action de la Barbade et d'autres cadres de développement approuvés à l'échelle internationale comme le Document final de la Conférence Rio+20 de 2012, « L'avenir que nous voulons », la Déclaration sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de 2000, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sur le développement durable et le Programme d'action de Beijing.

M. le Président,
Le scénario de SAMOA, la Voie à suivre, réaffirme également la spécificité des PÉID dans la perspective du développement durable, en établissant que les PÉID doivent s'approprier et contrôler les actions à mener pour relever ces défis.

Il note que les progrès accomplis par les PÉID dans le sens des objectifs de développement approuvés au niveau international ont été inégaux, et que certains PÉID ont même régressé sur le plan économique. La poursuite de ces objectifs implique par ailleurs de prendre aussi en considération le Programme d'action post - 2015.

Le scénario de SAMOA fournit la feuille de route des dix prochaines années pour le

développement durable des PÉID. Il propose des engagements et des actions à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés dans les domaines sectoriels sélectionnés.

Il identifie 19 domaines sociaux, économiques et environnementaux, dont l'éducation, la santé, l'environnement, le changement climatique, les océans et les mers, la pêche durable, l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et les enfants. Ces thèmes sont conformes aux priorités nationales de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée note que le scénario de SAMOA, la Voie à suivre, qui n'est pas un instrument juridiquement contraignant, invite tous les PÉID dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée à s'approprier leur développement durable national avec le soutien, si nécessaire, de la communauté internationale, à travers des partenariats renforcés et durables, centrés sur les besoins des PÉID.

Le défi dès lors consiste pour les PÉID à mettre en œuvre efficacement le scénario de SAMOA en suivant leurs plans et stratégies nationales de développement.

Pour compléter ce scénario, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà élaboré et adopté « la Stratégie pour un développement durable responsable » qui doit guider notre mise en œuvre, et ce dispositif sera complété par notre vision 2050 et nos plans de développement à moyen et long terme.

M. le Président,
Un certain nombre d'entretiens bilatéraux ont été menés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pendant la Conférence des PÉID, dont le plus notable avec le Premier ministre de Samoa.

Les discussions ont permis de renouveler et de réaffirmer des points abordés à Palau, en marge du 45e Forum des Îles du Pacifique, notamment l'expansion possible de notre banque de Services du Pacifique Sud à Apia, afin de développer les échanges, les investissements, le tourisme, l'enseignement supérieur pour les étudiants de Samoa ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre et les perspectives d'emploi en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Les discussions ont porté en outre sur la stratégie de mise en œuvre du scénario de SAMOA, la Voie à suivre, en appelant instamment à une mise en œuvre concrète et significative de la part de tous les PÉID.

M. le Président,
Dans son allocution à la Conférence des PÉID, le Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée a appelé à une action directe immédiate pour aider les communautés insulaires confrontées aux dévastations dues au changement climatique et il a proposé une nouvelle approche de la planification du développement, plus en phase avec les valeurs océaniennes.

À propos des perspectives de désintégration des communautés insulaires à travers le monde en raison de l'élévation du niveau de la mer, le Premier ministre a évoqué l'expérience de notre peuple, dans les îles Catarat, région autonome de Bougainville, qui vivent cette épreuve au moment même où nous parlons.

Il a indiqué que les habitants des îles Catarat étaient les premiers réfugiés climatiques, et qu'ils ne seraient pas les derniers dans la mesure où de très nombreuses communautés insulaires autour du Pacifique et dans le monde sont confrontées aux mêmes perspectives d'émigration du fait du changement climatique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec d'autres États insulaires du Pacifique, a appelé la communauté internationale à agir maintenant pour aider nos communautés vulnérables exposées aux menaces et catastrophes naturelles.
Le Premier ministre a rappelé que ces menaces n'étaient pas le fait des PÉID, et que nous avions donc besoin du soutien des pays qui sont les principaux responsables du changement climatique, afin qu'ils nous aident à nous y adapter.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a changé de paradigme dans son approche du développement : elle a décidé de rompre avec l'attitude antérieure, consistant à encourager une croissance sans borne, pour privilégier une croissance économique maîtrisée, incluant la participation des citoyens.

M. le Président,
La Papouasie-Nouvelle-Guinée possède de grandes ressources minérales, des hydrocarbures, des ressources halieutiques, forestières et agricoles, mais nous avons le devoir envers les générations futures de les gérer de manière durable, afin qu'elles soient préservées et que la richesse soit équitablement partagée entre toutes les parties prenantes.

« Nous voulons partager les bénéfices de notre prospérité économique. Dans cette optique, notre gouvernement a engagé un programme d'aide au développement du Pacifique qui a pour but d'aider les PÉID de la région dans des domaines cruciaux du développement. Ces domaines sont notamment l'éducation, la santé, le renforcement des capacités, le changement climatique et la reconstruction à la suite de catastrophes naturelles. »

« Le document final «Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA, la Voie à suivre) » réaffirme nos engagements en faveur des aspirations au développement des petits États insulaires en développement et souligne le caractère prioritaire des défis que nous devons relever à cet égard. Le défi qui nous concerne tous tient au fait que dans cette économie mondialisée, nous devons unir nos efforts, nous devons œuvrer ensemble de manière concertée et nous entraider pour atteindre les objectifs fixés par cette feuille de route. »

M. le Président,
Dans le cadre de la session sur « le développement durable à travers des partenariats authentiques et durables » qui avait pour objet d'instaurer un dialogue fort et de nouer des alliances stratégiques entre PÉID et partenaires du développement, secteur privé et société civile, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a appuyé et réaffirmé les engagements pris par les PÉID aux conférences des Nations Unies sur le développement durable du fait de leur « statut spécial », la nécessité d'éradiquer la pauvreté grâce à des systèmes durables de consommation et de production, les préoccupations soulevées par l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques, le renforcement nécessaire du système des Nations Unies pour coordonner et soutenir les économies vertes et bleues.

À cet égard, l'intensification de la coopération internationale, des échanges et des investissements dans la formation formelle et informelle, le développement d'environnements propices, à l'échelle nationale et régionale, susceptibles d'attirer des investissements publics et privés, le développement du secteur des services financiers, la promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'emploi, le développement des technologies de l'information et de la communication et la promotion des énergies propres conservent toute leur actualité.

M. le Président,

Le scénario de SAMOA succède à tous les autres cadres en apportant des réponses à la multitude de besoins spécifiques des PÉID sur le plan politique, économique et environnemental, y compris en ce qui concerne le changement climatique, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée lui apporte son soutien sans réserve.

Dans leurs allocutions à la plénière de la Conférence des PÉID, plusieurs chefs de gouvernement ont fait entendre un message très clair, à savoir qu'une mise en œuvre plus efficace des scénarios de développement des PÉID, dont celui de SAMOA, la Voie à suivre, est indispensable.

Cette mise en œuvre passe par la coopération avec nos différents partenaires du développement ; toutefois, la responsabilité

première en incombe aux PÉID membres, les partenaires étant appelés à jouer un rôle complémentaire et à fournir un appui en phase avec les priorités et plans nationaux de développement des PÉID.

Il est à noter que les liens entre les priorités du développement durable des PÉID, notamment une éducation de qualité, l'amélioration des services de soins et de santé, le développement des infrastructures économiques, l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation, les océans et les mers, y compris la gestion des pêches et la coopération, rejoignent nos propres priorités nationales.

Notons également l'importance des efforts aujourd'hui engagés à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre le Programme d'action pour le développement post-2015 qui portera sur les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) appelés à remplacer les OMD le 1er janvier 2016 : il est essentiel pour les PÉID de s'assurer que les priorités de développement durable identifiées dans le scénario de SAMOA, la Voie à suivre, sont incorporées dans cette nouvelle série d'objectifs.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a chargé le ministère de la Planification et du suivi et celui des affaires étrangères et du commerce de coordonner et de gérer la mise en œuvre du scénario de SAMOA, la Voie à suivre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée fournit également une contribution importante à l'élaboration du Programme d'action post - 2015, en sa qualité de co-facilitateur du Sommet mondial sur les objectifs de développement durable, organisé l'année prochaine à New York. Nous mettrons à profit notre expérience acquise dans la poursuite des OMD d'ici 2015 pour nous assurer que les objectifs post -2015 sont réalistes et accessibles, et qu'ils répondent véritablement aux besoins des pays en développement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée invite instamment tous les présents à œuvrer ensemble et avec les partenaires du développement pour continuer de faire entendre notre voix aujourd'hui et demain.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe V : Déclarations des observateurs

Programme de Conservation International (CI) sur les îles océaniennes

Monsieur le Président de la 25e Conférence du PROE,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du PROE,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations membres du CORP, des OIG et ONG,
Monsieur le Directeur général du PROE,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais avant toute chose vous présenter, en son nom, les excuses de Sue Taei, Directeur exécutif de CI pour les îles océaniennes, qui ne pourra pas participer à cette Conférence en raison d'autres engagements professionnels. Je sais l'importance qu'elle attache à notre collaboration avec le PROE et combien elle est déçue de ne pouvoir être parmi nous cette semaine.

Conservation International félicite le PROE pour une autre année couronnée de succès, et je relève que dans son allocution d'ouverture, le Directeur général faisait état de la croissance significative du PROE, dont les budgets en constante augmentation depuis 4 ans sont le reflet de la confiance toujours plus grande des partenaires financiers du PROE. Nous sommes également ravis de noter les observations du Directeur général qui signalait après la présentation du budget que "le PROE n'a pas pour vocation de bâtir un empire" et que malgré l'importante croissance de ses finances, le PROE a réduit la part de son budget consacrée aux agents et s'est concentré sur le renforcement des capacités des Pays membres.

Conservation International est fier d'être associé au PROE dans le cadre de nombreux projets régionaux et nationaux, notamment les partenariats pour des projets sur la biodiversité et des enquêtes sur l'ensemble de la région au fil des ans avec comme exemples les plus récents au Samoa et à Nauru.

Nous félicitons le PROE d'avoir dirigé le programme environnemental de la région des îles du Pacifique et renforcé sa participation à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement pour les Paysages océaniques visant à concentrer les efforts régionaux et nationaux de gestion des ressources marines et terrestres dans le cadre d'une approche intégrée. CI est un partenaire fondateur des Paysages océaniques et nous sommes ravis que les pays membres aient approuvé que le PROE continue d'utiliser cette initiative en tant que stratégie régionale de gestion intégrée surdéterminante. Le développement de l'Alliance des Paysages océaniques prouve que la dynamique de l'initiative Paysages océaniques continue de s'intensifier.

CI est également fortement encouragé par le nombre croissant de pays prenant des engagements au titre de l'initiative Paysages océaniques, notamment en créant de grandes aires protégées marines et insulaires, et nous sommes ravis de collaborer avec ces pays et avec le PROE pour apporter notre soutien à ces initiatives, notamment dans le cadre du parc marin des Îles Cook, de l'AMP de la mer de Corail de Nouvelle-Calédonie et du sanctuaire marin de Palau annoncé récemment. Nous félicitons ces pays pour leur leadership et engagement visionnaire et sommes encouragés de ce que les états insulaires océaniens soient à la pointe de l'innovation pour la planification de l'espace des ZEE ; c'est une nouvelle ère de la gestion intégrée des océans qui commence. Il en découle la possibilité de faire des grandes aires marines protégées un outil central de la gestion des ZEE et, de surcroît, d'amplifier l'échange des enseignements sous les augures de l'initiative Paysages océaniques ainsi que dans le cadre de réseaux tels que Big Ocean. En suivant le bon sens et le *Pacific way*, les États adoptent simplement une approche « exploitation

partielle-conservation partielle ». La répartition précise de l'exploitation et de la conservation varie bien évidemment, mais la logique centrale de la gestion de ce que l'on a s'est fermement établie.

Nous nous réjouissons également d'apprendre que d'autres initiatives aient été évoquées cette semaine et notamment le Défi micronésien, dans la mesure où il s'agit d'initiatives sous-régionales ambitieuses auxquelles CI est fier d'apporter son soutien. Tout cela alors qu'ici, dans les belles Iles Marshall, j'ai eu l'occasion d'apprécier les progrès réalisés dans la cadre du projet FEM du Défi micronésien, et je suis ravi de signaler que certains objectifs ont été dépassés et que les choses évoluent rapidement dans d'autres domaines afin de profiter au mieux du mécanisme de financement durable mis en place pour aider les aires protégées de Micronésie.

Finalement, j'aimerais signaler que CI a réussi la restructuration de son Programme des îles océaniennes. Nous avons établi un nouveau bureau auprès de l'Université d'Auckland en Nouvelle-Zélande pour compléter notre bureau d'Apia pour le programme régional et samoan et les bureaux pour les programmes de pays en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie. De concert avec le PROE, nous avons adopté et soutenu le Cadre des Paysages océaniques des chefs d'État et de gouvernement et nous nous en sommes servi pour orienter nos investissements dans la région. Nous poursuivrons notre collaboration avec le PROE dans les domaines dans lesquels nous pouvons apporter de l'aide et être utiles aux États insulaires océaniens et nous mobiliserons notre réseau mondial de savoir-faire et de levée de fonds pour optimiser notre aide. Ce rapprochement étroit et cette collaboration ne peuvent être que renforcés par la signature et le renouvellement de notre protocole d'entente pendant la conférence des PÉID du début de ce mois.

Sur ces mots, je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, tous les Membres du PROE ainsi que nos merveilleux hôtes des Îles Marshall, et je me réjouis de vous revoir à l'occasion de la prochaine Conférence du PROE de 2015.

Iakwe Soifua

Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique (UE)

Permettez-moi d'intervenir au nom du Chef de la Délégation de l'Union européenne dans le Pacifique, Monsieur l'Ambassadeur Jacobs, qui n'a pas pu assister à cette réunion.

Je désire tout d'abord remercier le PROE de nous avoir invités à participer à cette conférence et je remercie également nos collègues des Îles Marshall qui nous ont accueillis dans cette île merveilleuse.

Au nom de l'UE, j'ai le plaisir de rappeler notre engagement à travailler la main dans la main avec les pays et territoires du Pacifique, les organisations régionales et les autres partenaires de développement. L'UE entretient depuis longtemps des relations avec le Pacifique où elle s'est engagée pour répondre à de grands défis tels que le changement climatique, la gestion des risques de catastrophes et les enjeux environnementaux — abordés cette semaine – l'exploitation durable des ressources marines, la biodiversité, la gestion des déchets et l'énergie durable. Veuillez m'autoriser quelques commentaires sur ces questions.

En ce qui concerne l'examen de la performance, nous désirons féliciter le PROE des avancées significatives des dernières années. Nous sommes convaincus que ce processus de transformation positive permettra de mieux servir les intérêts des pays membres et d'une manière plus structurée.

Notre coopération avec le PROE s'est intensifiée au cours des années et cette évolution s'est fait grâce à un certain nombre

de projets financés par l'UE et, entièrement ou partiellement, mis en œuvre par le PROE. Certains d'entre eux viennent soutenir la mise en œuvre d'accords multilatéraux dans la région océanienne (tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Bâle ou la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques). Parmi eux, il y a notre programme phare réalisé avec le PROE, le *Programme océanien pour la gestion des déchets dangereux* ou PACWASTE (8 mEUR approx.) qui a fait l'objet de présentations et de débats utiles au cours de cette semaine. Nous pouvons déclarer que le programme suit tout à fait son cours. Les premiers résultats sont prometteurs et apportent déjà la preuve de la pertinence du programme pour la région, par les synergies qui s'en dégagent avec d'autres initiatives, et notamment le projet JICA-PRISM.

Pour ce qui est de la collaboration future, le PROE est sur le point de faire l'objet d'un autre 'audit', communément désigné *d'évaluation des 7 piliers*. Les conclusions favorables de cet audit sont pour l'Union européenne une précondition à la signature de futurs contrats avec le PROE réalisés sous l'égide du 11e Fonds Européen de Développement.

Pour ce qui est des recommandations, je désire souligner la nécessité de renforcement de l'appropriation des actions et projets par les pays partenaires océaniens. C'est essentiel pour pérenniser les bienfaits qui en découlent. Il est par ailleurs nécessaire que le PROE renforce sa coordination avec d'autres agences du CORP.

Un dernier point sur la Stratégie pour le développement de résilience face au changement climatique et aux catastrophes (SRDP). Nous estimons qu'il s'agit d'une initiative unique et une fois de plus, nous réaffirmons notre intention d'en faire un cadre pour l'aide future de l'UE pour le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes, à condition qu'elle soit adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du Pacifique.

Au cours de la conférence des PÉID à Apia, M. Andris Piebalgs, le Commissaire européen pour la coopération et le développement, a signé les Programmes indicatifs nationaux 2014-2020 avec dix pays du Pacifique dans le cadre du 11e FED. Par ailleurs, le Programme indicatif régional est en cours de conclusion. Il a été envoyé pour une dernière consultation et j'invite donc maintenant les pays à s'impliquer activement, et à prendre en charge le processus et la mise en œuvre des programmes.

Merci beaucoup de votre attention.

Island Sustainability Alliance CIs Inc. ("ISACI") Îles Cook

Merci Monsieur le Président,

Je m'appelle Imogen Ingram et je travaille pour l'ISACI, l'ONG nationale des Îles Cook qui participe au réseau IPEN, le Réseau international d'élimination des POPs. Mes observations abordent l'impact sur la santé humaine d'une gestion ineffective des déchets et de la pollution qui ont pour conséquence une dégradation des ressources naturelles.

De manière générale, nous considérons qu'une législation normalisée ou générique élaborée par le PROE serait utile pour les gouvernements des pays insulaires du Pacifique, car elle leur permettrait d'intégrer tous les AMEs qui abordent les produits chimiques et les déchets (y compris les déchets dangereux) dans leur législation nationale. Des démarches similaires sont nécessaires pour gérer en toute sécurité les substances toxiques persistantes et les métaux lourds, car dans le Pacifique, ils impliquent principalement des produits importés qui deviennent des déchets dangereux. Les annexes (notamment les listes de substances et leurs sources) pourraient servir à définir des exigences spécifiques pour des AME relevant de l'ensemble des produits chimiques et des déchets, que ce soit dans le cadre des Conventions de Bâle, de Stockholm, de Rotterdam du Protocole de Montréal et de

la nouvelle Convention de Minamata sur le mercure.

Pour ce qui est de l'incinération de déchets médicaux, un conseiller IPEN a offert son aide pour examiner l'appel d'offres dont la clôture est annoncée pour le 10 octobre 2014. Il a signalé que l'appel d'offres ne spécifie pas que l'incinérateur devrait répondre une quelconque norme sur les émissions et requiert uniquement que les soumissionnaires apportent la preuve de leur expérience dans la minimisation des émissions de dioxines. Sa seconde observation est que tous ces incinérateurs peuvent être classés parmi ceux de petite taille (5 — 50 kg/h, l'un d'entre eux étant de 100 kg/h). Selon son expérience, les incinérateurs de cette capacité ne sont jamais équipés de dispositifs avancés de maîtrise de la pollution et donc leurs émissions ne sont pas en conformité avec les normes sur les émissions recommandées de l'UE ou de la Convention de Stockholm pour les POPs et les métaux lourds. Au mieux, ces incinérateurs sont dotés d'une deuxième chambre de combustion pour la postcombustion des effluents gazeux. Troisièmement, il se dit préoccupé de constater que, contrairement aux meilleures pratiques environnementales, l'évaluation du projet écarte les autoclaves de petite taille (sans déchiquetage interne), attribue un meilleur rapport coût-efficacité à un incinérateur standard qu'à un autoclave avec déchiquetage intégré et note généralement moins bien un autoclave que n'importe quel type d'incinérateur. Nous estimons qu'il est important de ne pas appliquer des critères différents et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la formation en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

Dans le contexte des projets du PROE relatifs à la production d'électricité par incinération de déchets, nous lançons un appel à la prudence quant à l'incinération de déchets municipaux ou d'huiles usées pour réduire la dépendance des combustibles fossiles pour la production d'électricité, car elle signifie la substitution d'une technologie polluante par une autre. De nombreuses études scientifiques documentent les impacts sur la santé de communautés qui vivent à proximité d'incinérateurs pratiquants une séparation médiocre des déchets et l'incinération d'objets contenant des POPs et du mercure.

Nous lançons un appel à la prudence par rapport à l'utilisation de ce type de production d'électricité par incinération de déchets, car il ne s'agit pas d'une énergie réellement renouvelable. En juin 2014, Achim Steiner du PNUE a annoncé devant la première assemblée des Nations Unies pour l'environnement que *7 millions de personnes meurent prématurément à cause d'un air de mauvaise qualité*. Selon des études dont j'ai pu avoir connaissance, l'armée des USA a lancé un avertissement contre l'incinération de lubrifiants ou d'huiles hydrauliques, car ils absorbent des impuretés des machines dans lesquelles ils sont utilisés et leurs émissions produisent des dioxines et furanes, ce qui a un impact sérieux sur la santé des communautés. Et il y a des POPs dans la fumée et les cendres de l'incinération de déchets municipaux, de plastiques et de pneumatiques.

Pour ce qui est de la nouvelle convention sur le mercure, il faut noter que la consommation de tout poisson prédateur (tels que de barracuda ou de mérou) a des impacts sur la santé, et pas uniquement la consommation de thon. Des échantillons prélevés sur les cheveux de bénévoles du Pacifique pendant la première réunion du Comité international de négociation en Suède contenaient des niveaux supérieurs aux niveaux acceptables pour le méthyle-mercure, la forme organique de mercure que l'on trouve dans les poissons. Les pays insulaires du Pacifique peuvent obtenir plus de données sur leurs propres pays en utilisant des fonds attribués au Programme spécial pour soutenir le renforcement institutionnel destiné aux PÉID et PMA, et qui sont à la disposition de pays ayant fait part de leur intention de ratifier la Convention sur le mercure, c.-à-d. des pays non-parties peuvent y avoir accès. Au cours de la première

conférence des parties, les pays du Pacifique pourraient également demander à l'OMS de prélever des échantillons de poissons pour combler les lacunes dans les connaissances sur le mercure et la sécurité alimentaire dans le Pacifique.

Ma dernière observation à trait aux Partenariats public-privé ou PPP. Au cours de la troisième conférence internationale des PÉID, les OSC ont fait part des difficultés rencontrées dans la région des Caraïbes avec des partenariats public-privé. Elles ont signalé que des protocoles d'entente solides et dont l'application peut être imposée sont nécessaires pour veiller à réaliser de réelles économies — dans le cas inverse, tout dépassement des PPP doit être assumé par les gouvernements, c'est-à-dire par les contribuables. Elles ont également signalé que dans le contexte de PPP pour la gestion de déchets, le secteur privé *picore*, c'est-à-dire qu'il vend les produits recyclables qui rapportent plus et laisse le gouvernement, et donc les contribuables, financer les déchets dangereux. Dans mon propre pays, des centaines de milliers de dollars ont été dépensés pour former des sociétés privées pour la collecte, l'entreposage et la gestion appropriés des déchets, mais dans la pratique, je peux prouver, photos à l'appui, que les déchets électroniques sont encore stockés de manière inadéquate. Il est donc probable que des métaux lourds et des POP percolent vers les cours d'eau et se retrouvent finalement dans les poissons que nous mangeons. Il faut donc établir des cadres appropriés pour les PPP et veiller à ce que les meilleures technologies disponibles et les meilleures pratiques environnementales soient appliquées dans les pays insulaires du Pacifique. Un partenariat qui semble évident verrait demander aux importateurs de produits qui deviendront des déchets dangereux d'aider à la collecte d'objets jetés (notamment des ordinateurs, cartouches d'imprimantes vides et des TVs), car ils contiennent des POP et/ou des métaux lourds.

Commission Baleinière Internationale (CBI)

La Commission baleinière internationale est l'organisation intergouvernementale (OIG) chargée de la conservation des baleines et de la gestion de la chasse à la baleine. La CBI compte 88 États contractants ayant signé la Convention sur la réglementation de la chasse à la baleine.

Le programme de travail de la CBI continue de croître et de se diversifier. Outre son travail scientifique en cours et respecté dans le monde, les domaines de travail actuels de la CBI comprennent l'observation des baleines, les plans de gestion de la conservation, les enchevêtrements, les collisions avec les navires et les débris marins. La collaboration avec les autres OIG et organisations régionales comme le PROE est essentielle au succès de ces projets et la CBI rend hommage au rôle moteur joué par le PROE pour conserver les cétacés en Océanie.

Travail scientifique

Le PROE et la CBI partagent de nombreux domaines scientifiques d'intérêt commun (p.ex. portée et impact des prises accessoires, effets du bruit, impact des débris marins, collisions avec des navires, observation de baleines, estimation du nombre, suivi et modélisation de la population… etc.), et le travail du Comité scientifique de l'IBC peut avoir une importance directe pour les besoins en informations du PROE pour son plan d'action pour les baleines et dauphins. En utilisant des données collectées principalement par des scientifiques de la région et des experts du monde entier, le Comité scientifique de la CBI a par exemple récemment mené à terme une évaluation complète des baleines à bosse du Pacifique sud. Ces travaux permettent au PROE et à ses pays membres de disposer des meilleures analyses existantes sur la structure de la population, leur taille, et notamment aussi des données retraçant leur nombre et les tendances dans le temps.

Enchevêtrements

La CBI dirige un programme mondial visant à s'attaquer à plusieurs niveaux au problème de l'enchevêtrement des baleines. Au niveau pratique, un réseau de personnes à travers le monde reçoit une formation professionnelle sur les outils et techniques nécessaires pour désenchevêtrer les baleines sans danger.

Depuis le lancement du programme, plus de 500 personnes ont été formées à ces techniques dans 20 pays. Plus d'un millier d'opérations de secours ont été menées à bien à travers le monde. Deux ateliers d'experts ont été organisés et les responsables de l'ensemble des programmes nationaux et régionaux d'intervention en cas d'enchevêtrement se sont réunis pour partager leurs expériences et rédiger des principes, des directives et un cours de renforcement de capacités ailleurs. Le nombre de demandes de formation et d'assistance continue d'augmenter et le réseau de la CBI chargé des enchevêtrements fait tout son possible pour répondre à la demande. Au cours des deux dernières années, des formations ont été organisées en coopération avec la Commission permanente du Pacifique sud en Amérique du sud et avec le Programme pour l'environnement des caraïbes du PNUE dans le cadre du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW). Une formation CBI a été organisée en juillet dernier en coopération avec le PROE à Vava'u (Tonga), avec des participants locaux, de Tongatapu et de Vanuatu.

Débris marins

En mai (2014), la CBI a rassemblé des experts du monde entier pour mieux comprendre les effets des débris marins sur les cétacés. Les débris marins anthropiques comprennent les plastiques, les engins de pêche abandonnés et perdus, le verre et le métal. L'ingestion et l'enchevêtrement peuvent causer de grandes souffrances aux mammifères marins et la CBI coordonne, dans le cadre de deux ateliers, les efforts menés pour comprendre la nature et l'impact des débris marins sur les baleines et les petits cétacés. Un deuxième atelier sur l'atténuation et la conservation et rassemblant des agents du PROE vient de se terminer à Honolulu (Hawaii) en août 2014.

L'observation des baleines

Des organisateurs d'activités d'observation des baleines, des scientifiques et des représentants des pouvoirs publics de plus de 20 pays se sont réunis à Brisbane en mai 2013 pour examiner un Plan stratégique quinquennal sur l'observation des baleines et l'élaboration d'un guide *vivant* en ligne. L'observation des baleines est un secteur de forte croissance ayant d'importantes retombées économiques sur un large éventail de communautés côtières. Elle peut toutefois avoir un impact négatif sur les baleines et leur habitat si elle n'est pas correctement gérée. Le plan quinquennal de la CBI entend développer et transmettre les meilleures pratiques tandis que le guide en ligne sera amené à évoluer pour couvrir tous types d'orientations, notamment en matière de gouvernance, de renforcement des capacités et de conformité.

Plan quinquennal sur l'observation des baleines
http://iwc.int/index.php?cID=3102&cType=document&download=1

Collisions avec les navires

La CBI a également travaillé à la sensibilisation de l'opinion aux collisions entre les navires et les baleines et à leur prévention. Les collisions avec les navires représentent une menace pour les baleines et les personnes à bord des navires. La CBI a créé une base de données internationale permettant de consigner et d'analyser les incidents, afin d'éclairer les travaux visant à réduire les collisions. En partenariat avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE dans le cadre du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), la CBI vient de conclure un atelier d'experts sur la question et les recommandations qui en ont découlé feront l'objet d'un plan stratégique quinquennal de développement en cours de rédaction.

Gouvernement japonais

Bonjour et iakwe aolep,
Permettez-moi tout d'abord de vous dire à titre personnel combien je suis enchanté d'avoir eu l'occasion d'assister à votre réunion en tant qu'observateur. J'ai pu ainsi approfondir mes connaissances sur des questions communes et sur les liens très forts qui existent entre vos pays membres.

Le Japon salue les activités de fond du PROE, qui a accumulé un grand savoir-faire sur les questions environnementales et s'est constitué un solide réseau international, en particulier dans la région du Pacifique.

Le Japon souhaite apporter son aide aux pays insulaires du Pacifique qui sont confrontés aux mêmes enjeux, notamment au changement climatique, et doivent relever des défis susceptibles d'être provoqués par ou liés au changement climatique.

Le Japon désire débattre de ces questions communes à la région du Pacifique avec des représentants et les chefs d'État et de gouvernement des pays du Pacifique à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction du risque de catastrophes (WCDRR) qui se tiendra à Sendai city (Préfecture de Miyagi) en mars 2015 ainsi que pendant la septième réunion des chefs d'État et de gouvernement du Pacifique (PALM 7) qui se tiendra à Iwaki (Préfecture de Fukushima) en mai 2015.

Et pour conclure, je souhaite également ajouter que le Japon désire coopérer en permanence avec le PROE et apporter sa contribution au développement durable dans la région.

Merci et Komol tata.

Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique (PIFS)

Je remercie le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et ses Membres de nous donner l'occasion de participer à cette conférence en tant qu'observateurs et de l'occasion de prendre la parole au nom du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique.

Je désire également remercier le gouvernement et la population de la République des Îles Marshall pour leur hospitalité au cours de cette semaine.

Les discussions de Majuro entre hauts fonctionnaires et ministres sont importantes pour le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, car elles reprennent les avis politiques pour nombre de questions essentielles pour le développement, et elles permettent de coordonner, de cadrer et d'évaluer la mise en œuvre des décisions des chefs d'État et de gouvernement. Elles sont également vitales pour alimenter notre travail de soutien pour notre Secrétaire Général, tant dans son rôle de Secrétaire Général du Forum des Îles du Pacifique ainsi qu'en sa qualité de Commissaire de l'Océan Pacifique.

L'année 2014 est une année charnière pour la région du Pacifique.

La troisième conférence internationale des petits états insulaires en développement a été une rare occasion pour la communauté mondiale de formuler son soutien en faveur des besoins différents et du cas particulier que sont les PÉID et pour la région du Pacifique de mettre en avant tous les efforts entrepris. Notre région est bien placée pour mettre en œuvre le Scénario de SAMOA, et les pays et territoires insulaires du Pacifique ont été impliqués de près dans le débat mondial sur le développement durable dans le contexte des PÉID.

L'adoption du Cadre d'intégration régionale par les chefs d'État et de gouvernement pendant leur réunion de Palau renforce le programme régional pour l'intégration et la coopération. Ce Cadre remplace le Plan pour le Pacifique et formule, entre autres, la vision, les valeurs et les objectifs de l'intégration régionale. L'importance de nos ressources naturelles et du développement durable en ressortent clairement.

À titre d'exemple, cette année, les débats de la réunion des chefs d'État et de gouvernement du Pacifique ont abordé les espèces envahissantes, l'impact environnemental de l'industrie minière et la conservation des ressources halieutiques.

En tant que président permanent du Conseil des organisations régionales du Pacifique, le Secrétariat du Forum coopère avec nos agences techniques, et notamment avec le PROE, pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la région. Ce travail se fait par le biais de mécanismes tels que le Groupe de travail pour le développement durable, le Groupe de travail pour le secteur de la mer et l'organe de travail pour le développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes.

La Conférence des PÉID a également été importante pour sensibiliser par rapport au rôle central que joue l'Océan pour le Pacifique. Dans cette région, le rôle de l'Océan en tant que moteur de la croissance économique durable, ou de l'économie bleue, n'est pas une nouveauté. Il en est ainsi depuis des siècles. Nous devons libérer le potentiel économique de l'Océan pour soutenir le développement de nos populations tout en veillant à une bonne gouvernance de l'océan, à son développement durable, sa gestion, sa conservation.

Pendant la réunion de cette année, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Palau : Océan : Vie et avenir – pour réaffirmer leur engagement politique de haut niveau pour protéger notre ressource la plus précieuse.

Le renforcement de la coordination et de la collaboration, parmi et entre différents secteurs du développement de l'océan, en impliquant des acteurs nombreux et divers est également critique, et en tant que Bureau du Commissaire pour l'Océan Pacifique, le Secrétariat du Forum a eu l'honneur de lancer l'Alliance pour l'Océan Pacifique pendant la conférence des PÉID. Ce partenariat ouvert et inclusif servira de forum à la diversité des parties prenantes intéressées par l'océan.

Nous désirons remercier le PROE de son soutien en tant que co-organisateur de la manifestation parallèle de l'Alliance pour l'Océan Pacifique tenue en marge de la Conférence des PÉID, conjointement avec la CPS et Conservation International, et également de nous avoir donné l'occasion d'organiser une manifestation parallèle sur l'Alliance en marge de cette réunion-ci. Nous invitons toutes les parties présentes ici à s'impliquer dans cet important partenariat.

Grâce au lien avec la Conférence des Ministres de l'Économie du Forum et aux autres efforts régionaux pour le financement du changement climatique, dont notamment le développement du Cadre d'évaluation du financement du changement climatique, le Secrétariat du Forum va poursuivre sa collaboration avec le PROE et ses partenaires pour aider les pays à accéder et à gérer efficacement le financement international pour le changement climatique. Nous poursuivrons également notre travail de soutien actif en faveur de l'approche conjointe fructueuse pour le développement résilient face au changement climatique (SRDP).

Monsieur le Président, cette réunion doit profiter de l'essor du Cadre d'intégration régionale et du Scénario de SAMOA, et nous nous réjouissons de collaborer avec le PROE et d'autres partenaires internationaux pour mettre en œuvre les décisions prises ici, à Majuro.

Je vous remercie.

Secrétariat général de la communauté du pacifique (CPS)

Monsieur le Président,
Permettez-moi de me faire l'écho des autres intervenants et de vous féliciter pour votre désignation comme Président de la Conférence 2014 du PROE, et de remercier également la République des Îles Marshall pour la gentillesse et la générosité de son accueil pendant notre séjour à Majuro.

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique désire remercier le PROE de l'occasion qui lui est donnée d'assister à cette réunion. Je désire vous transmettre les excuses du Directeur général de la CPS, M. Colin Tukuitonga, qui n'a pas été en mesure d'assister mais qui vous transmet ses meilleurs vœux pour des débats constructifs sur les questions soumises à la Conférence.

La SPC attache une grande importance à la relation étroite et de longue durée qu'elle entretient avec son organisation sœur qu'est le PROE. Au cours des dernières années, nous avons considérablement étendu nos activités de partenariat dans un grand nombre de domaines d'importance stratégique pour les pays et territoires de la région. Il convient de noter en particulier l'élaboration commune de la nouvelle Stratégie favorisant un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes dans le Pacifique qui remplacera le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques et le Cadre d'action océanien de réduction des risques de catastrophes et de gestion des catastrophes qui arrivent tous les deux à terme en 2015. La collaboration entre nos agences a été récemment mise en avant pendant la 3e Conférence internationale des petits états insulaires en développement du mois dernier, et nous sommes résolus au maintien de la réussite de notre partenariat dans le futur.

Notre collaboration permet une meilleure intégration de l'ensemble des services à destination des pays et territoires membres du PROE. Dans plusieurs pays, nous coopérons pour élaborer des approches d'adaptation au changement climatique intégrant l'île dans son ensemble ; c'est le cas notamment dans le cadre du projet d'adaptation intégré dans la Province de Choiseul, aux Îles Salomon, et d'une approche similaire à Abaiang (Kiribati). Ces approches englobant l'île toute entière mettent en place un mécanisme de mobilisation centrale des compétences et ressources de plusieurs organisations et partenaires de développement sur plusieurs secteurs pour répondre aux risques liés au climat. La CPS poursuit la mise en œuvre de plusieurs programmes de changement climatique soutenus par plusieurs grands partenaires de développement dans la région pour aider les pays membres (notamment le projet CPS/GIZ CCCPIR, le projet CPS-UE de l'Alliance mondiale pour le changement climatique, des programmes USAID et australiens). Ces programmes se déroulent en étroite coopération avec le PROE et dans certains cas ils impliquent un soutien direct pour aider le PROE à les réaliser. La CPS, le PROE et le Secrétariat du Forum coopèrent également sur des questions de financement du changement climatique et dans le cadre du Programme pilote sur la résilience climatique.

Nous désirons également saisir cette opportunité pour saluer l'atelier régional conjoint CPS-PROE de Nadi en décembre 2013 sur l'exploitation minière des fonds marins. L'atelier a été l'occasion pour 80 participants issus de 17 îles du Pacifique d'aborder les défis de gestion environnementale liés à l'émergence de l'industrie régionale d'exploitation minière des fonds marins. L'atelier conjoint a signalé les lacunes dans le domaine des compétences et les points d'action futurs, notamment par la rédaction d'une série de directives sur la gestion de l'exploitation minière des fonds marins et d'initiatives de formation correspondantes. La CPS désire poursuivre cet important travail au cours des mois à venir et se félicite de collaborer avec le PROE sur ce projet.

Il est clairement ressorti des discussions que le PROE a renforcé son aide aux pays membres ; le PROE a également apporté la preuve d'un engagement en faveur de son amélioration continue et nous nous félicitons de vos efforts. Tout comme le PROE, nous sommes également engagés en faveur du changement et de l'amélioration continue en renforçant la collaboration entre les programmes afin d'aider les pays et territoires à atteindre leurs objectifs de développement. La CPS adopte par exemple une nouvelle approche de programmation du travail de toutes ses divisions qui permettra par exemple une intégration plus nette des réflexions sur le changement climatique et sur les risques de catastrophes.

En guise de conclusion, nous voudrions réitérer notre engagement à collaborer avec le PROE et d'autres partenaires de développement pour soutenir les priorités de développement durable de nos pays et territoires insulaires du Pacifique, et transmettons nos meilleurs vœux de succès pour cette conférence et pour la conférence ministérielle qui suivra.

Université du Pacifique Sud (USP)

Je suis ravi de représenter l'Université à l'occasion de cette importante Conférence des représentants officiels du PROE et désire remercier le PROE de l'invitation qui nous a été faite.

En tant qu'organisation membre du CORP, l'USP collabore étroitement avec le PROE et d'autres Membres. Tout en étant une institution académique proposant une éducation supérieure dans la région, l'USP est également une organisation d'intégration régionale. En assumant ce double rôle, l'USP propose non seulement une éducation supérieure et du renforcement de capacités, mais elle joue aussi un rôle actif dans la réalisation des missions de nos chefs d'État et de gouvernement en faveur du développement durable de la région océanienne.

Le PROE est une agence technique importante de la région pour l'environnement, le changement climatique et les domaines apparentés. En collaboration avec le PROE et d'autres agences du CORP, l'USP travaille entre autres dans des domaines tels que l'environnement, l'évolution du climat et les énergies durables. Il est important que nous collaborions pour veiller à ce que nos pays membres tirent, de la manière la plus efficace, les plus grands bienfaits de ce qui peut être réalisé dans ces domaines de préoccupation et d'opportunité. Nos travaux dans le domaine du changement climatique, notre engagement sur les énergies renouvelables, la diversité biologique et l'environnement marin sont d'excellents exemples de cette collaboration.

Suite à la récente décision des chefs d'État et de gouvernement sur le Cadre d'intégration régionale et aux autres mandats dans le domaine du changement climatique et l'environnement, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les capacités et d'offrir des programmes de formation à nos populations. Nos programmes universitaires normaux comprennent des cours qui répondent à ces besoins. Nous espérons pouvoir parler plus avant de nos efforts de collaboration pendant les réunions des agences du CORP pour déterminer comment nous pouvons le mieux aider les pays membres.

L'autre événement important pour la région a été la Conférence réussie des PÉID qui s'est tenue au Samoa et pendant laquelle nous avons collaboré avec le PROE pour deux manifestations parallèles ; l'une sur les *TIC pour le développement durable*, pendant laquelle nous avons présenté le *portail sur le changement climatique* et souligné l'importance de l'utilisation des TIC dans la région pour répondre aux enjeux pressants dans la région. L'autre a abordé le partenariat SIDSDOCK pour l'énergie durable pendant laquelle nous avons abordé la myriade d'options de renforcement de capacité que propose l'USP et qui vont de la formation professionnelle initiale au doctorat.

Nous coopérons également avec la CPS et le PROE pour la mise en place du *Centre océanien pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique* (PCREEE).

Nous espérons retravailler avec les agences du CORP pour nous atteler à la réalisation de certains objectifs relevant de notre domaine de compétence et évoqués dans le *Scénario de SAMOA*.

Et enfin, une autre occasion de collaboration se présente pour la programmation du 11e FED et l'USP va s'y atteler avec les agences du CORP et les pays membres concernés.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole au nom de l'USP.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Merci, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de présenter une déclaration de l'OMM au Secrétariat et aux Membres du PROE. Au nom du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), M. Michel Jarraud, j'aimerais féliciter le PROE et ses Membres pour cette excellente 25e Conférence.

L'OMM œuvre dans les domaines de la météorologie, du climat et de l'eau. L'OMM occupe une place particulière au sein du système international. Notre activité est axée sur la mesure et la prévision. Notre rôle est de rassembler ce qui a été mesuré et analysé, en utilisant les meilleures connaissances scientifiques disponibles, et de le mettre à la disposition des personnes qui en ont besoin pour prendre des décisions. Le PROE est l'un des partenaires les plus importants de l'OMM dans la région pour les informations et les services météorologiques et climatologiques. L'OMM a signé un protocole d'entente avec le PROE pour renforcer encore davantage cette coopération. L'OMM et le PROE ont par ailleurs signé un accord qui est le reflet du soutien de l'OMM au Partenariat pour le Bureau météorologique océanien. Ce Bureau météorologique océanien sert de mécanisme de coordination pour les services météorologiques et climatologiques de la région afin de répondre aux besoins des Membres du PROE dans le cadre d'un effort régional coordonné.

Monsieur le Président, je voudrais souligner quelques initiatives que l'OMM a réalisées avec le PROE, ses Membres et ses partenaires techniques et de développement par le biais du Bureau météorologique océanien, pour venir en aide aux services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres du PROE.

Tout d'abord, en matière de services météorologiques destinés à la sécurité et à l'activité économique de l'aviation – tenue de divers ateliers régionaux de renforcement de capacités destinés aux services météorologiques nationaux du Pacifique (SMN) sur la gestion de l'assurance qualité afin de répondre aux exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la prestation de services météorologiques à l'aviation, conformément à la série de normes ISO 9001 (Organisation Internationale de Normalisation) sur l'assurance qualité. Constitution d'un groupe d'experts des îles du Pacifique détenant la qualification internationale d'auditeur interne en gestion de la qualité ISO 9001 australienne ou néo-zélandaise de l'Organisation internationale de normalisation, pour aider les services météorologiques nationaux (SMN) à obtenir l'accréditation selon les normes ISO 9001 de l'Organisation internationale de normalisation. Certains de ces experts ont entrepris leur première mission à Nioué le mois dernier, pour aider le service météorologique de Nioué dans le domaine de ses normes pour la gestion de la qualité.

Deuxièmement, par rapport aux services climatologiques, il est très important d'élaborer une structure coordonnée et collaborative permettant d'appliquer les progrès scientifiques aux échelles saisonnière à interannuelle aux

prévisions climatologiques, à un large éventail de secteurs, dont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la foresterie, l'énergie, l'eau, la santé, les agglomérations rurales et urbaines, l'infrastructure, le tourisme, la faune et la flore sauvages, le commerce et les transports. Bien que la priorité soit donnée aux prévisions saisonnières et interannuelles, il est important de réaliser que les prévisions pluri décennales reposent sur les signes observés à des échelles plus courtes et dépendent des données saisies chaque jour. L'OMM et le PROE ont organisé une consultation sur les services climatologiques des petits états insulaires océaniens en développement (PÉID) en avril 2014 et l'une des conclusions a été la mise en place du Groupe spécial sur les services climatologiques dans les îles du Pacifique, chargé de fournir des orientations et des conseils sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques dans la région du Pacifique.

Renforcement continu des capacités des ressources humaines du service météorologique de Fidji, également connu comme Centre météorologique régional spécialisé – spécialisé en cyclones tropicaux, chargé des prévisions et de l'information météorologiques ainsi que des avertissements pour le grand public, l'aviation et le secteur de la mer 365 jours par an et 24 h par jour pour répondre aux besoins nationaux des Îles Cook, de Kiribati, Nauru, Nioué, Tokelau, Tonga et Tuvalu. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a également reconnu au service météorologique de Fidji le statut de Centre consultatif pour les cyclones tropicaux dans la région des îles du Pacifique ainsi que de Bureau d'observation météorologique, chargé de fournir des prévisions météorologiques pour la zone dans l'espace aérien inférieur de Kiribati, des Cook septentrionales et méridionales, de Samoa et Tonga ; de fournir des prévisions météorologiques pour les itinéraires dans la région d'information de vols de Nadi ; et chargé de fournir des prévisions d'aérodrome/d'aéroport pour les aéroports internationaux de Rarotonga et Aitutaki (Îles Cook), Tarawa et l'Île de Kiribati (Kiribati), Nauru, Nioué, Faleolo (Samoa) et Fuamotu, Hapai et Vava'u (Tonga).

Il existe un besoin important en matière d'éducation et de formation dans les domaines de la météorologie, de la climatologie, de l'hydrologie et de l'océanographie. 10 ressortissants d'îles du pacifique ont terminé leur formation avec des certificats, diplômes, licences ou maîtrises dans ces domaines en 2014 ; trois autres vont terminer leurs études fin 2014. 6 autres entament leurs études aux Philippines le mois prochain.

Monsieur le Président, les services météorologiques et hydrologiques nationaux font partie intégrale de l'infrastructure nationale et régionale pour le développement durable dans la région. L'amélioration des services météorologiques et climatologiques ainsi que des systèmes d'alerte précoce fait aussi partie intégrante de l'adaptation au changement climatique et de la résilience au risque de catastrophes. À cette fin, l'OMM continuera de travailler avec le PROE, la CPS, les Membres de l'OMM et du PROE et ses partenaires de développement de la région pour poursuivre le renforcement des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques fournis à la région.

Pour conclure, j'aimerais une fois encore remercier le Directeur général et le Directeur général adjoint du PROE, ainsi que le personnel du PROE, pour leur appui au cours des années écoulées et féliciter le PROE et ses Membres pour les succès si bien présentés lors de cette conférence.

Je vous remercie.